

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Diagnostic des territoires
2022 - 2026



Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 081-218101632-20221005-2022_DEL77-DE





Sommaire

Sommaire

PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.....	8
QU'EST-CE-QU'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ?	8
DU CEL A LA CTG	8
APPREHENSION DE NOUVELLES THEMATIQUES :	8
POURQUOI CHOISIR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET POUR CONCLURE CETTE CONVENTION ?	9
L'ACTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE PRÉPOSE AU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	9
L'ACTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE DANS LA DEMARCHE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES	9
REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARTAGE.....	10
CONCRETEMENT, LA METHODOLOGIE.....	11
LE RÔLE DE CHACUN	11
PRESENTATION PAR TERRITOIRES – LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES- MAZAMET	16
INTRODUCTION	16
PRESENTATION DU TERRITOIRE	16
L'INSCRIPTION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET (CACM).....	16
PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA CACM	18
LES INTERACTIONS TERRITORIALES GEOGRAPHIQUES	24
LE PARC IMMOBILIER DE LA CACM.....	26
LA SITUATION DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CACM	28
LE NIVEAU DE VIE DES HABITANTS.....	32
DIAGNOSTIC SOCIAL DES PARTENAIRES	33
LA CAF : LES ALLOCATAIRES ET LES PRESTATIONS	35
LES ALLOCATAIRES DE LA CAF	35
POIDS FINANCIER :	36
LES PRESTATIONS DES ALLOCATAIRES :	37
SYNTHESE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE.....	41
LES PRESTATIONS DE SERVICES DE LA CAF.....	41
LES PRESTATIONS DE SERVICE VERSEES DANS LES DOMAINES DE L'ANIMATION SOCIALE, L'ENFANCE ET JEUNESSE, LA PARENTALITE ET LA PETITE ENFANCE.....	41
DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	42
LES ACCUEILS DE LA CAF EN 2019	44
LES DIFFERENTES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE	44

MAZAMET	50
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE MAZAMET AU SEIN DE LA CACM	50
LE PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE DE MAZAMET	51
LA POPULATION DE MAZAMET	51
INTERACTIONS TERRITORIALES :	54
LE PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNE	55
LA SITUATION DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE	58
LE NIVEAU DE VIE DES MAZAMETAIS	61
LA CAF : LES ALLOCATAIRES ET LES PRESTATIONS	62
NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION CAF :	62
PART DES PRESTATIONS PERÇUES PARMIS LES ALLOCATAIRES	62
ZOOM SUR LES PRESTATIONS DES ALLOCATAIRES :	62
SYNTHESE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	67
PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL « VEILLE ACTIVE »	67
OBJECTIFS	67
METHODOLOGIE ET RESULTATS	68
UNE DEMARCHE EN SUSPENS	69
PRESENTATION DES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE/JEUNESSE, PARENTALITE	72
INTRODUCTION	72
PETITE ENFANCE : Accueil de moins de 4 ans	73
LE TEMPS PERISCOLAIRE : LA RESTAURATION, LA GARDERIE ET L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF	79
UN SOUTIEN PARENTAL PAR LE BIAIS DU CONSEIL DES PARENTS	82
LE TEMPS EXTRASCOLAIRE	83
CONCLUSION	87
POSITIONNEMENT DES STRUCTURES SUR LA COMMUNE :	88
DEFINITION DES AXES ET PLAN D' ACTIONS	88
GLOSSAIRE	100
REFERENCEMENT DES SITES/DONNEES UTILISES DANS LES DIAGNOSTICS :	103
LEXIQUE	104

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 081-218101632-20221005-2022_DEL77-DE



Introduction

PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

QU'EST-CE-QU'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) ?

La Convention territoriale globale favorise la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF afin d'adapter et de développer des équipements et des services aux familles, en cohérence avec les politiques locales sur un territoire donné.

La Ctg n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

DU CEL A LA CTG

La Convention territoriale globale remplace progressivement les Contrats enfance jeunesse (Cej) qui arrivent à leur terme.

Ce nouveau conventionnement va garantir un maintien des financements précédemment versés dans le cadre des Contrats enfance jeunesse, va simplifier les modalités de calculs et permettre un financement bonifié (plan rebond petite enfance).

Les Cej existants sur le territoire intercommunal sont les suivants :

COMMUNE	TERME DU CEJ	PARTICULARITE
Aiguefonde	31/12/2022	Fin anticipée au Cej
Aussillon	31/12/2022	Fin anticipée au Cej
Castres	31/12/2022	Fin anticipée au Cej
Labruguière	31/12/2020	Acte d'engagement signé en 2020
Mazamet	31/12/2021	/
Payrin-Augmontel	31/12/2021	/
Lagarrigue/Noailhac/Valdurenque (Vallée de la Durenque)	31/12/2022	Fin anticipée au Cej

Bien que seulement 7 communes sur 14 soient dotées d'un Cej, elles sont toutes incluses dans la Ctg.

APPREHENSION DE NOUVELLES THEMATIQUES :

Si le Contrat enfance jeunesse était cantonné à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la Ctg élargit le champ d'intervention avec les thématiques suivantes : l'animation de la vie sociale locale, la parentalité, le logement, l'amélioration du cadre de vie et l'accès aux droits.

Seules les thématiques suivantes sont obligatoires : petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité, les communes peuvent choisir les items à développer.

POURQUOI CHOISIR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET POUR CONCLURE CETTE CONVENTION ?

L'ambition de la Ctg est de partager un diagnostic, un projet social au-delà d'un territoire. L'élargissement géographique au-delà d'une commune semble pertinent pour analyser les besoins des familles et apporter des réponses cohérentes autour d'un bassin de vie.

La Caf du Tarn a donc sollicité la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet (CACM), au vu de son territoire, pour porter ce dispositif.

L'ACTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE PRÉPOSE AU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

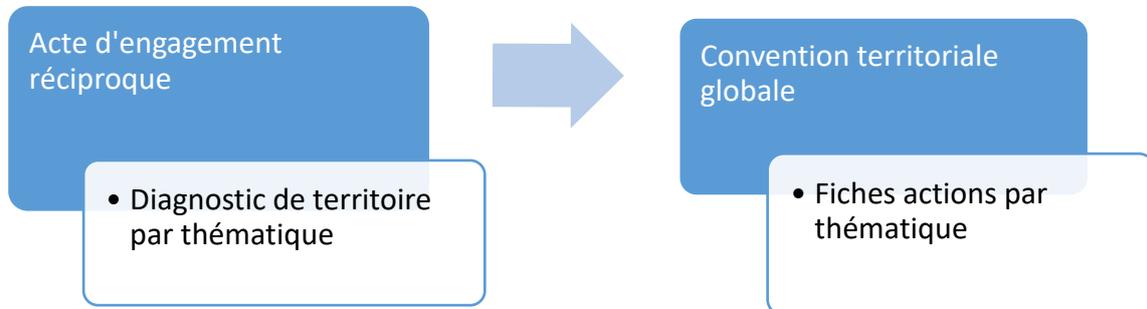
L'ACTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE DANS LA DEMARCHE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

L'acte d'engagement est le document contractuel qui lie la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet à la Caf du Tarn et qui engage à réaliser un diagnostic de territoire. Il est aussi la première étape vers la conclusion de la Convention territoriale globale pour le territoire signataire et la Caf.

Chaque Commune a dû délibérer dans ce sens. Le processus s'est échelonné sur 4 mois, de septembre à décembre 2021, comme suit :

	Date des conseils délibératifs : approbation de l'acte d'engagement réciproque
CACM	27 septembre 2021
Aigüefonde	8 décembre 2021
Aussillon	1 ^{er} décembre 2021
Boissezon	9 décembre 2021
Castres	29 septembre 2021
Caucalières	25 novembre 2021
Labruguière	14 décembre 2021
Lagarrigue	9 novembre 2021
Mazamet	29 septembre 2021
Navès	4 novembre 2021
Noailhac	18 novembre 2021
Payrin-Augmontel	9 novembre 2021
Valdurenque	9 décembre 2021

A l'issue du diagnostic de territoire, des actions prioritaires seront déclinées par thématiques et par territoires. Ces priorités feront l'objet de « fiches-actions » qui seront reprises dans la Ctg. La formulation des objectifs doit rendre possible la mesure et l'évaluation des résultats attendus pour chaque action.



REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE PARTAGE

La réalisation d'un diagnostic est donc essentielle à l'obtention d'une photographie des enjeux, des problématiques sociales ou bien éducatives du territoire.

Afin de mieux répondre aux spécificités de chaque territoire, le projet social doit être pensé dans son environnement et ne peut être le même partout. Il doit être adapté :

- Aux besoins du public,
- Aux besoins du territoire.

Il doit tenir compte également des partenaires présents et s'articuler autour des schémas existants (schéma départemental Enfance Famille 2021 – 2025 de la Caf, plan départemental de la Jeunesse du Tarn 2021-2025).

Pour ce faire, différentes données ont été utilisées, notamment celles issues de l'INSEE, de la CAF ou bien des sites internet des communes (cf liste en annexe).

Ce diagnostic est réalisé sur 12 communes de la Communauté d'Agglomération au lieu des 14 communes qui la compose.

En effet, les communes du Pont-de-Larn et de Saint-Amans-Soult, de par leurs engagements antérieurs avec leurs Cej, ont engagé une démarche avec la Communauté de communes de Thoré Montagne Noire (CCTM).

La commune de Boissezon s'est retirée après avoir réalisé le diagnostic de territoire.

Sont donc concernées les communes suivantes :

Aigüefonde	Aussillon	Castres
Caucalières	Labruguière	Lagarrigue
Mazamet	Navès	Noailhac
Payrin-Augmontel	Valdurenque	

CONCRETEMENT, LA METHODOLOGIE....

LE RÔLE DE CHACUN

La chargée de coopération :

Mise à disposition par la Commune de Castres à la Communauté d'Agglomération jusqu'au 31 décembre 2022, sa mission porte sur le diagnostic de territoire, c'est-à-dire, de l'état des lieux à l'élaboration des enjeux avec la présentation des fiches-actions.

A ce jour, la mission ne porte pas sur l'évaluation du dispositif, la coordination des actions à mettre en place ou bien sur le suivi des financements.

Les coordonnateurs de proximité :

De coordonnateurs Contrat enfance jeunesse, les coordonnateurs sont désormais dénommés : coordonnateurs de proximité. En effet, leur rôle se voit modifié dans cette nouvelle configuration, en étant, notamment un soutien auprès de la chargée de coopération et un appui à la décision de l' élu en étant coordonnateur thématique.

Le soutien à ces postes doit être réorienté vers les nouveaux enjeux de coopération autour du contenu de la Ctg, en lien direct avec les objectifs prioritaires de la branche famille. Les postes de coordonnateurs de proximité devront donc organiser leurs différentes fonctions (responsable de structure, de service...) et s'assurer de l'effectivité de celle de coordonnateur financé par la CAF.

Les coordonnateurs sont situés sur les territoires suivants :

Commune	ETP(*) total coordonnateurs de proximité financement CAF	ETP(*) dédié au secteur Petite enfance	ETP(*) dédié au secteur Enfance jeunesse
Aiguefonde	0,30	0,10	0,20
Aussillon	0,70	0,50	0,20
Castres	2	1	1
Labruguière	0,70	0,20	0,50
Lagarrigue/Noailhac/Valdurenque	0,50	0,25	0,25
TOTAL	4,20	2,05	2,15

(*) ETP : équivalent Temps Plein

Deux réunions ont été organisées avec les coordonnateurs de proximité : le 15 novembre 2011 et le 04 mars 2022 pour lancer le diagnostic.

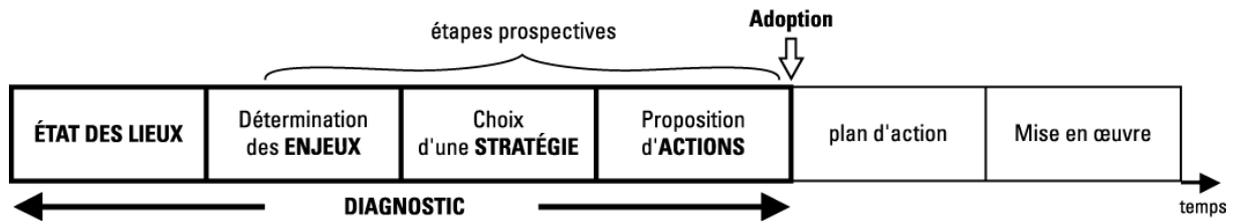
Les élus :

Dans chaque commune, un ou deux élus référents ont été nommés. Présents à chaque réunion de travail, ils ont joué un rôle d'orientation, d'impulsion, de propositions d'actions et de validation.

La CAF :

Le technicien référent sur le territoire de la CACM, a apporté son soutien et ses conseils. Des rencontres régulières ont été programmées, par visio ou in situ, soit 12 réunions de travail au 31 août 2022. Il a également participé aux rencontres avec les communes et les groupes par bassin de vie.

LES DIFFERENTES PHASES DU DIAGNOSTIC :



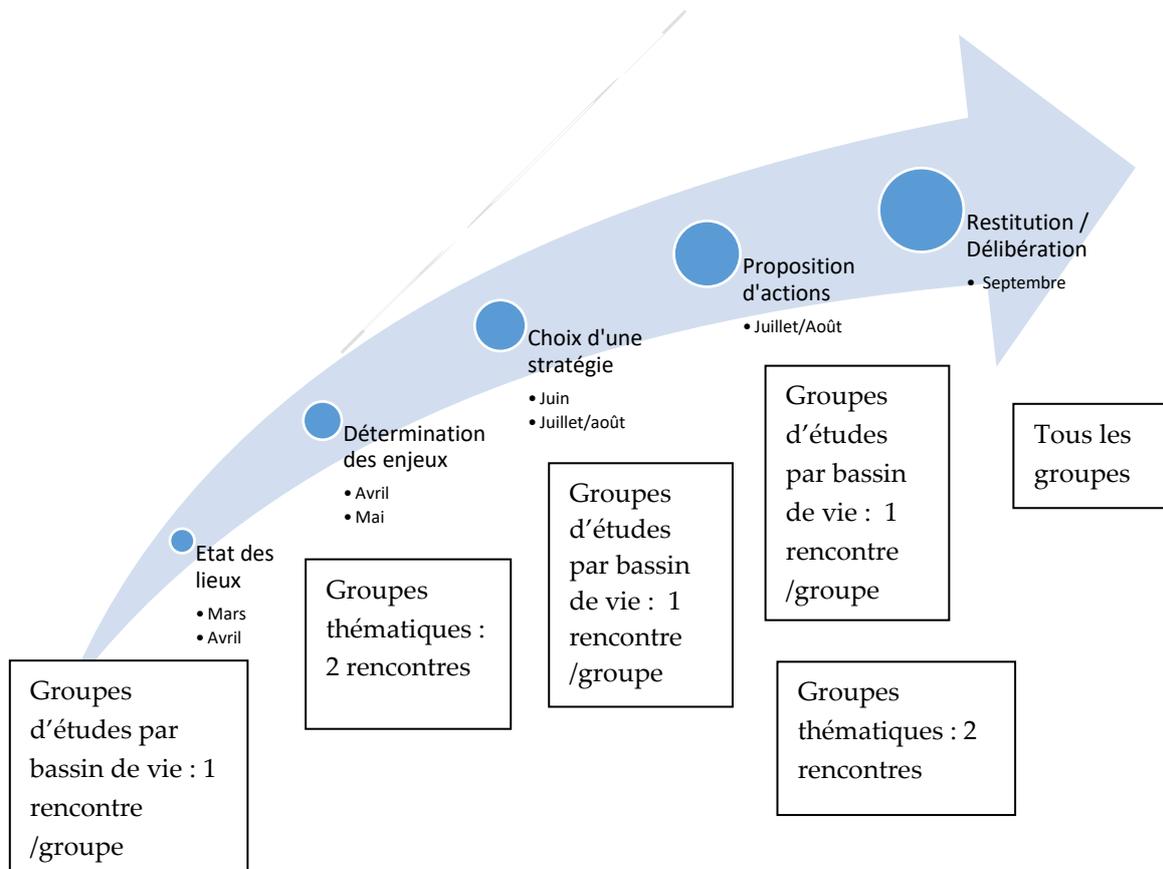
La démarche dans la globalité est la suivante :

- Diagnostic personnalisé par communes
- Diagnostic global du territoire de la CACM
- Appréhender les interactions entre communes par bassin de vie
- Définir les enjeux, élaborer les axes d'intervention, définir des fiches-actions

Le calendrier :

Un calendrier avait été défini en fin d'année 2021 pour une conclusion de la Ctg en décembre 2022.

Or, le versement des prestations de la CAF aux communes bénéficiaires à partir de l'année 2022 est lié à la conclusion de la Convention Territoriale Globale. Aussi, considérant les délais administratifs de passage en conseil communautaire puis en conseils municipaux, il a été proposé de modifier le calendrier pour le resserrer afin que la délibération du conseil communautaire puisse être actée courant septembre et en suivant pour les communes. De ce fait, le nouveau calendrier est le suivant :

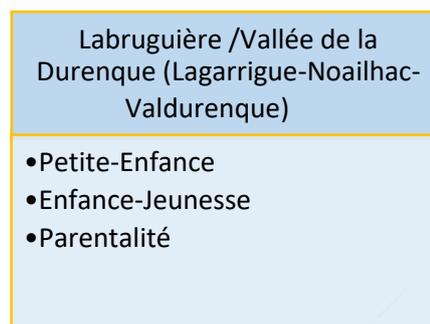
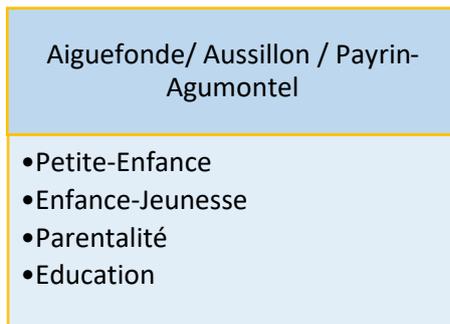


ORGANISATION STRUCTURELLE :

Suite aux rencontres effectuées dans les différentes communes et considérant que la CACM ne dispose pas des compétences dans le cadre de la Ctg, ni d' élu délégué, une approche du territoire par bassin de vie semble plus cohérente. Certaines communes s'étaient déjà rapprochées pour un travail commun.

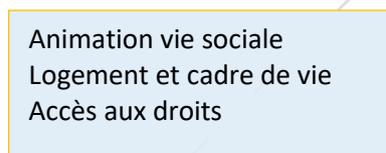
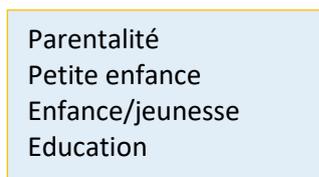
Ainsi, la configuration suivante a semblé la plus pertinente :

- Groupes d'études par bassin de vie :



Au mois de septembre 2022, le groupe par bassin de vie de Labruguière / Vallée de la Durenque est en cours de réflexion sur une éventuelle collaboration sur cette échelle territoriale.

- Groupes thématiques transversaux :



Cependant, au fil du temps, de l'avancée des projets et des travaux par bassin de vie, il s'est avéré que réunir les groupes thématiques transversaux n'était pas encore opportun. Cette méthode de travail pourrait être prévue plus tard selon l'avancée de la Ctg.

Le déroulé du diagnostic :

Chaque commune a été rencontrée une première fois afin d'expliquer les enjeux de la Ctg et permettre à la chargée de coopération de découvrir le territoire, les dates des premiers rendez-vous se sont échelonnées du 20 décembre 2021 au 11 février 2022. Courant février, les données INSEE et CAF ont été transmises à chacune, retranscrites dans un premier projet de diagnostic de territoire. Puis, les réunions se sont enchaînées jusqu'en juillet 2022, avec entre-temps un approfondissement du diagnostic des territoires et les transmissions de ceux-ci aux communes pour correction et validation.

Plusieurs partenaires ont été rencontrés :

- Les 2 relais petite enfance de Castres et de la Montagne Noire
- FD MJC
- Services de la PMI
- Assistants-sociaux de la CAF et du Conseil Départemental
- Chargé de mission de la politique de la Ville sur les communes de Aussillon et de Mazamet
- Des professionnels de la CACM
- Centres sociaux et Espaces de vie sociales de l'Occitanie (colloque)

Des contacts avec les chargé(e)s de coopération (5) des autres territoires ont permis d'échanger sur les pratiques et les outils mis en places.

Réunions avec les communes :

Aiguefonde	4 janvier 2022	17 février 2022				
Aussillon	7 janvier 2022					
Boissezon	10 janvier 2022	11 avril 2022				
Castres	23 décembre 2021	04 avril 2022	28 avril 2022	20 juin 2022	04 juil. 2022	19 juil. 2022
Caucalières	20 janvier 2022	28 avril 2022				
Labruguière	11 janvier 2022	06 juil. 2022				
Mazamet	11 février 2022	30 mars 2022	16 mai 2022	03 juin 2022		
Navès	21 janvier 2022	25 mars 2022	22 avril 2022	31 mai 2022		
Noailhac	20 décembre 2021	29 juin 2022				
Payrin-Augmontel	10 janvier 2022					
Valdurenque	14 janvier 2022					
Aiguefonde/Aussillon/ Payrin-Augmontel	30 mars 2022	19 avril 2022	13 juin 2022			
Labruguière/ Lagarigue/Noailhac/ Valdurenque	25 avril 2022	13 juin 2022				

Ainsi, les diagnostics se sont construits au fil des rencontres et des échanges sur une période de 8 mois (janvier à août 2022) par communes et sur 2 groupes de bassin de vie.

Ils sont présentés dans la deuxième partie de ce document.



Diagnostic de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



PRESENTATION PAR TERRITOIRES – LA COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET

INTRODUCTION

Cette partie relative à la Communauté d’agglomération ne se veut pas exhaustive mais a pour objectif d’avoir une vision d’ensemble avec notamment la présentation de tableaux ou graphiques thématiques.

La Communauté d’agglomération, de par ses compétences et les études qu’elle est amenée à effectuer, bénéficie de nombreux diagnostics de territoire et de projets thématiques (contrat de ville de la CACM 2015-2022 – Rapport d’activité 2021, observatoire économique du SCot, 4^{ème} Programme Local de l’Habitat (PLH 2021-2026), étude pré-opérationnelle de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) de Renouveau Urbain sur les centres-villes des communes urbaines, projet de territoire 2030...), dont certaines données ont été extraites et reprises dans ce document dans les première et seconde parties.

La troisième partie relate la vision du territoire par des partenaires institutionnels, la quatrième partie est dédiée aux allocataires, prestations et services de la CAF.

La dernière partie est consacrée aux thèmes principaux de la Ctg : la petite enfance, l’enfance/jeunesse, la parentalité avec la présentation des structures existantes sur l’ensemble du territoire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

L’INSCRIPTION TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE CASTRES-MAZAMET (CACM)

La Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet est créée le 16 décembre 1999 par transformation du district en communauté d’agglomération, elle était composée de 16 communes. C’est la première communauté d’agglomération créée en Midi-Pyrénées.

Le 1^{er} janvier 2017, les communes du Rialet et du Vintrou quittent la Communauté d’agglomération pour intégrer la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré.

SA LOCALISATION :



LES COMPETENCES DE LA CACM :

Les compétences exercées par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Services d'incendie et de secours
- Accueil des gens du voyage
- Gestion des déchets

Compétences optionnelles :

- Voirie et parcs de stationnement
- Protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs

Compétences facultatives :

- Enseignement supérieur
- Chenils
- Transport
- Environnement
- Infrastructures de télécommunications

Les compétences détaillées sont consultables sur le site internet :
<https://www.castres-mazamet.fr/intercommunalite/competences>.

Ainsi, on peut observer que les thématiques engagées dans le diagnostic territorial de la Ctg de la CACM ne relèvent pas des compétences de cet établissement public. Ce décalage a provoqué des incompréhensions des différents acteurs du territoire lors du démarrage et de la réalisation du diagnostic de territoire de la Ctg.

LA STRUCTURATION DE LA CACM

Territoire structuré autour des aires urbaines de Castres et de Mazamet dont le périmètre déborde sur l'espace de montagne et sur la plaine, la CACM comprend 14 communes de 280 à 42 000 habitants.

Le territoire se compose de 4 grands niveaux urbains :

- **3 pôles urbains** : Castres et Mazamet (87 % de la population) forment une agglomération bipolaire au centre de laquelle Labruguière occupe une position charnière.

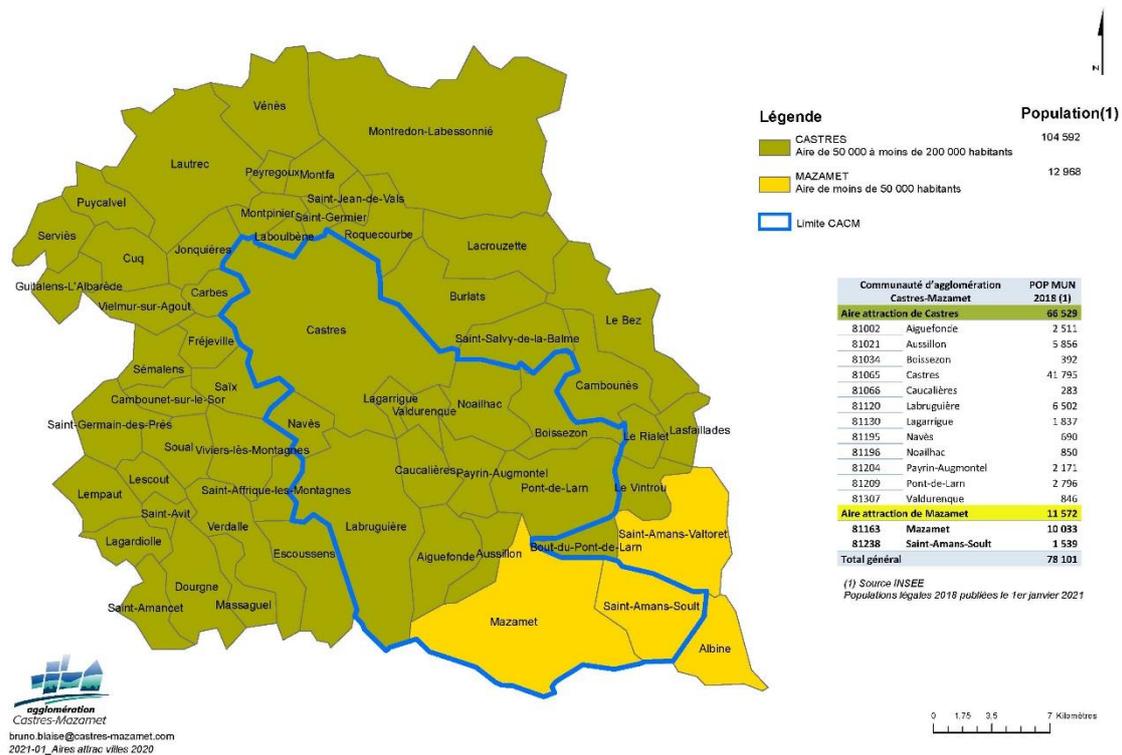
Les trois bassins de vie ont des limites qui dépassent largement le périmètre administratif.

- **un pôle intermédiaire de services** : les communes de Saint-Amans-Soult associé à Saint-Amans-Valtoret (commune hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont toutes les deux liées au pôle mazamétain.

- **les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants** (8,85 % de la population) : au nombre de 3, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin Augmontel sont une composante du pôle mazamétain.

- **les villages de moins de 1 000 habitants** (4,15 %) de la population Cette catégorie regroupe 5 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 690 et 850 habitants, 2 ont entre 280 et 400 habitants.

Aires d'attraction de Castres et de Mazamet 2020



PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE DE LA CACM

LA POPULATION DE LA CACM (12 communes) : Au 1^{er} janvier 2019, la population est de 73 973 habitants.

	2008	2013	2018
Population CACM	75 219	73 990	73 766
Densité moyenne (hab/km ²)	216,93	213,39	212,74
Population TARN	371 738	381 927	388 596

COMMUNES	SUPERFICIE (KM ²)	POPULATION 2018	DENSITE (HAB./KM ²)
Aiguefontie	19,13	2 511	131
Aussillon	10,26	5 856	571
Boissezon	19,36	392	20
Caucalières	12,8	283	22
Castres	98,17	41 795	426
Labruguière	60,73	6 502	107
Lagarrigue	4,86	1 837	378
Mazamet	72,08	10 033	139
Navès	9,75	690	71
Noailhac	20,77	850	41
Payrin-Augmontel	12,84	2 171	169
Valdurenque	5,99	846	141
CACM	346,74	73 766	212

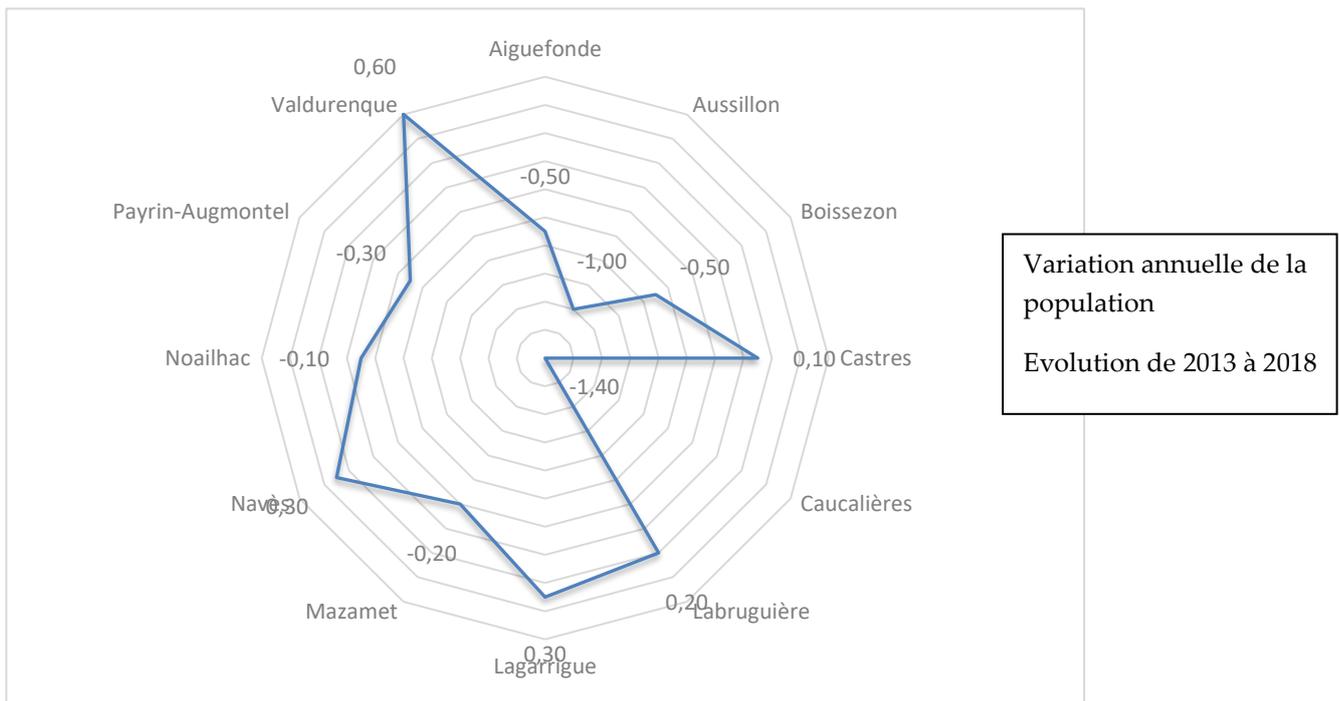
Les superficies sont variées : 9,75 km² pour la plus petite commune (Navès) et 98,17 km² pour la plus étendue (Castres).

Castres, Aussillon et Lagarrigue ont une densité supérieure à l'ensemble de la CACM.

Boissezon détient la plus faible densité, suivi de près par Caucalières.

VARIATION DE LA POPULATION

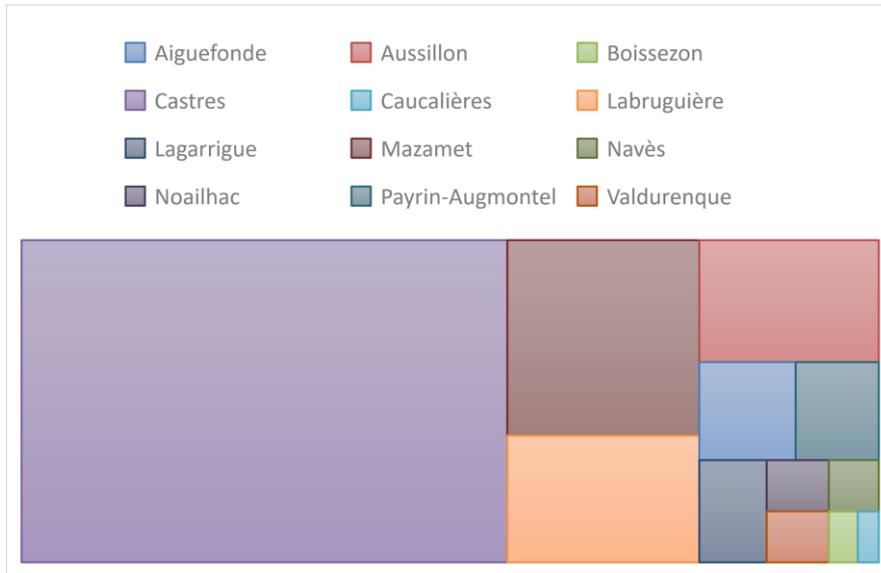
CACM – 14 communes	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle de la population en %	-0,3	-0,1
Due au solde naturel en %	-0,0	-0,1
Due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,3	0,0
Taux de natalité ‰	10,5	9,8
Taux de mortalité ‰	11,0	11,2



Le territoire de la CACM ne cesse de perdre de la population depuis le milieu des années 1970 où la forte dynamique démographique était portée à la fois par le solde naturel et l'attractivité migratoire. Après une quasi stabilité au cours des années 1990, le nombre d'habitants est reparti nettement à la baisse dès la première moitié des années 2000. Ce recul intercommunal est dû en grande partie aux pertes démographiques de la ville-centre avec près de 5 000 habitants en moins en 40 ans, mais aussi de polarités secondaires comme la commune d'Aussillon notamment.

De manière générale, les communes de la CACM qui perdent de la population ont un solde naturel positif ou quasi équilibré mais ce dernier ne compense pas le manque d'attractivité migratoire. A l'inverse, les communes qui gagnent de la population le font grâce à l'attractivité migratoire qui compense largement un solde naturel déficitaire.

Evolution 2013/2018 - CACM : - 0,30% / Tarn : +1,75 %



PHOTOGRAPHIE DE LA REPARTITION DE LA POPULATION EN 2018 PAR COMMUNES

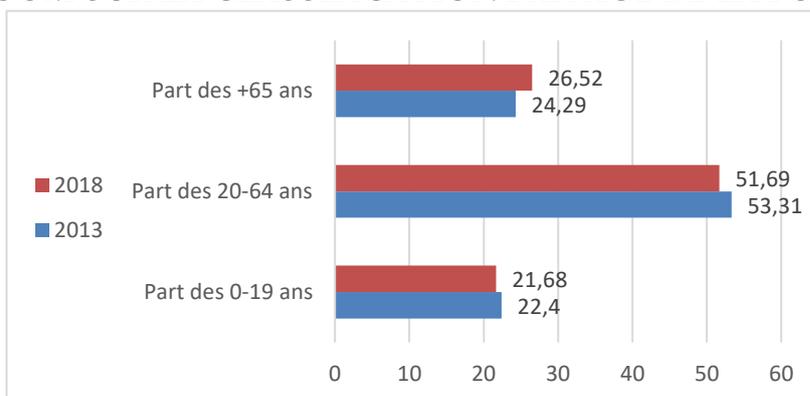
UNE VISION DE LA POPULATION ELARGIE AU TERRITOIRE DE L'OCCITANIE : LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES DANS LES DEPARTEMENTS D'OCCITANIE

Au 1^{er} janvier 2019, l'Occitanie compte 5 933 185 habitants. La région se classe en cinquième position des régions françaises, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle-Aquitaine, les Hauts-de-France et devant le Grand Est.

Entre 2013 et 2019, la région gagne en moyenne 41 600 habitants par an. Par rapport à la période 2008-2013, la croissance de la population ralentit en Occitanie (+ 0,7 % par an contre + 1,0 % précédemment) comme dans la plupart des régions métropolitaines, résultat d'un affaiblissement à la fois des dynamiques naturelle et migratoire.

La croissance démographique, plus rapide qu'en France Métropolitaine, n'est pas forcément homogène sur le territoire régional. Le dynamisme démographique est toujours très fort en Haute-Garonne et dans l'Hérault. Cinq autres départements gagnent des habitants entre 2013 et 2019 : l'Aude, le Gard, les Pyrénées-Orientales, le Tarn, et le Tarn-et-Garonne. L'Ariège, l'Aveyron, le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Lot et la Lozère, départements plus ruraux, ont une population relativement stable durant cette période, leur solde migratoire positif équilibrant le déficit des naissances par rapport aux décès.

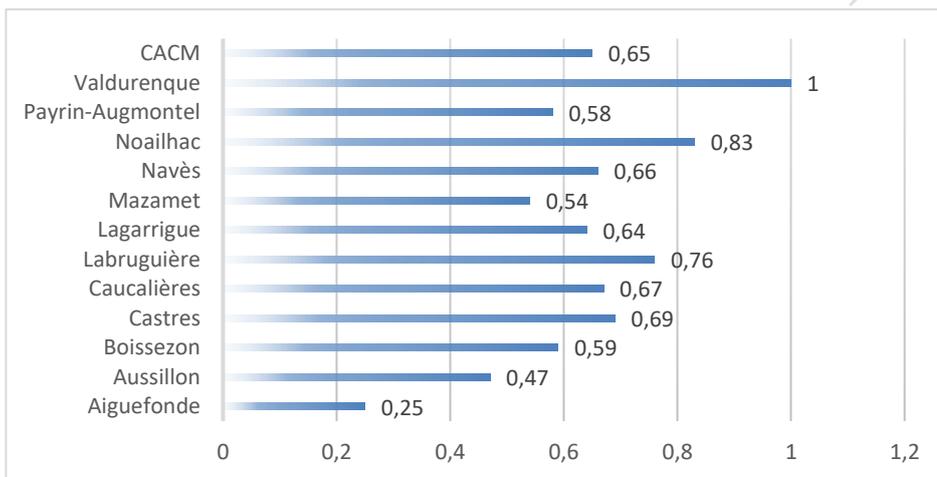
ZOOM SUR LA CLASSIFICATION PAR AGE DE LA POPULATION



CACM :
 ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR GRANDES CLASSES D'ÂGE EN %

COMMUNES	PART DES 0-19 ANS		PART DES 20 - 64 ANS		PART DES + DE 65 ANS	
	2013	2018	2013	2018	2013	2018
Aiguefonde	20,90%	20,90%	57,60%	52,30%	21,40%	26,80%
Aussillon	20,40%	19,90%	50,00%	46,50%	29,50%	33,60%
Boissezon	23,30%	19,10%	55,70%	53,60%	20,80%	27,30%
Castres	23,30%	22,20%	53,60%	52,70%	23,10%	25,20%
Caucalières	20,40%	17,30%	63,20%	63,30%	16,10%	19,10%
Labruguière	23,80%	24,00%	52,70%	51,00%	23,50%	25,10%
Lagarrigue	20,70%	21,30%	60,10%	54,70%	19,30%	24,00%
Mazamet	19,90%	20,40%	49,60%	48,70%	30,50%	30,90%
Navès	21,10%	19,00%	65,30%	62,00%	13,50%	18,80%
Noailhac	23,90%	22,70%	57,70%	56,20%	18,40%	21,20%
Payrin-Augmontel	20,30%	20,50%	56,90%	52,20%	22,80%	27,20%
Valdurenque	26,20%	26,10%	56,30%	53,90%	17,60%	20,10%
CACM	22,40%	21,68%	53,31%	51,69%	24,29%	26,52%
TARN	22,50%	22,10%	54,60%	62,10%	22,90%	25,00%

Les indices de jeunesse des 12 communes et de la CACM



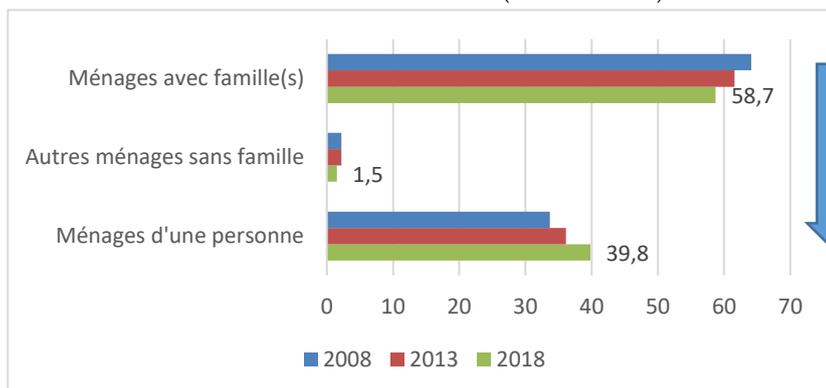
La Population du territoire est assez âgée avec un indice de jeunesse de 0,65

L'indice de jeunesse est un indicateur qui affiche le niveau de vieillissement de la population, il s'agit du rapport entre le nombre de personnes de moins de 20 ans et la population âgée de 60 ans et plus. S'il est supérieur à 1, il témoigne la prédominance d'une population jeune. Plus l'indice est faible, plus la population est âgée.

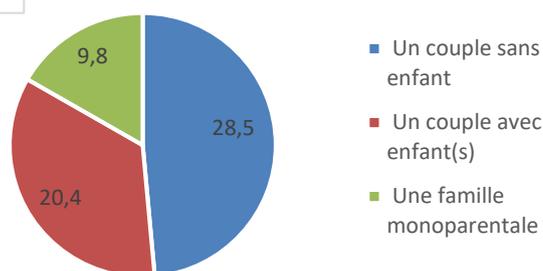
Un vieillissement qui se renforce, comme le reste du bassin de vie.

Le territoire intercommunal compte un plus grand nombre de séniors par rapport aux jeunes de moins de 20 ans. Des disparités existent entre les communes. Il s'accroît dans la moitié sud-est le long de la vallée du Thoré et au sein du pôle urbain d'Aussillon-Mazamet. Il est en revanche proportionnellement plus faible sur les communes centrales qui ont bénéficié du report périurbain des jeunes ménages sur la période récente, Lagarrigue, Labruguière ou Navès par exemple.

COMPOSITION DES MENAGES (14 communes)



ZOOM SUR LES MENAGES AVEC FAMILLE(S) EN 2018 : PARTS EN %



NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR MENAGES

COMMUNES	2008	2013	2018
Aiguefonde	2,51	2,32	2,27
Aussillon	2,29	2,22	2,15
Boissezon	2,17	2,19	1,95
Castres	2,15	2,07	2,00
Caucalières	2,60	2,37	2,21
Labruguière	2,35	2,28	2,23
Lagarrigue	2,34	2,22	2,10
Mazamet	2,01	1,94	1,92
Navès	2,70	2,43	2,35
Noailhac	2,43	2,35	2,26
Payrin-Augmontel	2,42	2,31	2,25
<i>Pont-de-L'Arn pour information</i>	2,36	2,29	2,17
<i>Saint-Amans-Soult pour information</i>	2,29	2,24	2,12
Valdurenque	2,45	2,43	2,43
CACM	2,20	2,12	2,05
TARN	2,24	2,29	2,13

Le nombre moyen d'occupants des ménages diminue pour chaque commune et pour le Tarn.

Comparaison 2018/2008 :

La plus forte variation concerne Caucalières avec une diminution de 0,39 points.

La variation la plus minime est pour Valdurenque avec une diminution de 0,02 points.

Au sein de l'agglomération, le profil des ménages se caractérise par :

- Une hausse du taux des personnes seules,
- Une part importante de couples sans enfants,
- Une faible diminution de la part des familles.

Cela s'explique par le poids du vieillissement de la population et l'augmentation des ménages isolés.

LA MIXITE SOCIALE DE LA POPULATION EN 2018 (Données sur 14 communes)

Nombre de « cadres » pour
100 ouvriers :

CACM (14 communes) : 45,2

Tarn : 54,6



La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut.

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Le ratio cadres/ouvriers se situe dans la partie haute par rapport aux autres intercommunalités proches mais reste quand même bas :

CC Montagne Noire : 42,9

CC du Sor et Agoût : 42,7

CC Montagne Noire : 22,1

ECART FEMMES-HOMMES SELON LA CSP DANS LA POPULATION (EN POINTS DE %)

INDICATEURS	CA de Castres-Mazamet		Tarn
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,5	▼	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	3,4	▼	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,5		2,5
Employés (points de %)	- 12,1	▲	- 14,5
Autres inactifs (points de %)	- 5,8		- 5,9
Professions intermédiaires (points de %)	- 1,0	▲	- 1,3
Ouvriers (points de %)	16,1	▲	15,4
Retraités (points de %)	- 3,6	▼	- 1,5



L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "agriculteurs" à l'ensemble de la population. L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

Une part plus importante d'employées femmes et d'ouvriers hommes. Par rapport au Tarn, moins d'agriculteurs et davantage de retraités femmes.

ETRANGERS ET IMMIGRES (En %)

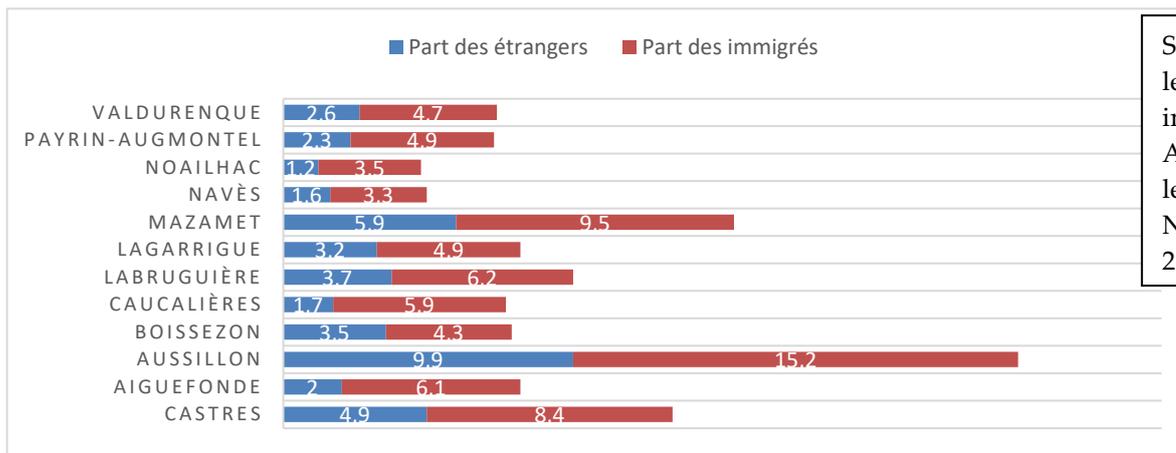
INDICATEURS	CACM (14 communes)	Tarn
Part des étrangers	3,7	4
Part des immigrés	6,4	6,5

La part d'étrangers et d'immigrés est sensiblement inférieure au département du Tarn.



Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

AU SEIN DES 12 COMMUNES (part en %) :



Sur les 12 communes, les écarts sont très importants : Aussillon a les 2 parts les plus élevées, Noailhac et Navès les 2 les moins élevées.

En résumé

Au sein du territoire de la CACM, une population vieillissante, composée majoritairement de couples sans enfants, avec un ratio cadres/ouvriers se situant dans la partie basse. Peu d'agriculteurs, davantage de cadres hommes et d'employés femmes, une part importante de retraités. La part d'étrangers et d'immigrés est variable d'une commune à l'autre et se situe sensiblement en-dessous de celle du Tarn.

LES INTERACTIONS TERRITORIALES GEOGRAPHIQUES :

Territoire à la fois sous influence de la région toulousaine et lié au littoral méditerranéenne, entre le flux Nord-Sud (Aveyron-Aude) et Est-Ouest (Hérault – Haute-Garonne), l'Agglomération Castres-Mazamet est placée dans une position centrale au sein de la région Occitanie/Pyrénées-méditerranéenne.

Cette fonction de pivot induit nécessairement la présence d'infrastructures de communication, routières et autoroutières, qui vont être renforcées et améliorées.

Rendre le territoire accessible est une des ambitions du « Projet de Territoire 2030 », par l'amélioration des grands axes routiers, la réévaluation de la desserte par le train, l'intermodalité des transports et le développement des offres de mobilité.

Ce projet de territoire 2030, suite du projet de territoire 2015, est un document-cadre et ressources, à l'échelle du territoire, qui présente les mesures pour tendre vers les ambitions suivantes : un nouvel essor économique, un cadre de vie de qualité, un territoire accessible et une attractivité amplifiée.

Les moyens de transports :

Les voies routières :

L'histoire économique et urbaine du territoire se structure, d'une part, autour de la nationale 112, axe majeur reliant les pôles urbains de Castres et de Mazamet et desservant également les deux autres communes urbaines : Labruguière et Aussillon. Elle est doublée de la voie ferrée. D'autre part, elle se structure autour de la départementale 612, un axe secondaire qui dessert les plus petites communes à l'est du territoire.

L'autoroute Castres-Toulouse (A69) en 2x2 voies longue de 54 kms, devrait être mise en service à l'horizon 2025, avec comme objectif le désenclavement du sud du département du Tarn. Elle devrait permettre aux automobilistes de gagner 35 mn sur ce tronçon, soit un gain de temps et une amélioration de la sécurité routière.

Les transports urbains :

Une offre de transports publics gratuits gérée par la CACM, Libellus réseau urbain de bus : 11 lignes qui parcourent l'agglomération, ainsi que 5 lignes de renfort scolaire pour Castres et 6 pour Mazamet/Aussillon, complétée par 2 dispositifs : Mobi-Libellus et Taxi-Libellus (sous conditions).

La Région a développé une offre de voyages à travers tout le territoire Occitanie / Pyrénées-Méditerranée par le biais du train (train Lio), du bus (car Lio) et du transport scolaire. Le service de transport scolaire dans le Tarn est mis en œuvre par la **Federteep** (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn).

L'agglomération doit s'équiper d'infrastructures permettant l'accueil de bus interurbains et urbains et de trains utilisant des énergies renouvelables et/ou dé-carbonées (électrique, biogaz, hydrogène).

Transports ferroviaires :

Le territoire compte 3 gares SNCF, situées à Castres, Labruguière et Mazamet et elles permettent de relier Toulouse. Le Projet de territoire 2030 prend en compte la qualité de la desserte ferroviaire qui doit être largement réévaluée et ainsi impulser son développement avec, notamment, la connexion de la ligne Mazamet- Castres-Toulouse à la future ligne grande vitesse.

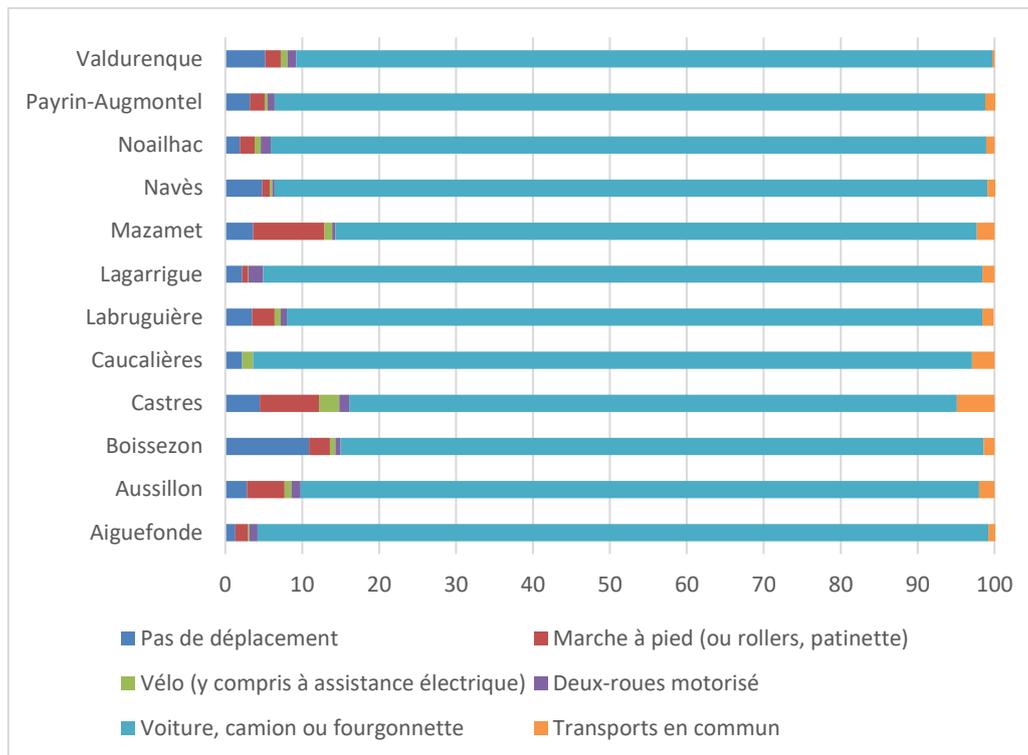
Transport aérien :

Situé au cœur de l'agglomération à proximité du site "Le Causse-Espace d'Entreprises", l'aéroport de Castres-Mazamet propose une ligne aérienne régulière vers Paris-Orly permettant de rallier deux fois par jour la capitale par un vol d'une heure.

Transport doux :

Autour des Pôles d'Échanges Multimodaux de Castres et de Mazamet, le schéma directeur des itinéraires cyclables de la Communauté d'agglomération poursuit le maillage des infrastructures sécurisées et qualitatives et permet de connecter le réseau local aux liaisons régionales et nationales, pour répondre aux besoins de transport du quotidien comme au développement du tourisme sportif.

GRAPHIQUE RECAPITULATIF PAR COMMUNE : PART DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN 2018 EN %



Le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre au travail reste le véhicule personnel, commun à toutes les villes ; avec toutefois une part plus élevée pour la marche à pied pour la commune de Mazamet et une part plus élevée de transports en commun pour la commune de Castres et de Caucalières.

LE PARC IMMOBILIER DE LA CACM

Cette thématique dépend du pôle Habitat et Politique de la Ville de la CACM qui a fait réaliser une étude pré-opérationnelle d’OPAH – RU en 2021. Elle est consultable sur le site internet de la CACM (<https://www.castres-mazamet.fr/habitat/etude-pre-operationnelle-dopah-ru>). Cette partie ne sera pas développée dans ce diagnostic.

Extraits de cette étude :

« La Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet compte, en 2017, 44 180 logements soit une évolution de 0.32% entre 2015 et 2017. Ce parc se compose à 84% de résidences principales, 3% de résidences secondaires et 12,7% de logements vacants.

Si le territoire est faiblement pourvu en résidences secondaires, avec à peine 1 400 logements en 2017 soit 3% du parc, les deux tiers des résidences secondaires sont pourtant situés sur les trois communes urbaines. Le territoire de la Communauté d’agglomération recense plus de 5 000 logements vacants. 84% du parc vacant se situe sur les 3 villes : Castres, Mazamet, Labruguière.

Le parc social reste très concentré sur les communes urbaines. 85% de la production est portée par les communes de Castres, et notamment au sein de ses quatre quartiers prioritaires, Labruguière et Aussillon. Mazamet fait figure d'exception car il ne représente que 2% de la production neuve. Sa croissance urbaine est, en effet, davantage portée par la commune limitrophe d'Aussillon. Le parc locatif privé regroupe un tiers des résidences principales à Castres et à Mazamet. A Labruguière, 21% des résidences principales sont dans le parc locatif privé.

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans les trois communes. À Castres, la moitié des résidences principales est occupée par son propriétaire, les deux tiers à Labruguière et 61.5% à Mazamet.

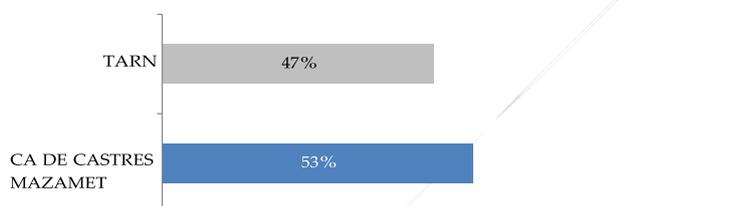
Le logement individuel prédomine sur le territoire de l'agglomération puisque 72% des résidences principales sont des maisons individuelles. L'habitat collectif représente un peu moins d'un tiers des résidences principales du territoire. La part du collectif dans la production a baissé depuis 2015-2017.

Les communes de Castres et de Labruguière recensent environ 40 % des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah (aides financières aux travaux afin d'améliorer le parc de logements privés existants). La moitié des propriétaires de Mazamet ont des ressources éligibles aux plafonds de l'Anah. Les deux tiers de ces ménages éligibles ont plus de 60 ans. Au total, plus de 6 500 propriétaires sont éligibles aux aides de l'Anah sur les 3 communes ».

Les prestations logement de la CAF :

Nombre d'allocataires en 2019 : 8 966

Part des allocataires percevant une allocation logement :



Depuis 2016, ce pourcentage a fortement diminué sur ce territoire et son département, il reste quand même à un taux élevé.
 A noter une part plus élevée d'allocataires dans le parc public, comparée avec le Tarn.

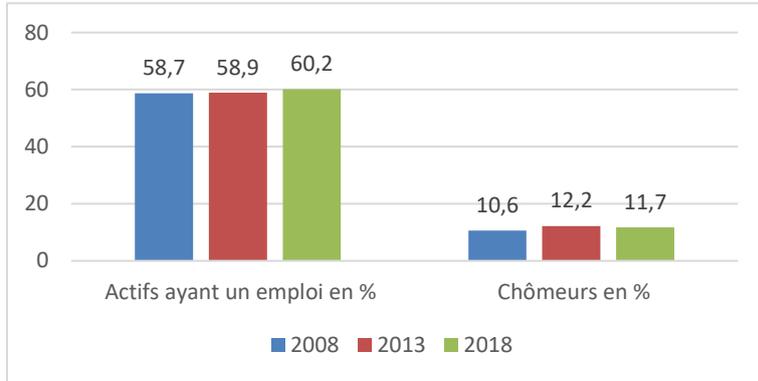
	CACM		TARN
Parc privé	4 879 allocataires	54 %	58 %
Parc public	2 902 allocataires	32 %	26 %
- de 25 ans	1 483 allocataires	17 %	17 %

Une grande majorité des ménages est éligible au logement social puisque 60 % des foyers fiscaux se situent en-dessous des plafonds de ressources applicables aux locataires bénéficiant de logements conventionnés HLM ou parc privé.

LA SITUATION DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA CACM
Concerne la population de 15 à 64 ans

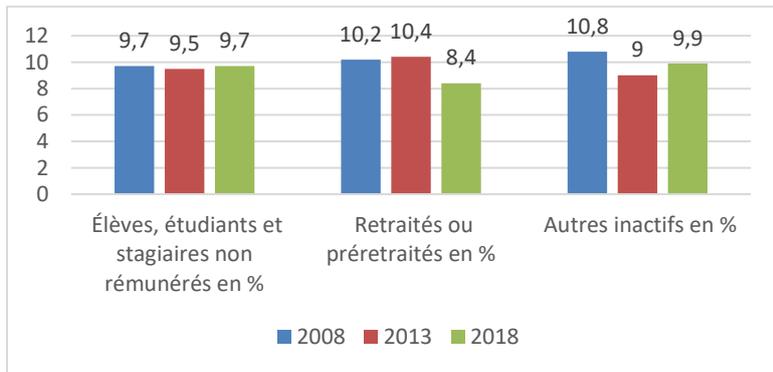
PAR TYPE D'ACTIVITE : ACTIFS

Les actifs regroupent la population ayant un emploi et les chômeurs :

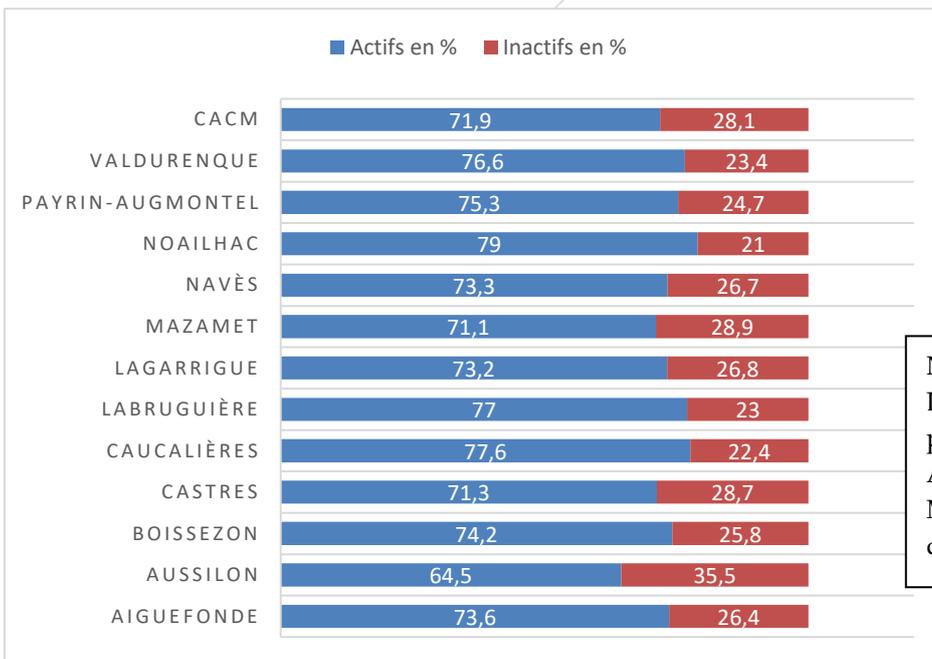


En 2018, la part d'actifs représente 71,9 % et la part d'inactifs représente 28,1 %

LES INACTIFS



Inactifs :
 Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...



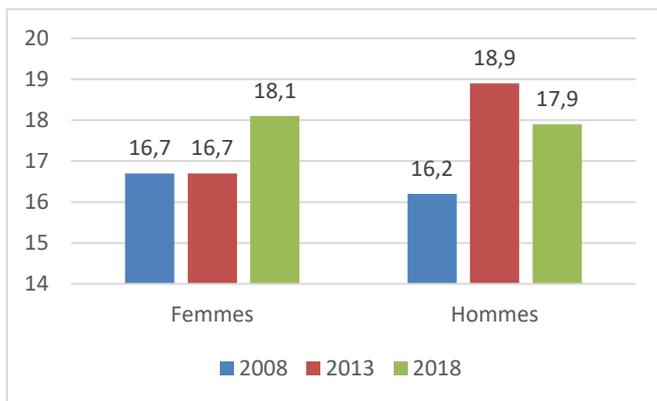
GRAPHIQUE PAR COMMUNE : PART D'ACTIFS/INACTIFS EN 2018

Noailhac (79), Caucalières (77,6) et Labruguière (77) ont la part d'actifs la plus importante. Aussillon (35,5), Castres (28,7) et Mazamet (28,9) détiennent la part d'inactifs la plus importante.

CHOMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15-64 ANS

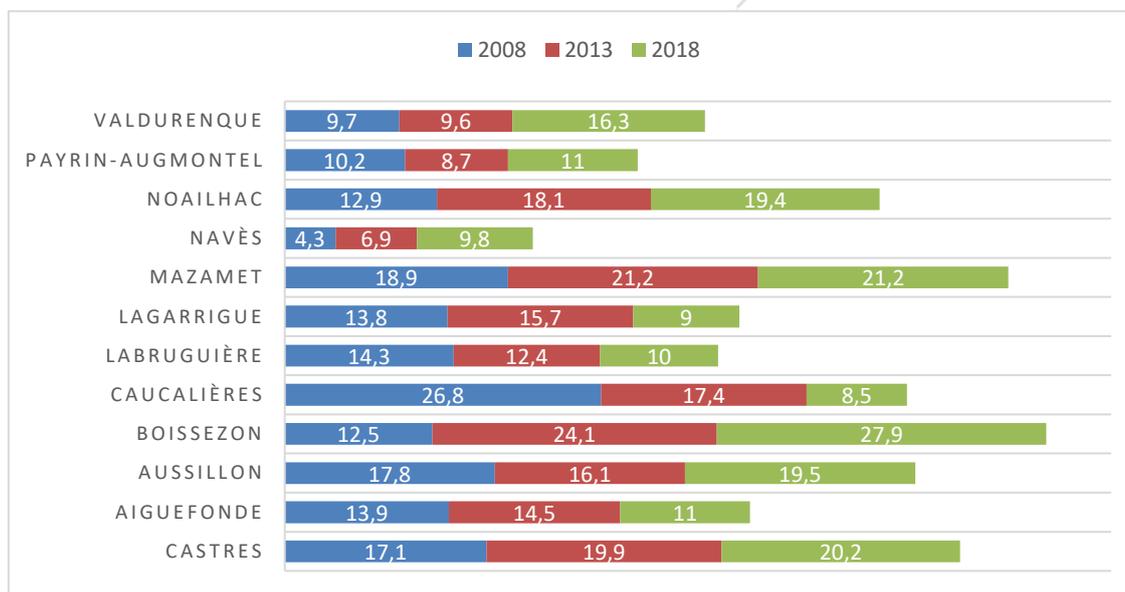
	2008	2013	2018
Nombre de chômeurs	5 149	5 702	5 264
Taux de chômage en %	15,3	17,2	16,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	30,2	34,0	29,8
Taux de chômage des 25 à 54 ans	14,1	15,5	15,0
Taux de chômage des 55 à 64 ans	9,2	11,8	12,7

LES SALAIRES EN EMPLOIS PRECAIRES



Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.

GRAPHIQUE PAR COMMUNE : LES SALAIRES EN EMPLOI PRECAIRE



Comparaison 2018/2008 :

Caucalières a la variation négative la plus importante (-18,3)

Boissezon, la variation positive la plus importante (+15,4)

Caucalières, Lagarrigue et Navès ont le moins d'emplois précaires en 2018.

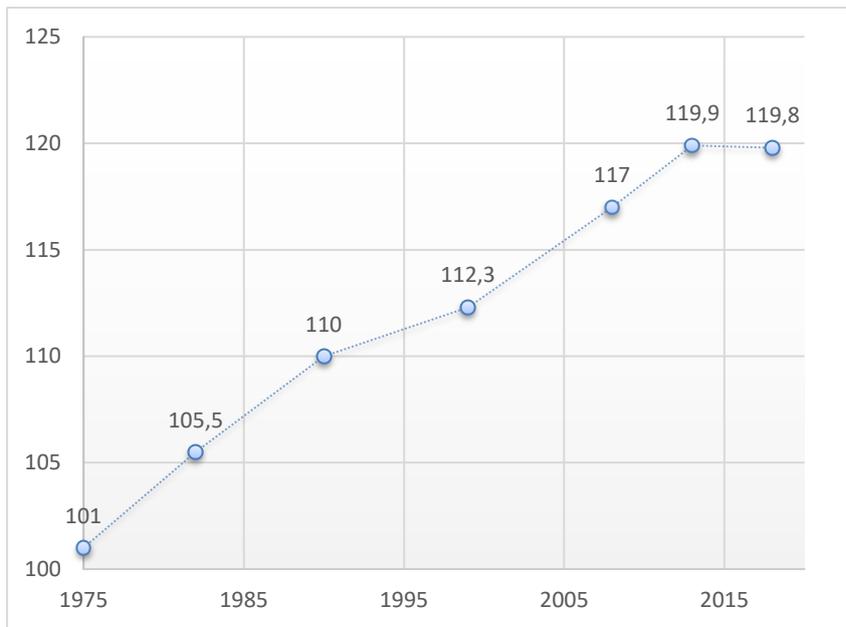
EMPLOI ET ACTIVITE

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	33 466	33 314	32 967
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	28 616	27 803	27 516
Indicateur de concentration d'emploi	116,9	119,8	119,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	50,9	50,9	49,9

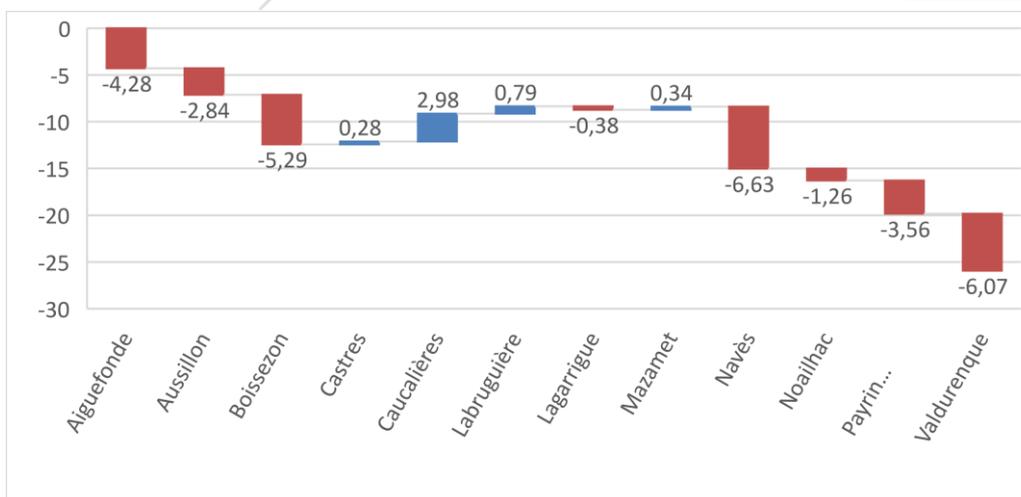
La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est un pôle d'emploi attractif qui concentre plus de 32 500 emplois et joue le rôle de centre d'emploi du bassin de vie en offrant plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs occupés résidents sur son territoire.

La dynamique économique rayonne en effet sur les territoires voisins avec 30% des actifs qui travaillent sur le territoire et habitent en dehors de la Communauté d'agglomération et notamment sur la Communauté de communes Sor et Agoût.

EVOLUTION DE L'INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI



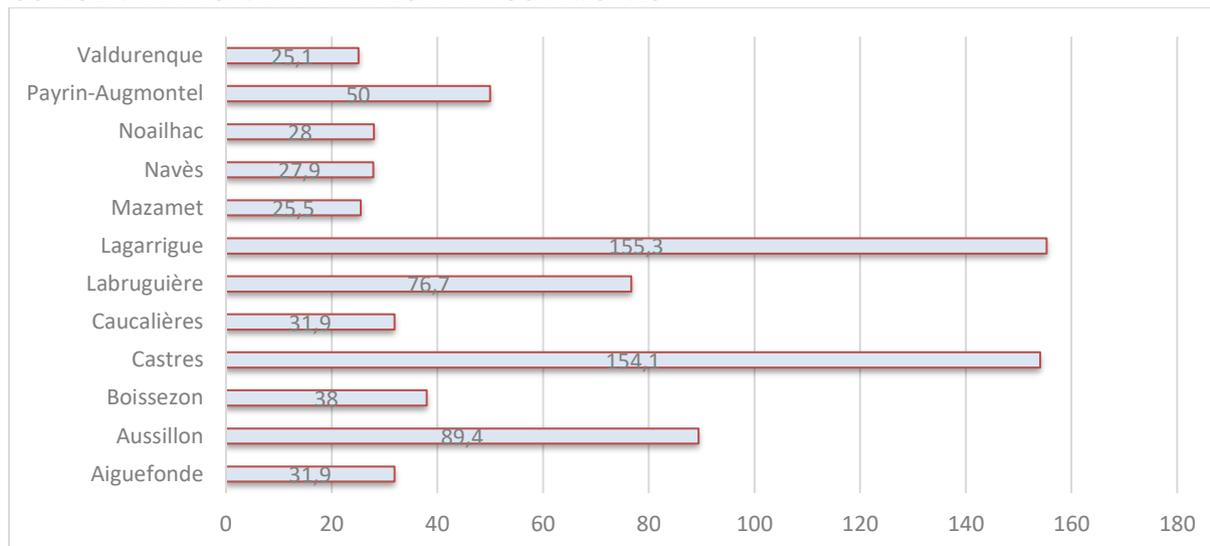
i L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.



TAUX D'EVOLUTION ANNUEL D'EMPLOI 2013-2018 PAR COMMUNE

INDICE DE

CONCENTRATION DE L'EMPLOI PAR COMMUNES

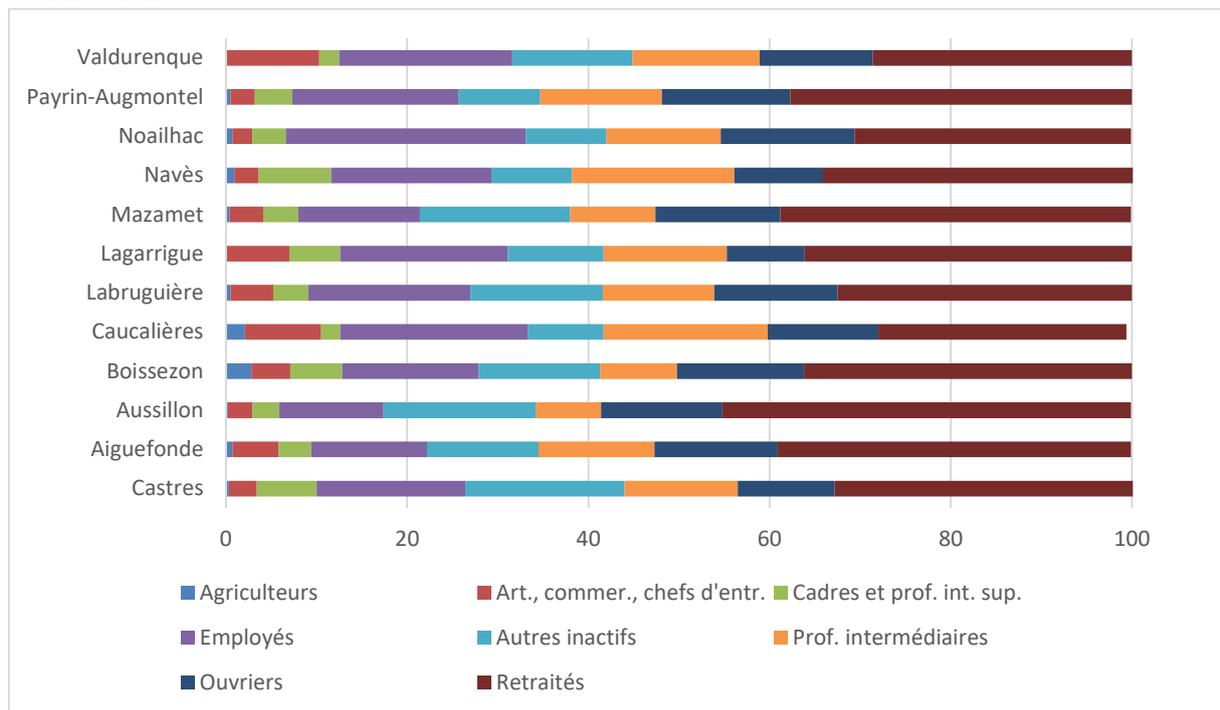
STATUT ET
CONDITION
D'EMPLOI DES 15
ANS OU PLUS
SELON LE SEXE
EN 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	14 316	100	13 194	100
Salariés	11 965	83,6	11 794	89,4
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	9 685	67,7	9 671	73,3
Contrats à durée déterminée	1 410	9,8	1 499	11,4
Intérim	440	3,1	209	1,6
Emplois aidés	96	0,7	207	1,6
Apprentissage - Stage	334	2,3	208	1,6
Non-Salariés	2 351	16,4	1 400	10,6
Indépendants	1 152	8,0	1 005	7,6
Employeurs	1 180	8,2	367	2,8
Aides familiaux	20	0,1	27	0,2

POPULATION ACTIVE DE 15 A 64 ANS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	33 741	28 359	33 206	27 544	32 290	27 197
dont						
Agriculteurs exploitants	281	275	242	222	223	213
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 284	2 080	2 576	2 340	2 349	2 205
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3 279	3 161	3 305	3 128	3 435	3 275
Professions intermédiaires	7 514	6 812	7 366	6 707	7 537	6 799
Employés	10 879	8 960	10 950	8 972	10 315	8 532
Ouvriers	9 019	7 070	8 149	6 175	7 788	6 173

POPULATION ACTIVE DE 15 A 64 ANS SELON LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE PAR COMMUNES



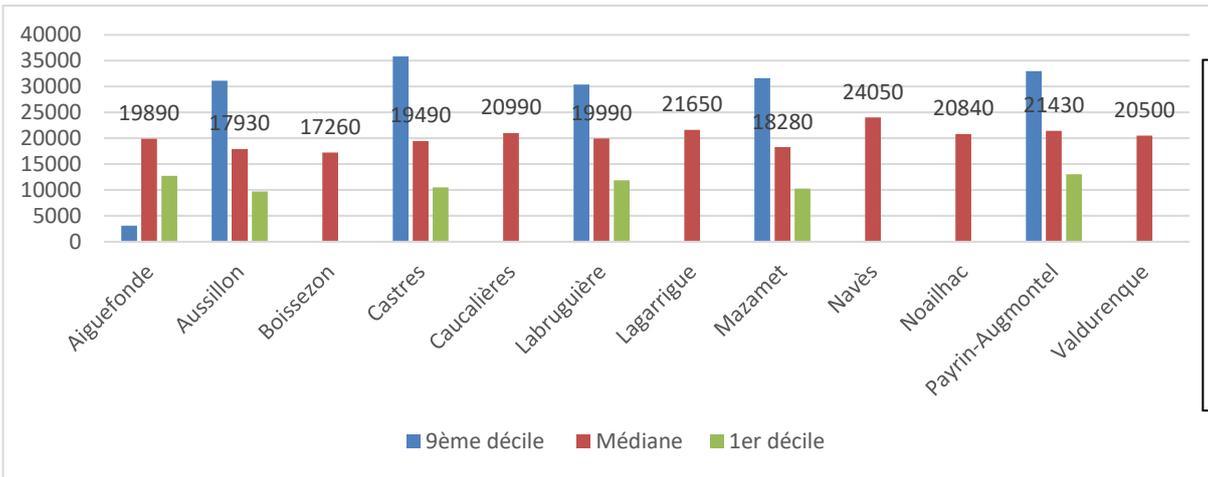
Un territoire pourvoyeur d'emplois pour ses habitants et ceux des territoires voisins.

La dynamique économique du territoire est importante et rayonne sur les territoires voisins : l'indicateur de concentration de l'emploi est très élevé (119 sur la CACM contre 81 dans le Tarn et 98.6 en France) et supérieur aux communautés de communes voisines : 85 pour la communauté de communes Thoré Montagne Noire et 63 pour la communauté de communes de Sor et de l'Agout.

Castres et Mazamet forment un bi-pôle structurant le territoire avec respectivement 68% et 15% des emplois locaux. La commune de Labruguière constitue un rôle charnière entre le castrais et le mazamétain en offrant 6.5% des emplois locaux.

LE NIVEAU DE VIE DES HABITANTS

MENAGES FISCAUX DE L'ANNEE 2019	CACM	TARN
Nombre de ménages fiscaux	35 563	172 850
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	75 646	380 577
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 840	20 650
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	46	48,6
Taux de pauvreté du référent fiscal en %	18	15,1



CLASSEMENT DES REVENUS PAR HABITANTS EN 2018 PAR COMMUNES :
 Données non renseignées = données non disponibles

La fragilité économique se ressent dans l’observation des revenus des ménages. Le territoire se compose de ménages modestes qui affichent des niveaux de vie inférieurs aux territoires voisins ou de taille quasi-identiques.

Avec 19 840 euros par unité de consommation, le revenu médian des ménages de la CACM en 2019 est inférieur au revenu médian départemental. Le revenu médian des ménages du premier décile fait partie des plus faibles des intercommunalités du Tarn au même titre que des territoires ruraux où pèsent le vieillissement et les minimas agricoles.

30 % des foyers fiscaux de la CACM déclarent moins de 1 200 € net par mois, soit l’équivalent d’à peine plus d’un SMIC. Plus de la moitié des foyers fiscaux ne sont pas imposables.

La moyenne des revenus annuels de la CACM s’établit autour de 25 000 euros, en 2019 ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne départementale (23 933 €). Toutefois, des disparités s’observent entre les communes. Les niveaux de revenus sont plutôt modestes sur le Mazamétain, restent modérés à Castres et à Labruguière et sont davantage élevés dans les communes résidentielles situées entre les deux pôles de l’agglomération.

Les communes urbaines voient leurs revenus progresser de manière modérée notamment par le fait que les ménages ayant des revenus plus confortables partent en périphérie. Les communes centrales accueillent également une part importante de petits ménages qui concentrent davantage les problématiques sociales impactant à la baisse leur revenu.

DIAGNOSTIC SOCIAL DES PARTENAIRES

Trois partenaires ont été rencontrés et ont transmis leur vision de territoire liée à leurs pratiques professionnelles.

Les deux responsables de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), service du Conseil Départemental, ont été rencontrées, avec des spécificités sur la petite enfance :

Leurs missions sont les suivantes :

1. Une mission de prévention et promotion de la santé centrée sur la famille, la petite enfance et les jeunes : prévention pré et post natale, infantile jusqu’à 6 ans, planification familiale, accompagnement à la parentalité.

2. Des actions d'évaluation, d'accompagnement, de contrôle et de surveillance des établissements et des professionnels de l'accueil de la petite enfance : agrément des assistants maternels et (familiaux) et avis pour les établissements d'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs.
3. Des missions de santé publique et d'épidémiologie : exploitation des données issues des certificats de santé, enquêtes épidémiologiques spécifiques départementales, régionales et nationales, politique vaccinale PMI, veille sanitaire ...
4. Une mission de dépistage en école maternelle pour les enfants de 3-4 ans.

Besoins identifiés par la PMI :

- Manque d'un relais assistante-maternelle sur les communes de Boissezon, Lagarrigue, Caucalières, Noailhac, Valdurenque
- Besoins ponctuels en accueil dans la petite enfance :
 - o En cas de formation de l'un des deux parents
 - o Si un professionnel de santé a repéré un enfant qui a besoin de « stimulation » dont la maman (et/ou le papa) ne travaille(nt) pas : difficulté de trouver un accueil en structure (Évalué à 10-15 cas dans l'année).

Les assistants-sociaux de la CAF et du Conseil Départemental ont également été rencontrés.

La CAF : l'équipe est composée de 6 assistants-sociaux (AS) répartis sur le territoire tarnais. En ce qui concerne le territoire de la CACM, 2 AS ont leur bureau administratif à Castres (centre social de Lameilhé et à la CAF à Roulandou) et 1 AS est situé au centre social de Mazamet. Les AS assurent également des permanences sur tout le territoire.

Le Conseil Départemental : 3 responsables de pôle gèrent les équipes d'assistants-sociaux (AS). Leurs bureaux administratifs se situent à Castres Malroux, Castres 1^{er} Mai et Mazamet. Les travailleurs sociaux assurant également des permanences sur toutes les communes du territoire.

Ci-dessous un résumé des besoins identifiés par les AS :

Ils concernent également le mode de garde d'enfants pour les moins de 3 ans, qui est pour eux, une problématique essentielle :

- Manque de places pour les parents qui ne travaillent pas et ont un besoin fondamental pour faire garder leurs jeunes enfants / et pour ceux qui sont en insertion professionnelle (stage ou emploi)
- Difficultés d'accès et de coordination pour les familles monoparentales (horaires, organisation du transport ou de la journée en général).

La notion des dispositifs d'aide à la parentalité a été abordée, avec l'absence de coordination sur le territoire et pourtant, besoin essentiel à la socialisation, notamment pour une étape préalable à une reprise de travail. A noter aussi, la présence de beaucoup de familles avec très peu de revenus.

LA CAF : LES ALLOCATAIRES ET LES PRESTATIONS

La Caf constitue une branche de la Sécurité Sociale : la branche famille.

Elle met en œuvre 4 grandes missions :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle et familiale, et vie sociale,
 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
 - Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
 - Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.
- Soit par le biais d'appui technique, de conseils et d'accompagnement,
 - Soit par le biais de prestations versées aux allocataires ou aux partenaires.

LES ALLOCATAIRES DE LA CAF :

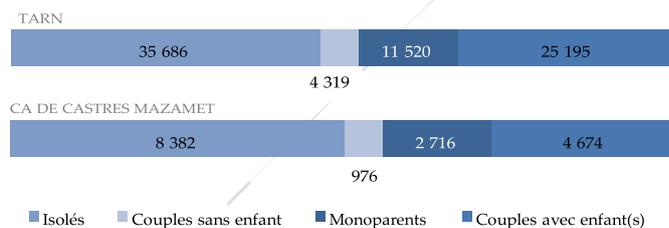
NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION CAF :

(données sur les 14 communes)

- Au 31/12/2019, 16 796 allocataires résident sur le territoire
- La Caf couvre ainsi 37 447 personnes, soit 48 % des habitants.



COMPOSITION FAMILIALE



Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 86 % des hommes et 74 % des femmes sont en activité.

89 % et 81 % pour le département.

La part d'isolés représente presque 50 % des allocataires ; en 2020, elle augmente de 1,7 points.

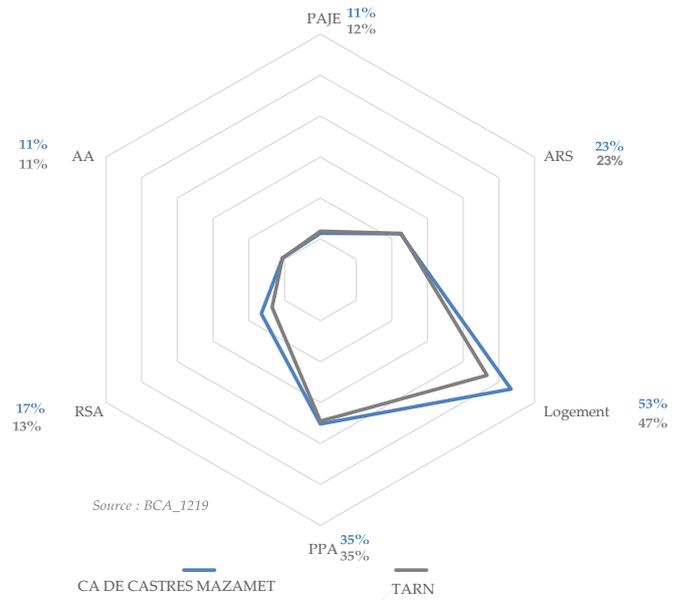
La tranche 30-49 ans représente pratiquement la moitié des allocataires selon l'âge du responsable du dossier.

PART DES PRESTATIONS PERÇUES PARMIL LES ALLOCATAIRES

La répartition des prestations est pratiquement identique au département du TARN.

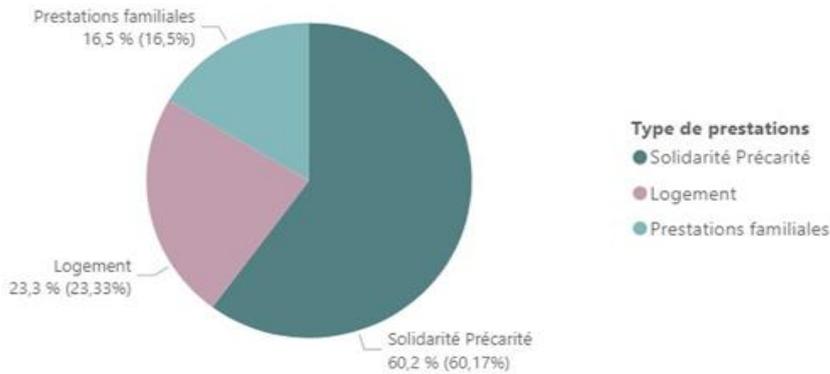
Il y a un petit écart au niveau des aides au Logement.

Les prestations sont abordées plus en détail dans les parties suivantes.



POIDS FINANCIER :

Répartition des foyers allocataires par typologie des prestations (Part des allocataires par type de prestations)



Le type de prestations le plus attribué aux allocataires de la CACM est lié à la solidarité/précarité.

Les montants de prestations versées sont calculés à partir des prestations versées au titre du mois de décembre de l'année de référence.

Montant des Prestations versées au titre du mois de décembre.

Type de prestation	2016	2017	2018	2019
Somme versée PF	7 349 268	7 438 345	7 609 294	8 172 878

Montant moyen par habitant de moins de 65 ans

ANNEE	En € par habitant
2016	124
2017	126
2018	130
2019	142

Montant moyen de PF versées par allocataire

ANNEE	En € par allocataire
2016	473
2017	474
2018	482
2019	487

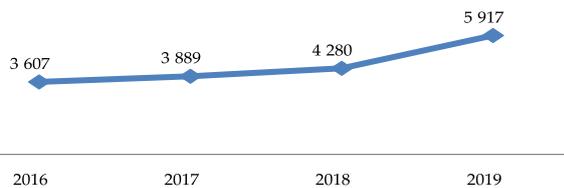
Les prestations versées en décembre 2019 représentent 11,2 points de + par rapport à 2016

LES PRESTATIONS DES ALLOCATAIRES :

- La Prime d'activité
- Précarité et bas revenus : les minima-sociaux
- Liées à la petite enfance
- Liées à l'enfance jeunesse
- Liées au handicap

PRIME D'ACTIVITE (PPA) : Nombre d'allocataires en 2019 : 35 % (autant que le département)

Evolution du nombre d'allocataires PPA :



Leur nombre a augmenté de 64 % entre 2016 et 2019 et de manière moins marquée pour le territoire que pour le département (70%).

i Prime d'activité :

La prime d'activité est une aide financière qui encourage l'activité professionnelle et soutient le pouvoir d'achat. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

Nombre d'allocataires bénéficiaires par groupe de prestations

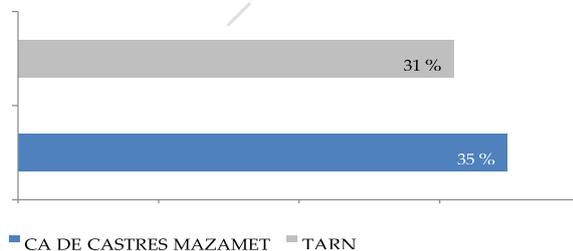
Note de lecture : Au 1er janvier 2016, la prime d'activité rentre en vigueur. Les allocataires bénéficiaires du Rsa activité basculent en prime d'activité.

Montant moyen de PF versées par famille

ANNEE	En € par famille
2016	987
2017	1003
2018	1033
2019	1106

ALLOCATAIRES A BAS REVENUS :

Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire : 35 % des familles allocataires

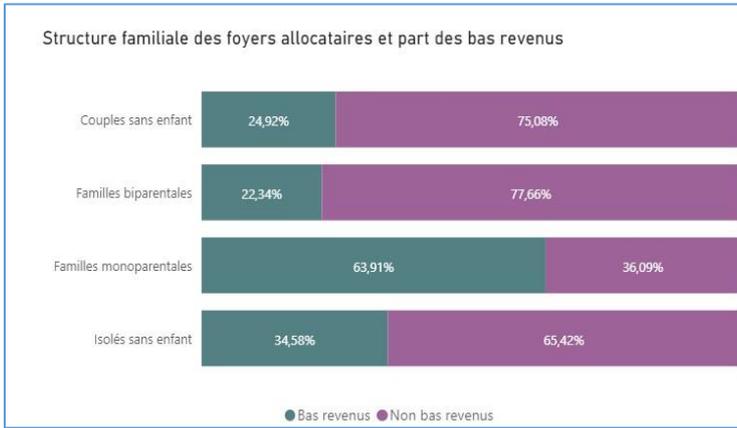


i Population à bas revenus :

Il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

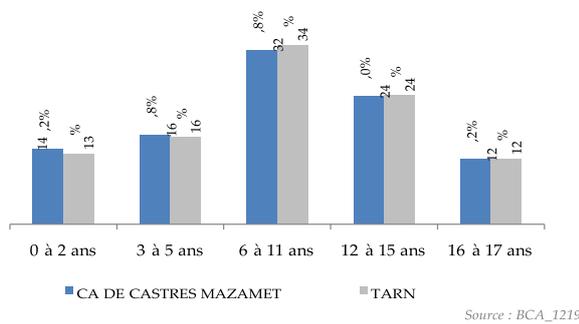
*Le **revenu mensuel par unité de consommation** rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0,5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.*

*Le **seuil des bas revenus** est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2019, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2017) était de 1096 euros. En 2021, il est de 1 063 euros.*

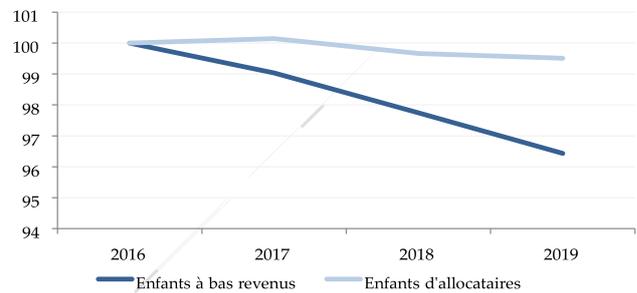


Depuis 2016, cette part a diminué (41 % cette année-là).
 Entre 2016 et 2019, le nombre d'enfants dans les familles à bas revenus a diminué de 2,6 points.

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus



Evolution comparée du nombre d'enfants selon l'âge d'allocataires à bas revenus (base 100)



Les foyers allocataires à bas revenus représentent 1/3 des allocataires, ce sont les familles monoparentales qui sont le plus présentes.

ALLOCATAIRES FRAGILES :

La part d'allocataires fragiles (17 %) est aussi importante que dans le département (16 %).

Les allocataires fragiles sont ceux qui passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations.

Ce taux a diminué de 1,6 points entre 2016 et 2019 pour la CACM, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec -1,1 points.

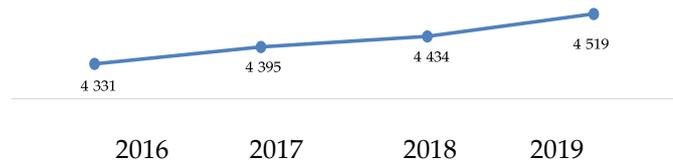
	CACM	Département
Nombre d'allocataires fragiles	2 780	12 290
Nombres de personnes couvertes par des allocataires fragiles	6 180	27 847
% d'allocataires fragiles / nbre alloc	16,6 %	16,0 %
% de personnes couvertes par des allocataires fragiles / nbre de pers couvertes	16,5 %	15,6 %

PRECARITE ET BAS REVENUS : Minima sociaux (rsa - aah) :

Part d'allocataires en 2019 : 27 %
 (24% pour le département)

Cela représente 4 % de plus qu'en 2016 pour ce territoire et 2% de plus pour le département.

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux :



PRESTATIONS LIEES A LA PETITE ENFANCE

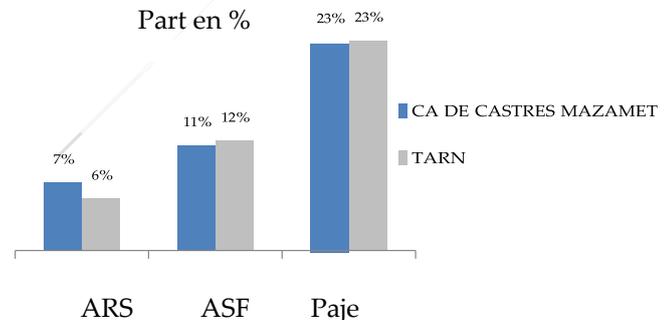
Détails pour les Enfants de -3 ans :

	CACM	TARN
Taux d'enfants avec parents actifs occupés	41 %	50 %
Taux de couverture global en matière d'accueil	53,3 %	56,4
EAJE : nombre	21	97
EAJE : capacité d'accueil	267	2 304
Bénéficiaires de la PreParE ou du complément d'activité à taux plein	161 enfants	NC

 La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) est une aide financière versée par la Caf ou la CMSA aux parents cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

Nombre d'allocataires en 2019 :

	CACM
Allocation de Soutien Familial (ASF)	1 234
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje)	1 910
Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	3 782



Zoom sur la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE) :	
Cessation totale d'activité	141
Cessation partielle d'activité	105

L'ASF, la Paje et l'ARS ont un taux comparable au département.

 La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje) permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) permet d'aider à assumer le coût de la rentrée pour leurs enfants de 6 à 18 ans.

L'Allocation de Soutien Familial (ASF), prestation versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

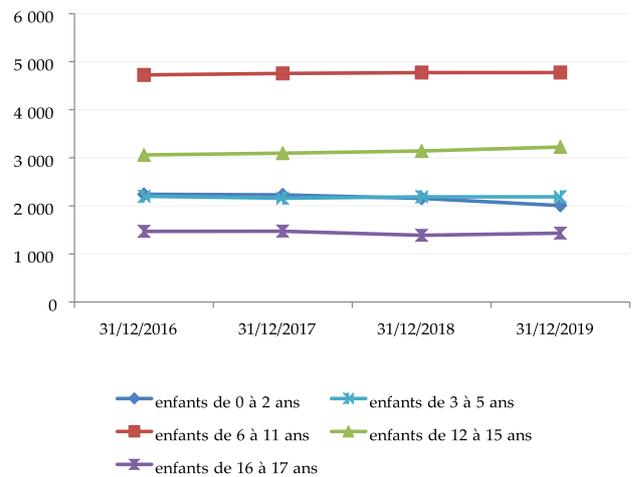
PRESTATIONS LIEES A L'ENFANCE JEUNESSE

Au 31/12/2019, enfants d'allocataires de moins de 18 ans :

En nombre	En %
13 633	21 %

Ce nombre est stable par rapport au 31/12/2016.

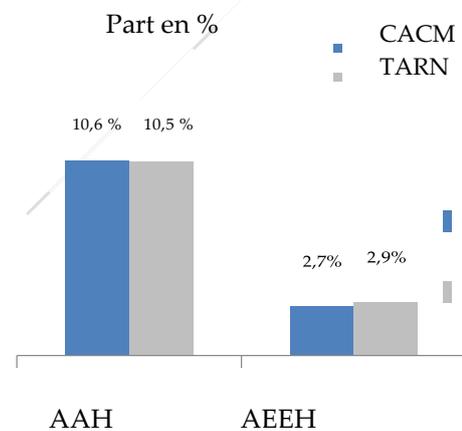
	CACM	TARN
Enfants de 0 à 2 ans	2 008	9 385
Enfants de 3 à 5 ans	2 190	10 268
Enfants de 6 à 11 ans En %	4 774 35 %	24 006 36 %
Enfants de 12 à 15 ans	3 226	15 084
Enfants de 16 à 17 ans	1 435	6 935



LES PRESTATIONS DE HANDICAP

Nombre d'allocataires en 2019 :

	CACM
Adultes Handicapés (Aah)	1 774 allocataires 2 598 personnes couvertes
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeéh)	455 allocataires 481 enfants couverts



AEEH : DETAILS	NOMBRE
Nb enfants 0-5 ans avec aeéh versable	58
Nb enfants 6 a 11 ans avec aeéh versable	197
Nb enfants 12 a 15 ans avec aeéh versable	125
Nb enfants 16 a 17 ans avec aeéh versable	53
Nb enfants 18 a 20 ans avec aeéh versable	48
TOTAL	481



L'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permet d'assurer un minimum de ressources.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeéh) aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans.

SYNTHESE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> • Une chute démographique qui se stabilise • Une structure de ménages encore familiale • Un territoire multipolaire : des communes aux fonctions urbaines spécifiques • Réalisation de l'autoroute Castres-Toulouse (2024) qui viendra impulser une nouvelle dynamique
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement qui se renforce • Une taille des ménages qui continue de diminuer • Des ménages à revenus modestes, voire pauvres • Une part de famille monoparentale importante

LES PRESTATIONS DE SERVICES DE LA CAF

LES PRESTATIONS DE SERVICE VERSEES DANS LES DOMAINES DE L'ANIMATION SOCIALE, L'ENFANCE ET JEUNESSE, LA PARENTALITE ET LA PETITE ENFANCE

Prestations de service versées sur l'année

ANNEE	ANIMATION VIE SOCIALE	ENFANCE ET JEUNESSE	PARENTALITE	PETITE ENFANCE
	Montant droit PS équipement	Mont. droit PS ég.	Mont. droit PS ég.	Mont. droit PS ég.
2016	165 002	619 307	109 642	3 219 639
2017	175 380	597 926	114 245	3 389 755
2018	178 012	572 212	123 438	3 484 283
2019		503 230	70 060	3 289 869

[Se référer aux VFDAS PARENTALITÉ par Caf 2018 et 2017.](#)

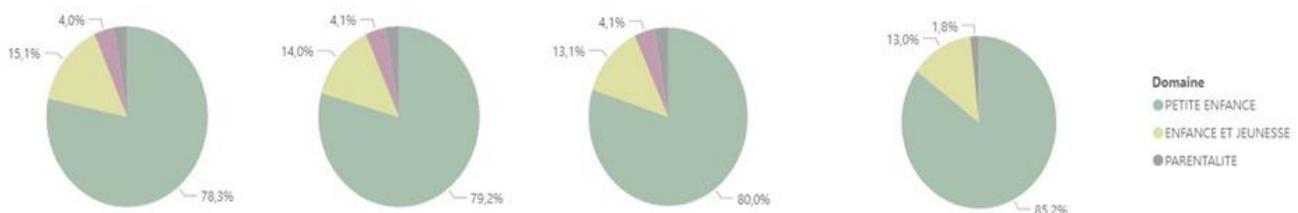
VIGILANCE : Les données 2019 sont dites provisoires puisque :

- les PS CLAS 2019 ne sont pas liquidés (en octobre 2020, versement uniquement des acomptes). En effet, le fonctionnement sur l'année scolaire implique une liquidation du droit en novembre-décembre 2020.

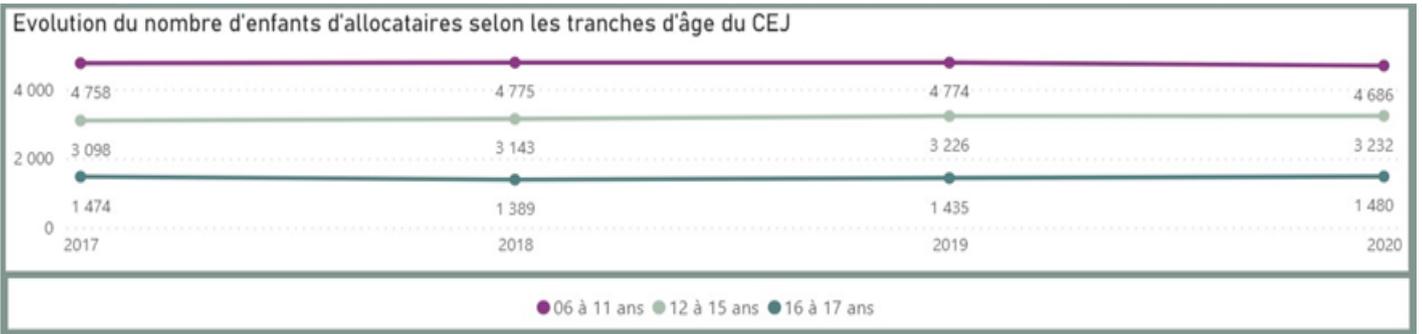
- Les PS 2019 ne sont peut-être pas toutes liquidées.

Ces données 2019 seront définies suite au passage de la MTOBQ en février 2021. Les données sous la fiche seront alors mises à jour.

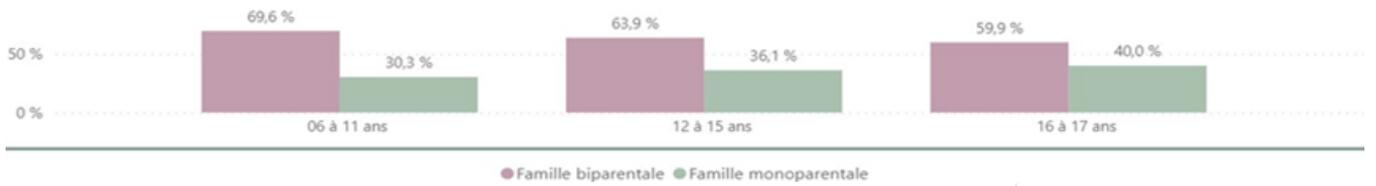
Répartition des prestations de service versées



Le domaine le plus valorisé par la CAF est le secteur de la petite enfance, avec 85,2 % de prestations de service versées aux structures



2020 - Répartition des enfants selon les tranches d'âge du CEJ et le type de famille



La tranche d'âge la plus impactée est celle des 6-11 ans,
 A noter une part importante de familles monoparentales dans le dispositif

DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE :

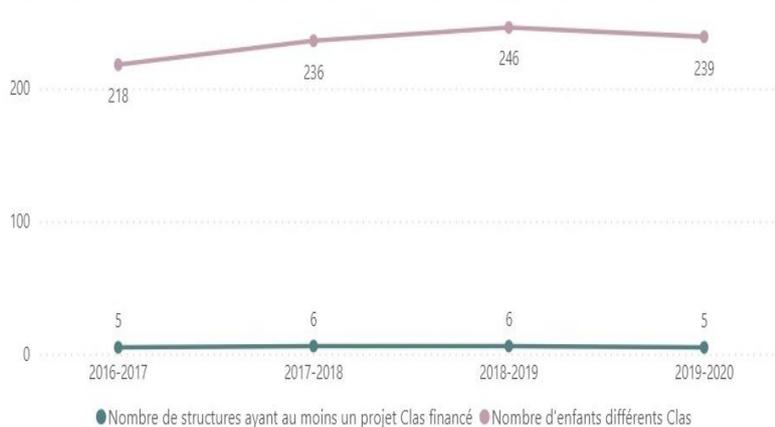
Les dispositifs de soutien à la parentalité financés par la Caf regroupent :

- les CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité),
- les REAAP (Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents),
- les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents),
- la médiation familiale et les espaces de rencontres,
- les structures d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Sur l'année scolaire 2018-2019, 6 structures proposent un accompagnement à la scolarité sur le territoire

CLAS : peu de structures ont un projet CLAS sur le territoire

Evolution des structures financées et du nombre d'enfants participant au titre des CLAS



Evolution du recours des familles aux contrats locaux d'accompagnement scolaire

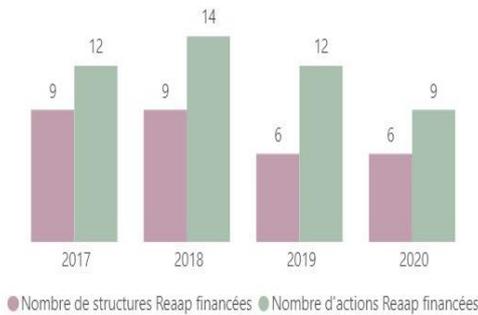
Par année CLAS	Nombre de familles différentes Clas
2016-2017	144
2017-2018	179
2018-2019	174
2019-2020	171
Total	668

REAAP :

En 2019, 6 structures accueillent 491 familles différentes dans le cadre d'actions financées au titre du REAAP sur la CACM.

Au total, sur le département du TARN, 6,8% des familles bénéficient d'au moins une action REAAP financée par le Fonds National Parentalité, en 2019.

Evolution des données financées au titre du Reaap



Evolution recours		
Evolution du recours aux actions Reaap		
Année	Nombre de familles différentes Reaap	Nombre d'enfants différents Reaap
2018	706	743
2017	642	580
2019	491	424
2020	171	91
Total	2 010	1 838

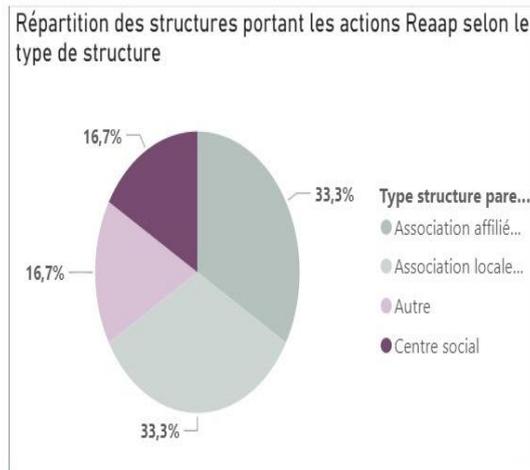
Taux de recours :

Le nombre de familles ayant eu recours à au moins une action Reaap (Année N) est rapporté au nombre de familles issues du RP INSEE (Attention données N-3)

Répartition des actions Reaap selon la nature de l'action

Nature actions Parentalité	2017	2018	2019	2020
Groupe d'expression	3	4	3	3
Groupe de réflexion				1
Groupe de parole	1	1	2	2
Ecoute individualisée		1		
Conférences	2	1		
Action parents-enfants	6	7	7	3
Total	12	14	12	9

Répartition des structures portant les actions Reaap selon le type de structure



Répartition des structures portant les actions Reaap selon le type de structure

Type structure parentalité	2017	2018	2019	2020
Association affiliée à un réseau national (hors centres sociaux)	1	2	2	2
Association locale ou de quartier	5	3	3	2
Autre	2	2		1
Centre social	1	1	1	1
Service d'une collectivité territoriale (commune ou EPCI)			1	
Total	9	9	6	6

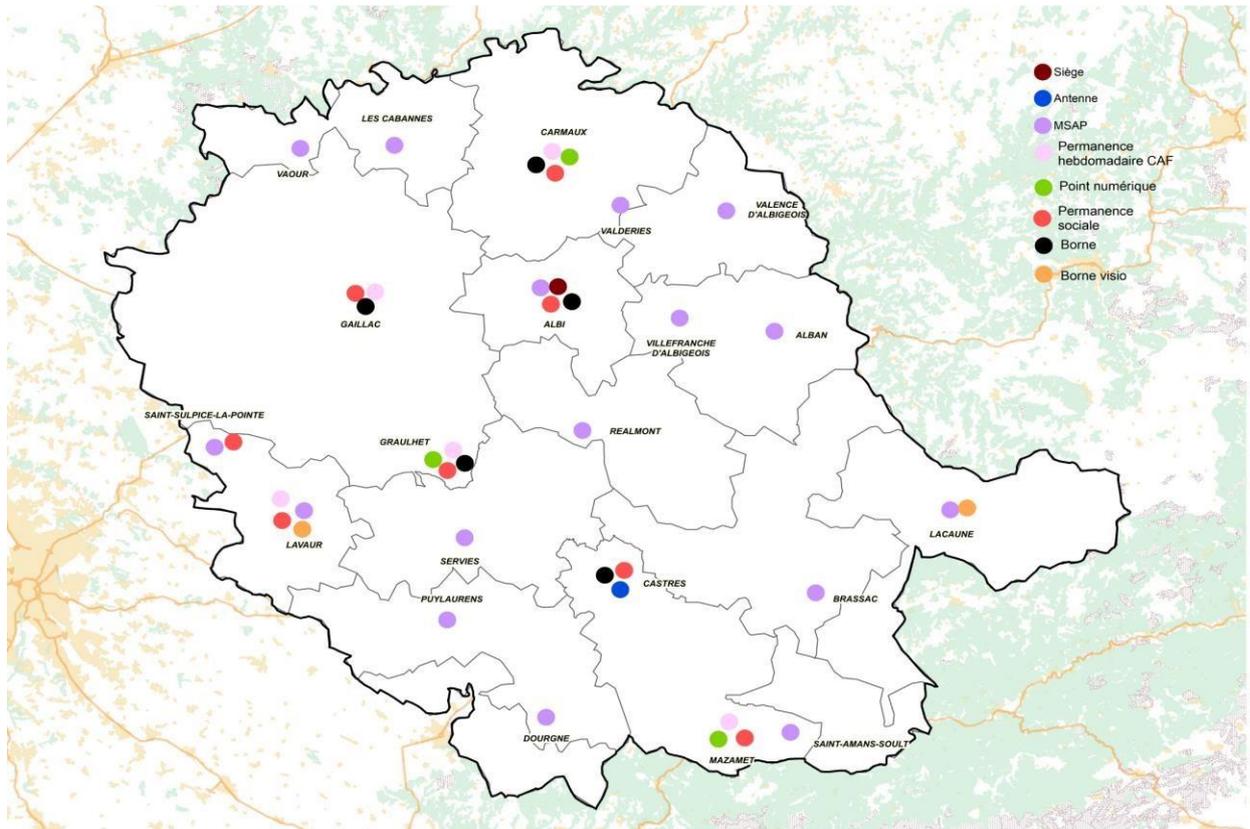
LAEP :

Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents existants dans le département :

Albi	Petit Pas
Carmaux	Papoti Papota
Gaillac	Le Relais des Familles
Gaillac	L'île aux Parents
Lautrec	Laep Lautrecois Pays d'Agoût
Saïx	Laep Sor et Agoût
Saint-Sulpice	Laep Tarn et Agoût

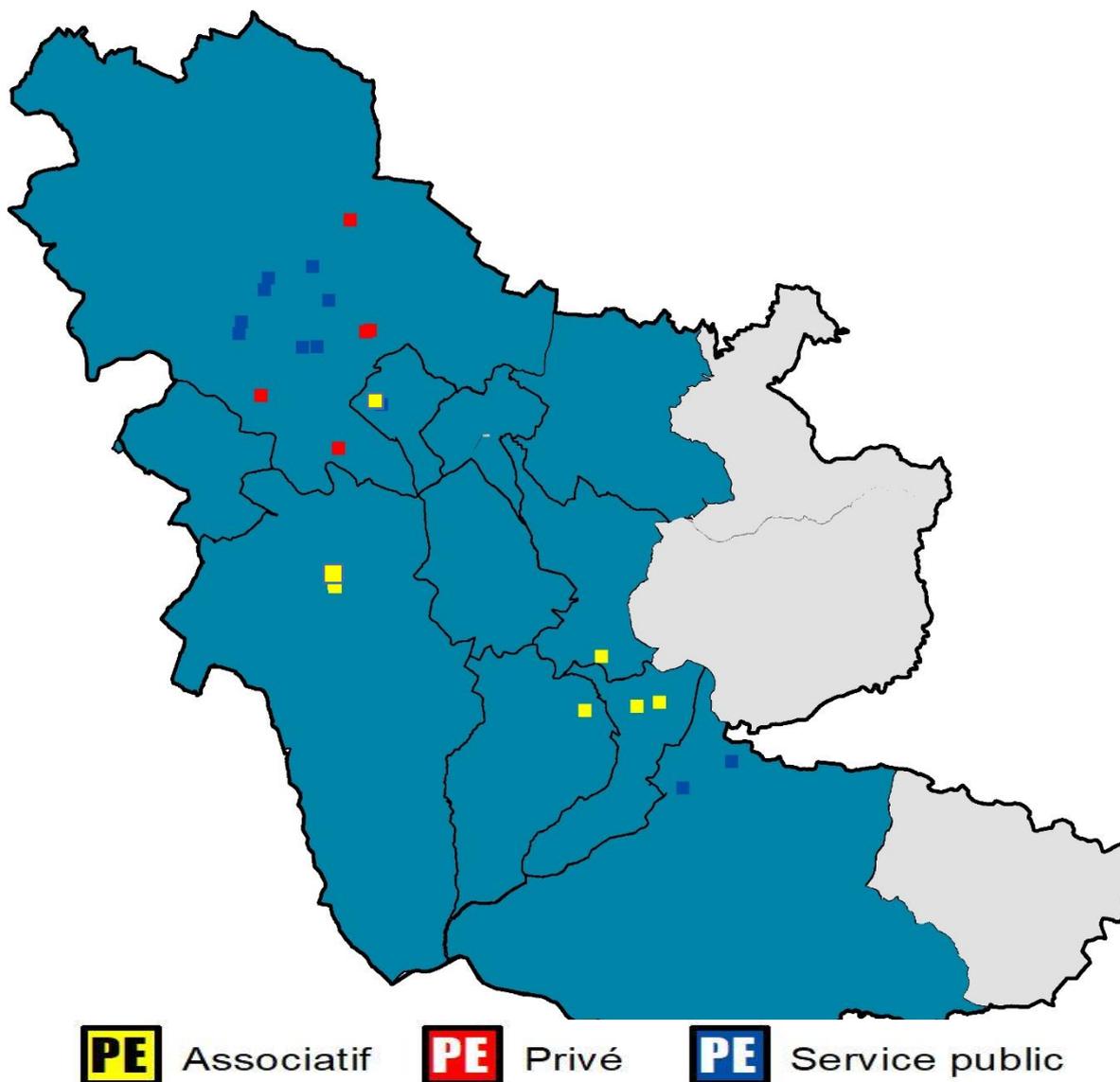
Il n'y a pas de LAEP sur le territoire de la CACM.

LES ACCUEILS DE LA CAF EN 2019



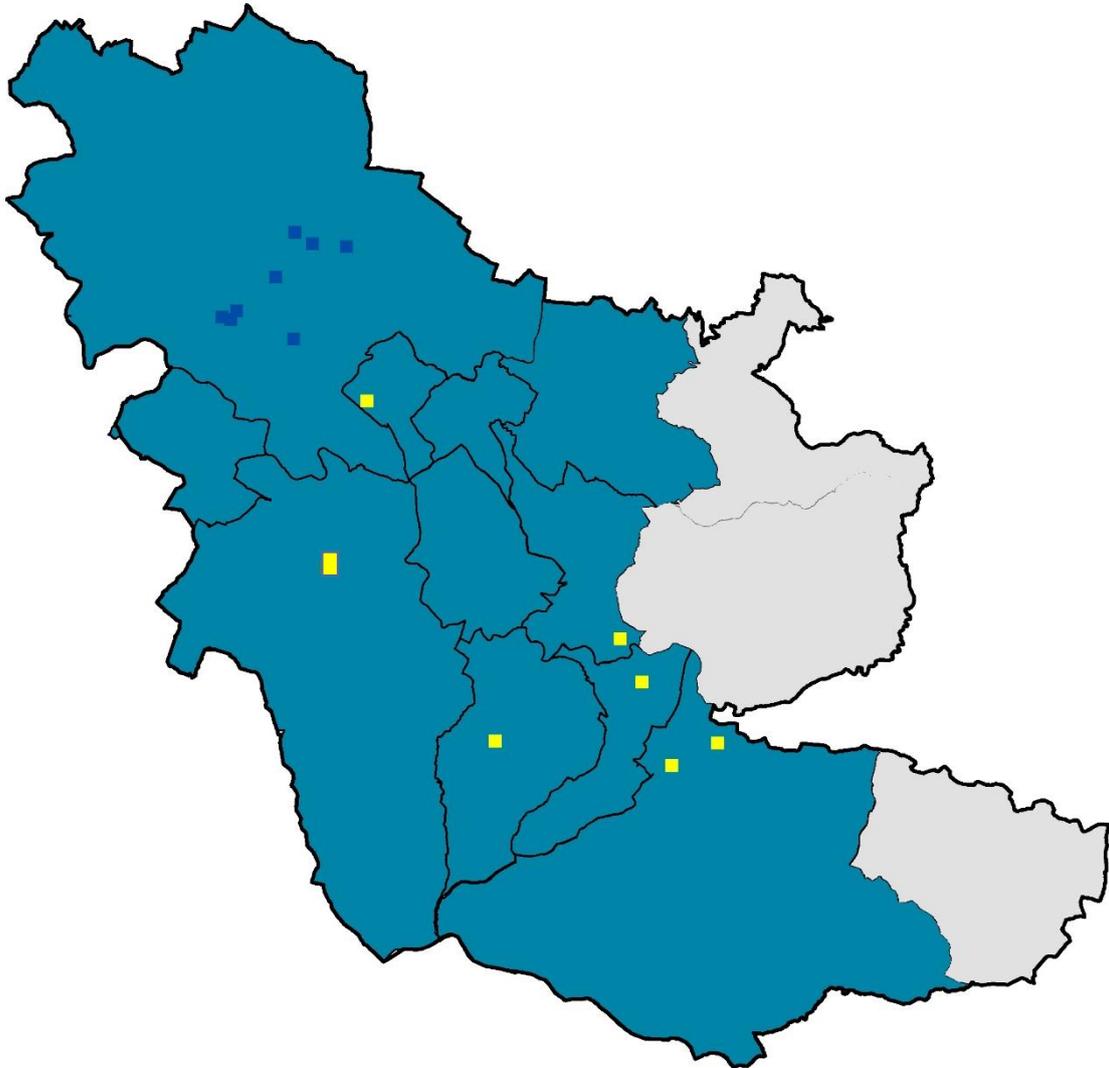
LES DIFFERENTES STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE

POSITIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CACM



COMMUNES	Multi-accueil	Halte-garderie	Micro-crèche	Crèche familiale	RPE	TOTAL	STRUCTURES PRIVEES
Aussillon	1				la Montagne Noire	2	
Aigüefonde	1				la Montagne Noire	1	
Castres	6	3	4	1	1	15	6
Labruguière	1				1	2	
Lagarrigue	1					1	
Mazamet	2				la Montagne Noire	2	
Payrin-Augmontel	2				la Montagne Noire	2	
TOTAL	14	3	4	1	3	25	6

POSITIONNEMENT DES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CACM

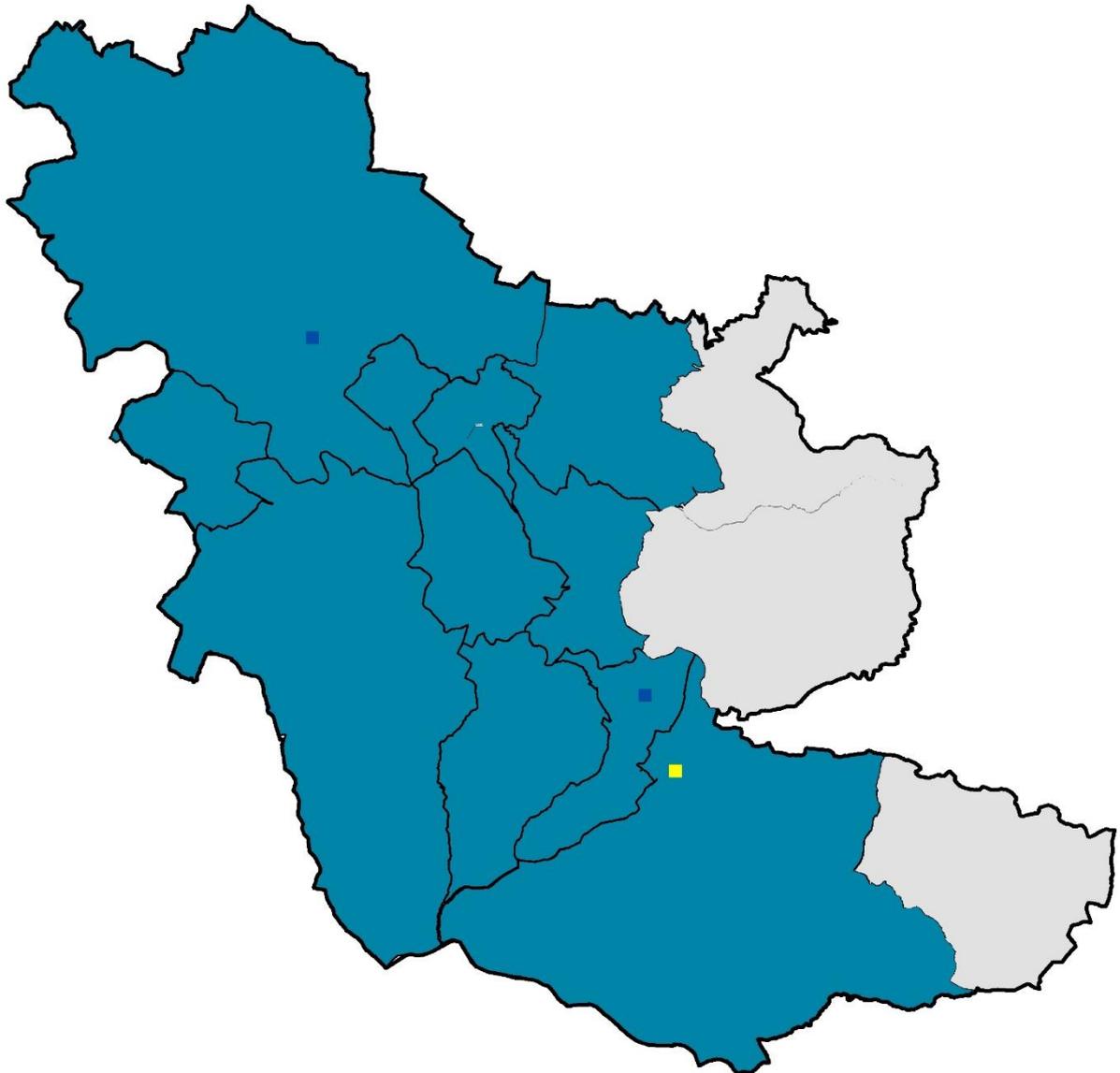


COMMUNES	Centre de loisirs
Aussillon	1
Aiguefonde	1
Castres	9
Labruguière	1
Lagarrigue	1
Mazamet	2
Payrin-Augmontel	1
TOTAL	16

 Associatif

 Service public

POSITIONNEMENT DU CENTRE SOCIAL ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CACM



COMMUNES	CENTRE SOCIAL	ESPACE DE VIE SOCIALE
Aussillon		1
Castres		1
Mazamet	1	
TOTAL	1	2



Associatif



Service public

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le 11/10/2022



ID : 081-218101632-20221005-2022_DEL77-DE



| Diagnostic Mazamet



MAZAMET



SITUATION GEOGRAPHIQUE DE MAZAMET AU SEIN DE LA CACM



Mazamet est une commune urbaine, car elle fait partie des communes denses ou de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité de l'Insee.

Sa superficie est de 72,07 km², soit 21,94 % du territoire de la CACM (328,49 km²), avec un territoire marqué par l'importance des forêts et milieux semi-naturels (77,7 % en 2018), une proportion identique à celle de 1990 (78,4 %).

La répartition détaillée en 2018 est la suivante : forêts (73,4 %), prairies (9,1 %), zones agricoles hétérogènes (6,1 %), zones urbanisées (4,6 %), milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (4,3 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (1,8 %), eaux continentales (0,4 %), espaces verts artificialisés, non agricoles (0,2 %).

Son relief culmine à 1 184 m et son point bas est à 213 m.





LE PORTRAIT SOCIODEMOGRAPHIQUE DE MAZAMET

LA POPULATION DE MAZAMET

	2008	2013	2018
Population Mazamet	9 963	10 118	10 033
Densité moyenne (hab/km ²)	138,2	140,4	139,2
Population CACM	75 219	73 990	73 766
Population TARN	371 738	381 927	388 596

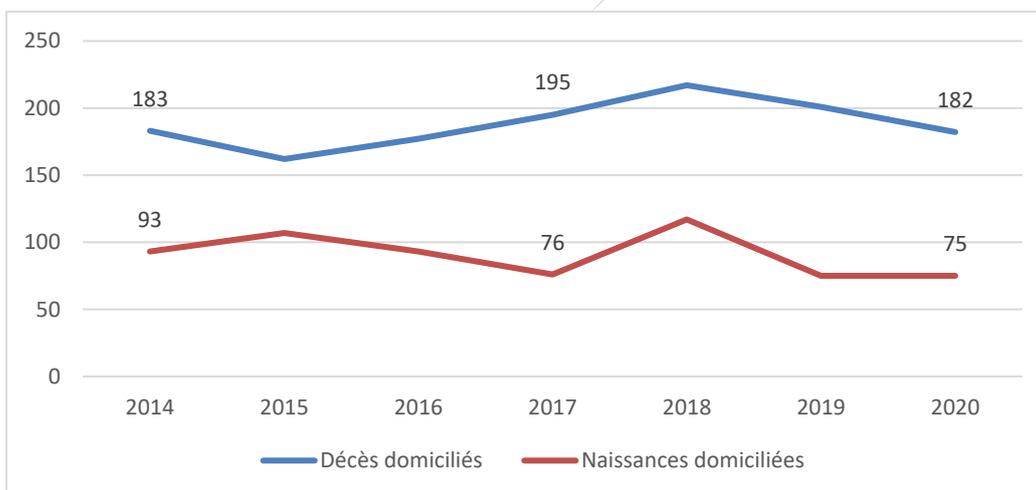
La population, après avoir diminuée depuis une cinquantaine d'années (1968 : 16 171 habitants) a augmenté en 2013 et subi une très légère baisse en 2018 de 0,84 %.

En 2018 :
 CACM : -0,4 %
 Tarn : +1,75 %

Le dernier recensement de 2019 établit une population à hauteur de 10 046 habitants, soit une légère augmentation qui se poursuit lentement depuis quelques années.

	2008 à 2013	2013 à 2018		
		MAZAMET	CACM	TARN
Variation annuelle de la population en %	0,3	-0,2	-0,1	0,3
Due au solde naturel en %	-0,9	-0,8	-0,1	-0,1
Due au solde apparent des entrées sorties en %	1,2	0,6	0,0	0,5
Taux de natalité ‰	10,8	9,2	9,8	9,6
Taux de mortalité ‰	20,0	17,2	11	10,9

NAISSANCES ET DECES DOMICILIES



La variation annuelle de la population est quasi-nulle, l'arrivée de nouveaux habitants compense presque le nombre de décès et le taux de natalité

LA MIXITE SOCIALE DE LA POPULATION EN 2018 :

Nombre de « cadres » pour
100 ouvriers : 28,4

CACM (14 communes) : 45,2

Tarn : 54,6



La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut.

L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des "cadres et professions intellectuelles supérieures" à la PCS des "ouvriers". Il permet ainsi d'appréhender à travers une mesure simple la notion de mixité sociale.

Peu de cadres présents sur la
Commune
Davantage de retraitées et
d'employées Femmes

ECART FEMMES-HOMMES SELON LA CSP DANS LA POPULATION (EN POINTS DE %)

INDICATEURS	Mazamet		Tarn
Agriculteurs exploitants (points de %)	0,6	▼	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (points de %)	3,1	▼	3,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures (points de %)	2,7	▲	2,5
Employés (points de %)	- 12,8	▲	- 14,5
Autres inactifs (points de %)	- 5,8		- 5,9
Professions intermédiaires (points de %)	- 0,5	▲	- 1,3
Ouvriers (points de %)	20,1	▲	15,4
Retraités (points de %)	- 7,4	▼	- 1,5



L'écart entre les valeurs prises par cet indicateur pour les hommes et pour les femmes est traduit en points de pourcentages. Si l'écart est positif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les hommes que pour les femmes ; si l'écart est négatif, cela signifie que la valeur de l'indicateur est plus élevée pour les femmes.

ETRANGERS
ET IMMIGRES

INDICATEURS	Mazamet	CACM (14 communes)	Tarn
Part des étrangers	5,9	3,7	4
Part des immigrés	9,5	6,4	6,5

2,2 points de + d'étrangers et 3,1 points de + d'immigrés par rapport à la CACM

Une présence élevée d'étrangers et d'immigrés sur le territoire, marquée par l'histoire de la commune.

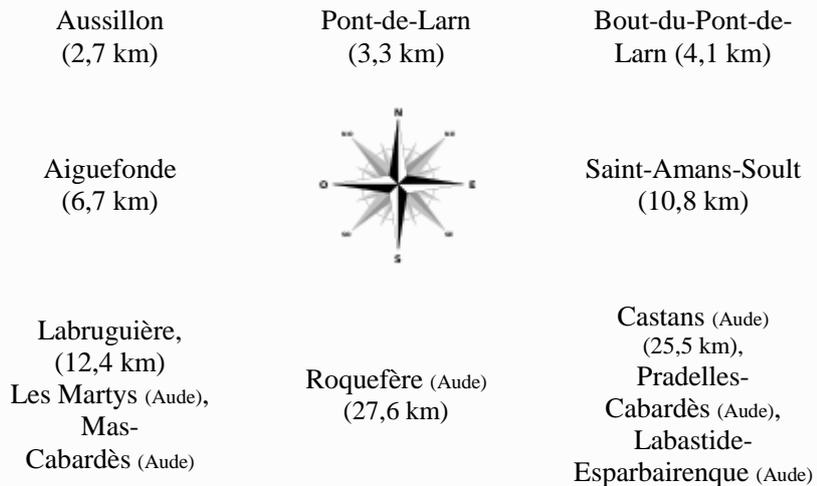


Selon la définition de l'Insee un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. A l'inverse, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France. A la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

INTERACTIONS TERRITORIALES :

Communes limitrophes de Mazamet :

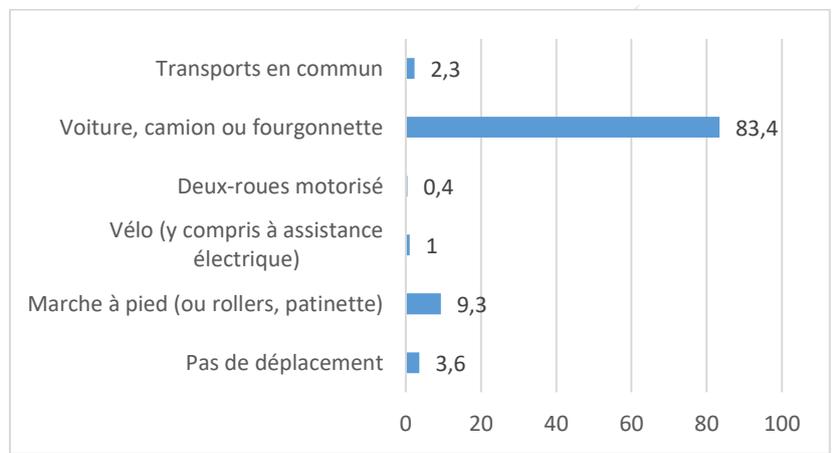
3^{ème} agglomération urbaine du département, Mazamet bénéficie ainsi que 20 communes voisines de son bassin de vie car les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants sur ce territoire.



LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI QUI RESIDENT DANS LA ZONE

	2008	%	2013	%	2018	%
Travaillent : / TOTAL	3 245	100	3 105	100	3 086	100
dans la commune de résidence	1 885	58,1	1 675	53,9	1 634	52,9
dans une commune autre que la commune de résidence	1 360	41,9	1 430	46,1	1 453	47,1

PART DES MOYENS DE TRANSPORT UTILISES POUR SE RENDRE AU TRAVAIL EN 2018 EN %



La part d'habitants travaillant dans la commune diminue de façon significative. Le moyen de transport le plus utilisé reste le véhicule personnel, commun à toutes les villes ; avec toutefois une part plus élevée pour la marche à pied, considérant les autres communes.

Les moyens de transports :

La gare de Mazamet, située en centre-ville, est desservie quotidiennement par des TER Occitanie qui effectuent des liaisons entre les gares de Toulouse-Matabiau et de Mazamet.

Avant 1999, il n'y avait pas de transports urbains. Mazamet est desservie par plusieurs lignes du réseau urbain Libellus gratuit, géré par la CACM : la ligne 8 qui assure la desserte de l'ensemble de Mazamet ; la ligne 9 qui relie la gare de Mazamet à Aussillon ; la ligne 10 qui relie Mazamet à Castres et par plusieurs lignes régulières du réseau régional liO qui transitent par la gare routière, située à proximité de la gare SNCF :

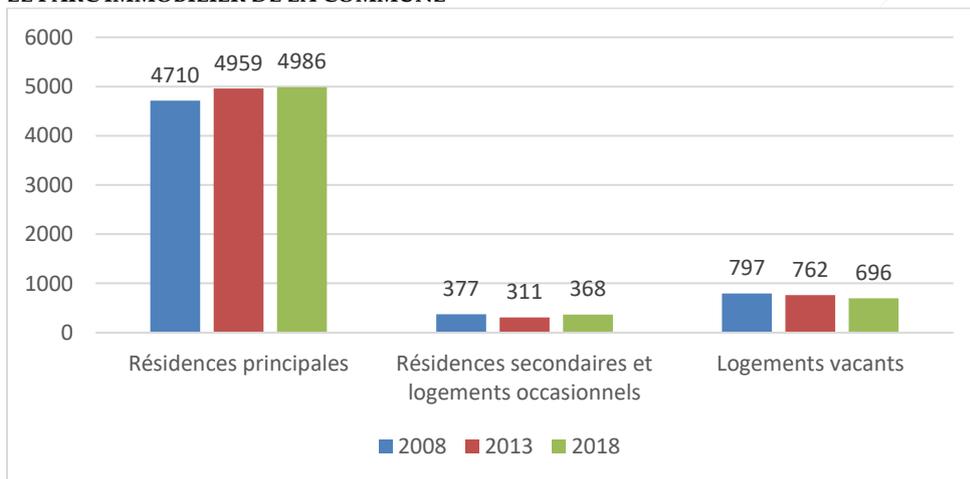
- la ligne 753 relie à Castres et à Béziers (prolongée jusqu'à Valras-Plage en période estivale sur réservation) ;
- la ligne 760 relie à Toulouse via Castres, 1 fois par jour à 17 h les dimanches et jours fériés uniquement ;
- la ligne 762 relie à Castres et à Saint-Pons-de-Thomières ; au retour va jusqu'à Albi uniquement le lundi matin en périodes scolaires ;
- la ligne 768 relie à Sémalens via Viviers-les-Montagnes du lundi au vendredi

La ville est desservie par :

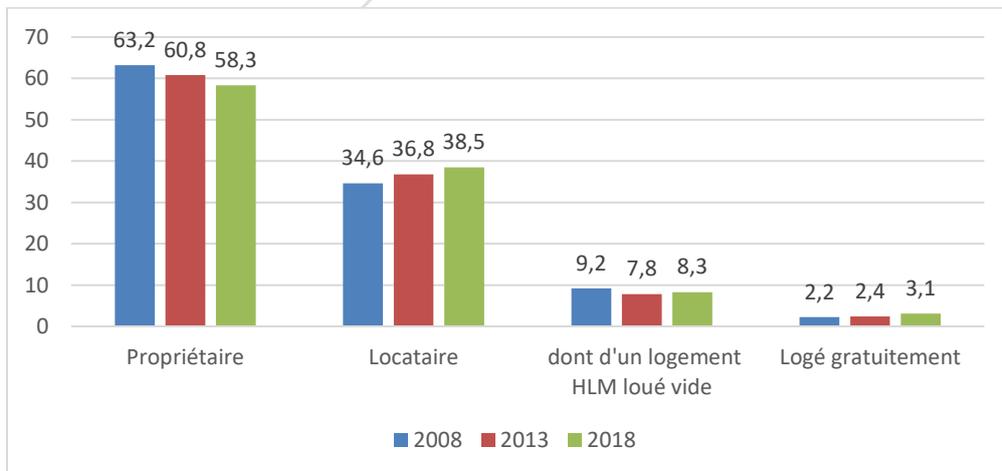
- la RN 112 en direction de Toulouse ;
- la D 612 en direction de Béziers à l'est et Albi au nord ;
- la D 118 en direction de Carcassonne

L'aéroport de Castres-Mazamet est le plus proche de la commune. Il est desservi par plusieurs liaisons quotidiennes vers Paris et des liaisons vers la Corse l'été.

LE PARC IMMOBILIER DE LA COMMUNE

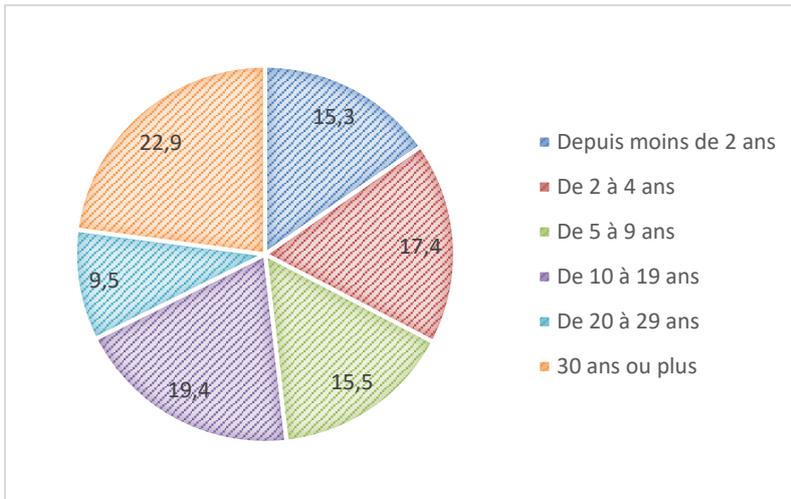


EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS PAR CATEGORIE



RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION EN %

ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT DES MENAGES EN 2018 EN %



Le parc immobilier de cette commune est constitué pour 65,3 % de maisons et pour 34 % d'appartements.

Les logements vacants représentent 11,5 % du parc immobilier, ce qui est assez important. Cependant, avec l'arrivée de nouvelle population, ce nombre tend à diminuer.

Evolution annuelle du nombre de logement sociaux :
 (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux RPLS)

Indicateurs	Mazamet	Tarn
2015-2019	- 1,2	0,5

Les constructions neuves
 Source : Commissariat général au développement durable
 (Ministère de la Transition écologique et solidaire)

INDICATEURS	Mazamet		Tarn
Nombre de logements commencés (constructions neuves) (logements par an pour 1 000 habitants)	0,4	▼	3,3
Surface moyenne des logements commencés (constructions neuves) (m²)	116,3	▲	97,3

LES PRESTATIONS LOGEMENT DE LA CAF

Part des allocataires percevant une allocation logement : nombre d'allocataires : 1 290



A noter que, depuis 2016, ce pourcentage a fortement diminué sur ce territoire et son département.

	MAZAMET		TARN
Parc privé	813 allocataires	63 %	58 %
Parc public	268 allocataires	21 %	26 %
Bénéficiaires d'une aide au logement de moins de 25 ans	156 allocataires	12 %	17 %

Statut d'occupation : 58,3 % sont propriétaires, 38,5 % sont locataires et 3,1 % sont logés gratuitement.

Le nombre d'allocataires est plus important que pour le département, ainsi que ceux domiciliés dans un parc privé.

Extrait du bulletin municipal de décembre 2021 « Mazamet – notre Ville – le Mag » sur le marché immobilier :

« En 2020, une enquête réalisée par les notaires du Tarn avait révélé que Mazamet était la ville du département où les maisons s'échangeaient au meilleur marché. Depuis, le prix de vente médian des maisons anciennes a augmenté de 12,5% sur la commune. Preuve s'il en est de l'attractivité de la ville de Mazamet. Un tel boom que la demande a désormais dépassé l'offre. "Il y a moins de biens à vendre", confirme un directeur d'agence immobilière.

Pour expliquer ce succès, plusieurs éléments sont à retenir. Il y a d'abord bien entendu le prix. Le marché mazamétain affiche toujours des prix très avantageux par rapport à la qualité du parc immobilier. ... une nouvelle agence immobilière va ouvrir, ce qui confirme que le marché est porteur. "... Autre atout majeur, l'incroyable richesse architecturale de la ville. Le tout à des prix toujours bien inférieurs au marché pour des biens comparables.

Un autre directeur d'agence immobilière note également que le patrimoine architectural n'a "rien à voir" avec celui des villes voisines, et ajoute qu'il y a "des maisons formidables. Il y a des rues entières avec des maisons superbes". L'autre particularité, c'est que ces maisons de maître se situent parfois à deux pas du centre-ville. Enfin, le dynamisme de la ville bénéficie au marché immobilier.

Il décrypte : "On n'est pas obligés d'habiter à Paris, on a tout à Mazamet !". Cadre de vie, vie moins chère, autant de qualités qui attirent les nouveaux arrivants et fidélisent les locaux. De plus, la qualité des services et la constante implantation des commerces incitent à rester dans la cité lainière. Malgré la crise liée au coronavirus, Mazamet a gardé son attractivité. Nicolas Marcou conclut : "la communication pendant le confinement a été très bonne, Mazamet tire bien son épingle du jeu! »

Extrait de la Dépêche du Midi – 14 mars 2022 :

« L'envie de grand air qui a suivi le premier confinement dans les grandes villes a des effets indéniables sur le marché de l'immobilier à Mazamet et dans les villages limitrophes. La demande est telle que les maisons en vente n'ont parfois pas le temps d'être mises en ligne sur les sites des agences qu'elles sont déjà vendues. Même en hausse de 12,5% sur un an, les prix restent très accessibles.

Déconfinez-vous pour toujours à Mazamet ! » La campagne de la mairie avait fait grand bruit dans les médias, l'été 2020. Mais c'est bel et bien le calme que les NéoTarnais ont trouvé dans la capitale de la montagne Noire et sa périphérie.

Pourtant, ils sont nombreux à avoir fait le grand saut depuis le début de la crise sanitaire. En attestent les droits de mutation encaissés par la Ville de Mazamet. Entre 2020 et 2021, ils sont passés de 268 655 à 425 725 € – en hausse de 58,5 % – tandis que l'immobilier subissait une hausse de 12,5 %. Un rebond à peine perceptible dans une aire urbaine où les prix restent trois à quatre fois moins chers qu'à Toulouse et huit fois moins chers qu'à Paris. « On a un patrimoine immobilier de fou furieux qui se vend pour des pâquerettes », confirme le patron de la plus grosse agence immobilière du secteur. Il tourne à 70

ventes par an et a 20 acheteurs sur liste d'attente en ce moment quand l'agence signait quarante ventes par an les très bonnes années, il y a 5 à 10 ans, avant qu'il la rachète. Le marché est tellement porteur que Nicolas Marcou, propriétaire d'une agence immobilière à Castres, va ouvrir une antenne à Mazamet fin mars. « Quelqu'un qui vend une maison en région PACA ou en région parisienne, il a ce qu'il veut ici », assure Nicolas, venu superviser le chantier de ce qui sera la septième agence immobilière à Mazamet..... ».

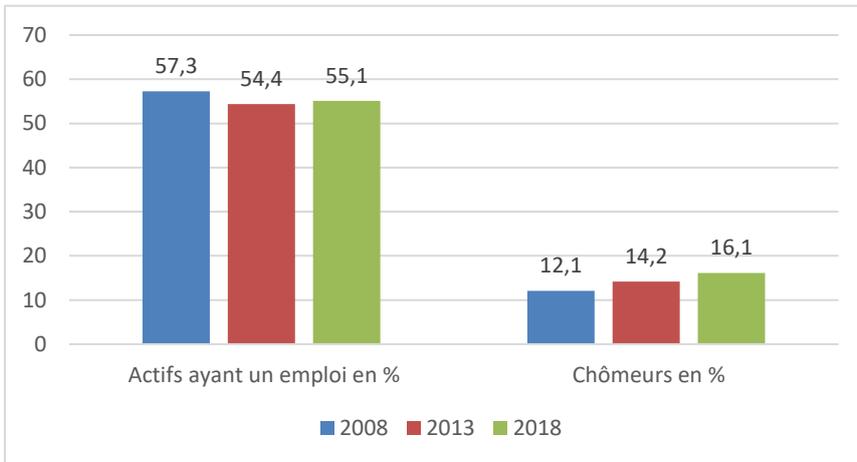
Ces deux articles de presse indiquent un attrait pour la commune de Mazamet : plan numérique anticipé, aéroport proche, immobilier ancien de charme et peu onéreux, commerces, vue sur la montagne noire, transports urbains gratuits, structures pour les enfants et les jeunes.... Autant d'atouts qui captent de nouveaux arrivants et qui pourraient modifier le profil de la population sur cette commune.

A noter que les droits de mutations ont augmenté de 50 % sur le début de l'année 2022.

LA SITUATION DE L'EMPLOI SUR LA COMMUNE
Concerne la population de 15 à 64 ans

PAR TYPE D'ACTIVITE : ACTIFS

Les actifs regroupent la population ayant un emploi et les chômeurs :

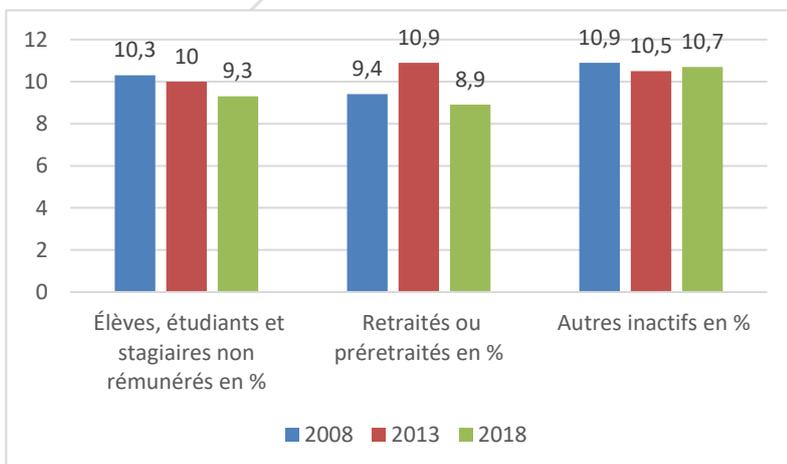


En 2018, la part d'actifs est de 71,1 % et la part d'inactifs représente 28,9 %.

CACM : 71,9 % et 28,1 %
 (14 communes)

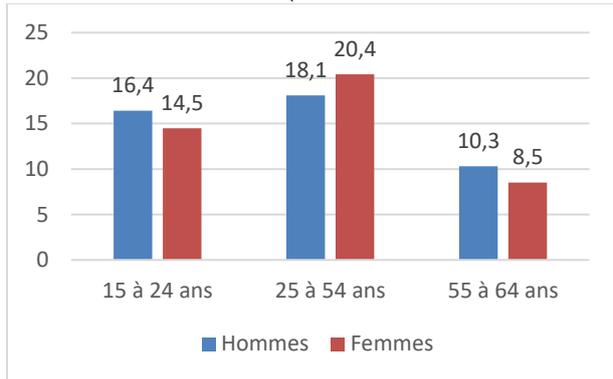
Tarn : 73,7 % et 26,3 %

LES INACTIFS



i Inactifs :
 Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler...

TAUX DE CHOMAGE (AU SENS DU RECENSEMENT) DES 15-64 ANS PAR SEXE ET AGE EN 2018



Le taux de chômage est nettement plus important pour les 25-54 ans, autant pour les hommes que pour les femmes, comme la commune de Castres.

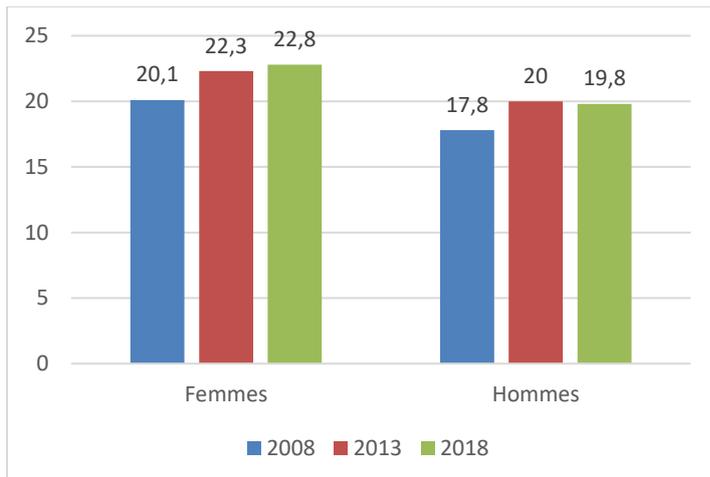
Pour les autres communes de la CACM, c'est la tranche 15-24 ans qui est la plus importante.



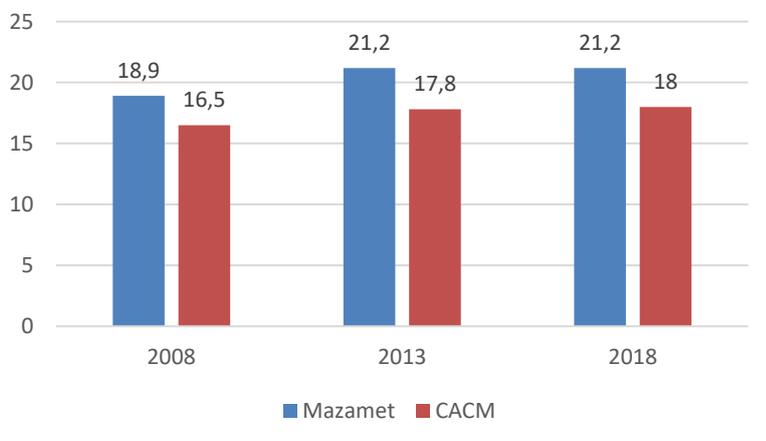
Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 14 à 70 ans qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

LES SALAIRES EN EMPLOI PRECAIRE

Quelle est la part des salariés vivant sur mon territoire mais dont l'emploi n'est pas stable ?



Les emplois précaires correspondent à la part des contrats qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Il s'agit des contrats en intérim, apprentissage, les emplois jeunes, CES (contrats emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires, etc.



Comparatif en % Mazamet/CACM (14 communes)

sur l'ensemble des salariés en emploi précaire

Mazamet est la 2^{ème} commune dans le classement des taux inactifs sur l'ensemble des communes de la CACM. Elle détient également le taux de salariés en emploi précaire le plus important.

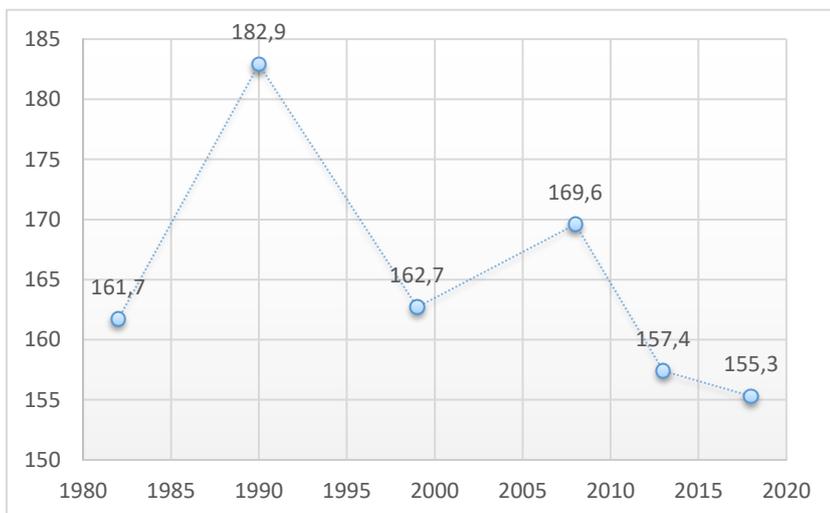
POPULATION ACTIVE DE 15 A 64 ANS
 SELON LA CATEGORIE
 SOCIOPROFESSIONNELLE

	2008	dont actifs ayant un emploi	2013	dont actifs ayant un emploi	2018	dont actifs ayant un emploi
Ensemble	3 890	3 209	3 868	3 061	3 920	3 041
dont						
<i>Agriculteurs exploitants</i>	46	43	17	14	37	26
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	344	304	406	366	299	278
<i>Cadres et professions intellectuelles supérieures</i>	324	312	300	280	323	314
<i>Professions intermédiaires</i>	776	685	684	615	797	675
<i>Employés</i>	1 129	905	1 183	930	1 139	861
<i>Ouvriers</i>	1 216	961	1 158	856	1 187	888

EMPLOI ET ACTIVITE

	2008	2013	2018
Nombre d'emplois dans la zone	5 505	4 886	4 793
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	3 245	3 111	3 091
Indicateur de concentration d'emploi	169,6	157,1	155,1
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	45,6	44,8	46,3

EVOLUTION DE L'INDICE DE CONCENTRATION DE L'EMPLOI



L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

STATUT ET
 CONDITION
 D'EMPLOI DES 15
 ANS OU PLUS
 SELON LE SEXE
 EN 2018

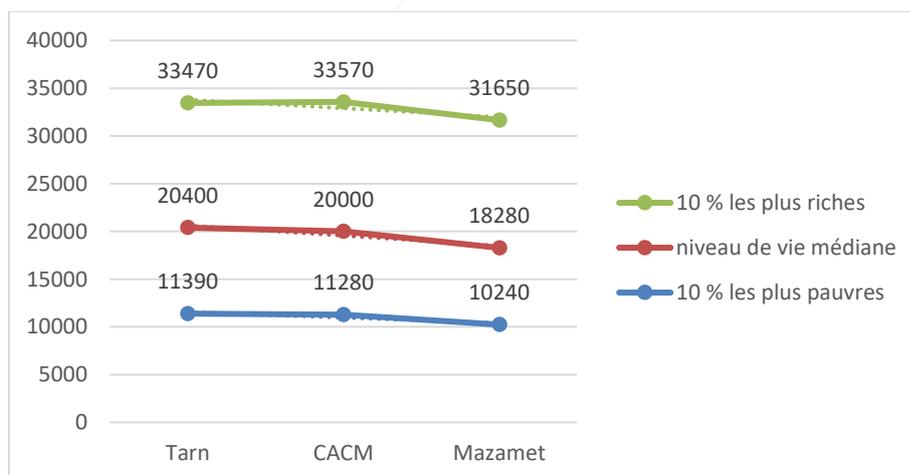
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 649	100	1 437	100
Salariés	1 382	83,8	1 242	86,5
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	1 099	66,6	969	67,5
Contrats à durée déterminée	152	9,2	150	10,5
Intérim	79	4,8	45	3,1
Emplois aidés	15	0,9	34	2,4
Apprentissage - Stage	37	2,2	44	3,1
Non-Salariés	267	16,2	194	13,5
Indépendants	122	7,4	135	9,4
Employeurs	139	8,4	54	3,8
Aides familiaux	5	0,3	5	0,4

LE NIVEAU DE VIE DES MAZAMETAINS

MENAGES FISCAUX DE L'ANNEE 2019

	2019	CACM (14 communes)	TARN
Nombre de ménages fiscaux	4 643	35 563	172 850
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	8 968	75 646	380 577
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 560	20 000	20 650
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	40	46	48,6
Taux de pauvreté du référent fiscal en %	22	18	15,1

CLASSEMENT DES REVENUS DES HABITANTS EN 2018 :



Le rapport inter-décile est de 2,5.

Tarn et CACM : 3

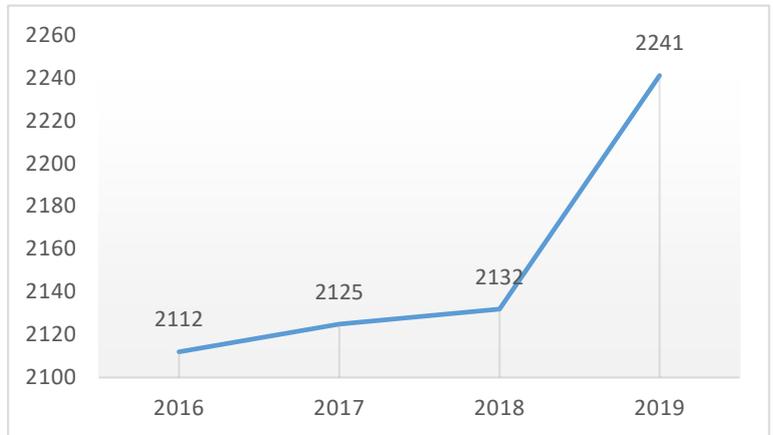
Plus il est élevé, plus les inégalités sont fortes.

Les habitants ont des revenus inférieurs à la CACM et au Tarn, même si le revenu médian a légèrement augmenté en 2019 (+ 280 euros), le taux de pauvreté par référent fiscal reste faible.

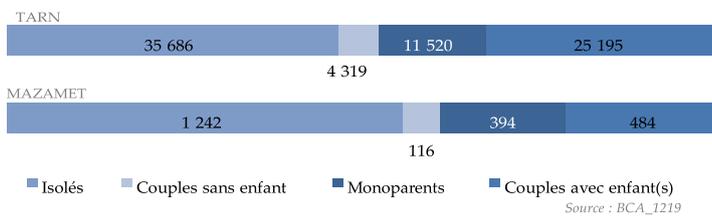
LA CAF : LES ALLOCATAIRES ET LES PRESTATIONS

NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET TAUX DE COUVERTURE DE LA POPULATION CAF :

- Au 31/12/2019, 2 241 allocataires résident sur la commune
- La Caf couvre ainsi 4 581 personnes, soit 46 % des habitants.



COMPOSITION FAMILIALE



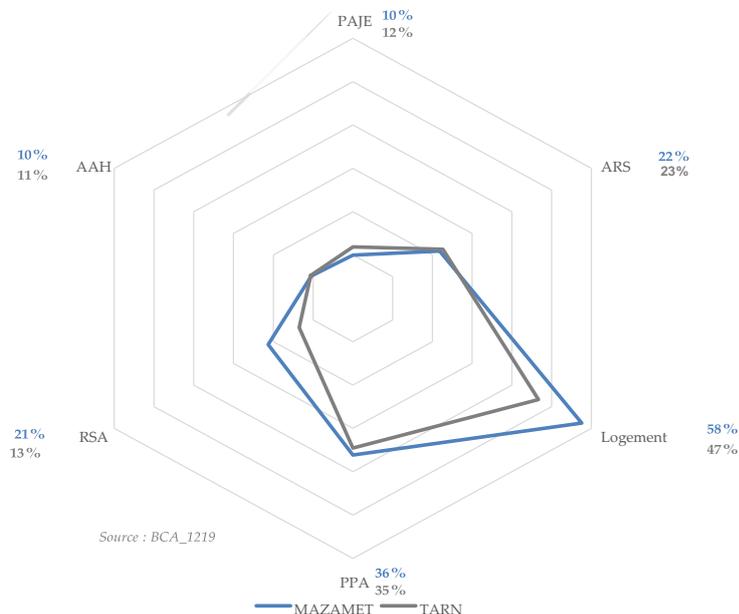
Parmi les allocataires et leurs conjoints âgés de 25 à 49 ans, 81 % des hommes et 74 % des femmes sont en activité.

89 % et 81 % pour le département.

Une part d'allocataires importante, soit 6,10 % de + qu'en 2016 ; en augmentation par rapport à l'évolution du nombre d'habitants

PART DES PRESTATIONS PERÇUES PARMIS LES ALLOCATAIRES

ZOOM SUR LES PRESTATIONS DES ALLOCATAIRES :



La répartition des prestations est peu différente entre la commune de MAZAMET et le département du TARN.

Les écarts se concentrent principalement sur les Aides au Logement et le Revenu de Solidarité Active.

Ces prestations sont abordées plus en détail dans les parties suivantes.

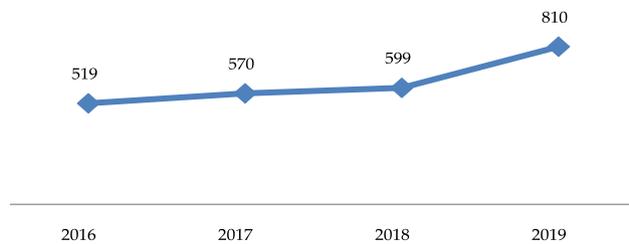
Sommaire :

- La prime d'activité
- Les minima-sociaux
- Allocataires à bas revenus
- Allocataires fragiles
- Prestations liées à l'enfance
- Prestations liées à l'enfance jeunesse
- Prestations du handicap

ALLOCATAIRES BENEFICIAIRES DE LA PRIME D'ACTIVITE (PPA) :

En 2019, 36% d'allocataires sur la commune (35% pour le département)

Evolution du nombre d'allocataires PPA



Leur nombre a augmenté de 56% entre 2016 et 2019 et de manière moins marquée pour le territoire que pour le département (70%).

CACM : 5 917 allocataires en 2019

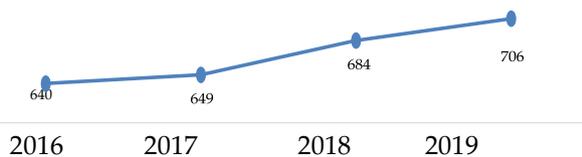
i Prime d'activité :

La prime d'activité est une aide financière qui encourage l'activité professionnelle et soutient le pouvoir d'achat. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.

PRECARITE ET BAS REVENUS : Minima sociaux (rsa - aah)

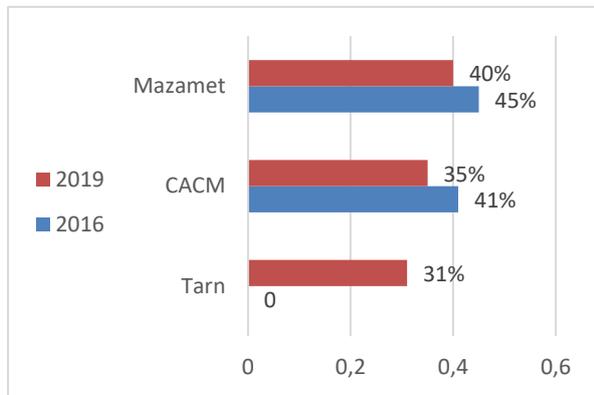
En 2019, 32 % des allocataires sur la commune de MAZAMET (24% pour le département).

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux



Cela représente 10% de plus qu'en 2016 pour ce territoire et 2% de plus pour le département.

Allocataires à bas revenus : Pourcentage de bas revenus dans la population allocataire



Cette part a diminué sur la commune de MAZAMET en 2019, comme pour la CACM.

Population à bas revenus :

Il s'agit de la population de référence TARN dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

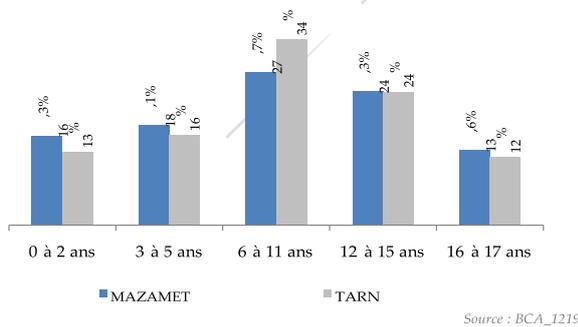
Le revenu mensuel par unité de consommation rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0.3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Le seuil des bas revenus est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2019, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2017) était de 1096 euros.

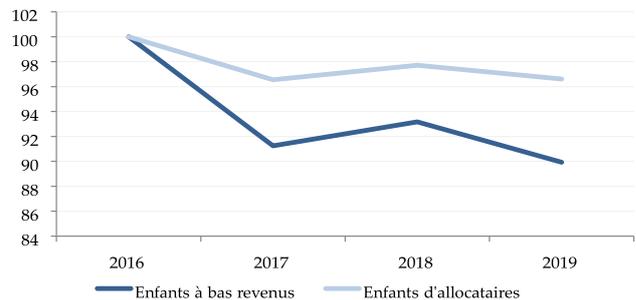
Détails sur les familles d'allocataires avec enfants à bas revenus :

	MAZAMET	CACM	TARN
Familles allocataires avec enfants vivant avec de bas revenus	47 %	38 %	30 %
Nombre d'enfants concernés	750	5 296	NC
Evolution entre 2016 et 2019	-1,3 %	-2,6 %	-1,4 %

Répartition des enfants d'allocataires à bas revenus



Evolution comparée du nombre d'enfants selon l'âge d'allocataires à bas revenus (base 100)



La répartition par âge de ces enfants est assez homogène entre la commune de MAZAMET et le département.

Bien que la part de population allocataire à bas revenu a diminué en 2019, le nombre de familles allocataires avec enfants vivant avec de bas revenus reste plus importante que la CACM et que le Tarn.

Allocataires fragiles :

La part d'allocataires fragiles (16,4 %) est aussi importante que dans le département (16 %).

Ce taux a diminué de 0,7 point entre 2016 et 2019 pour la commune de MAZAMET, ainsi la progression a été sensiblement la même que le département avec -1,1 points.

	Commune	CACM	Département
Nombre d'allocataires fragiles	368	2 780	12 290
Nombres de personnes couvertes par des allocataires fragiles	798	6 180	27 847
% d'allocataires fragiles / nbre alloc	16,4 %	16,6 %	16,0 %
% de personnes couvertes par des allocataires fragiles / nbre de pers couvertes	17,4 %	16,5 %	15,6 %



Allocataires dit « fragiles » :

Lorsque le **revenu mensuel par unité de consommation** est supérieur au seuil du bas revenu, mais serait inférieur à ce seuil en l'absence de prestations versées par la Caf.

PRESTATIONS LIEES A LA PETITE ENFANCE

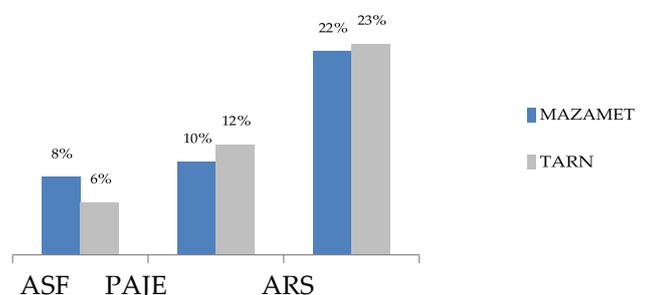
Détails pour les Enfants de -3 ans :

	MAZAMET	CACM	TARN
Taux d'enfants avec parents actifs occupés	33 %	41 %	50 %
Taux de couverture global en matière d'accueil	42,7 %	53,3 %	56,4
EAJE : nombre	2	21	97
EAJE : capacité d'accueil	52 places	267	2 304
Bénéficiaires de la PreParE ou du complément d'activité à taux plein	13 enfants	161 enfants	NC

Nombre d'allocataires en 2019 :

	MAZAMET	CACM
Allocation de Soutien Familial (ASF)	187	1 234
Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje)	224	1 910
Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)	489	3 782

Part en %



Zoom sur la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE) :

Cessation totale d'activité	11
Cessation partielle d'activité	6



Paje : permet de préparer l'arrivée d'un enfant, d'aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation et de prendre en charge partiellement les frais de garde ou de permettre à un ou aux deux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle.

ARS : permet d'aider à assumer le coût de la rentrée pour les enfants de 6 à 18 ans.

ASF : prestation versée pour élever seul(e) un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents, ou pour compléter une pension alimentaire dont le montant est faible.

PreParE : aide financière versée aux parents cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

PRESTATIONS LIEES A L'ENFANCE JEUNESSE

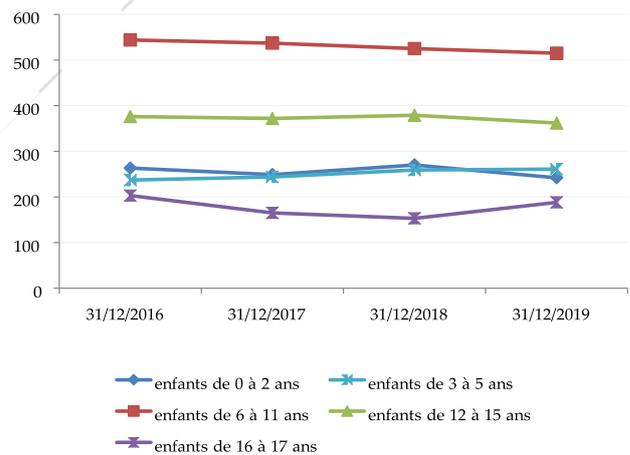
Au 31/12/2019, total d'enfants d'allocataires de moins de 18 ans :

	MAZAMET	CACM
En nombre	1 568	13 633
En %	NC	21 %

Ce nombre est en baisse de 3% par rapport au 31/12/2016.

Nombre et évolution du nombre d'enfants d'allocataires :

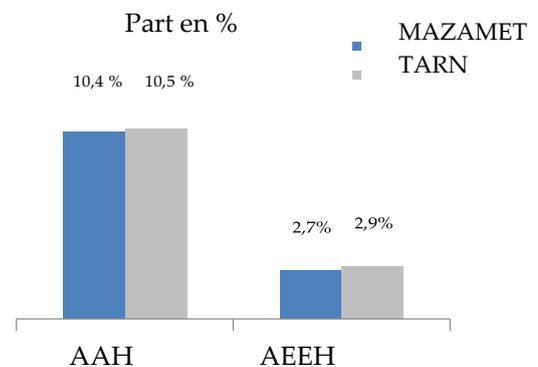
	MAZAMET	CACM	TARN
Enfants de 0 à 2 ans	242	2 008	9 385
Enfants de 3 à 5 ans	261	2 190	10 268
Enfants de 6 à 11 ans	515	4 774	24 006
En %	33 %	35 %	36 %
Enfants de 12 à 15 ans	362	3 226	15 084
Enfants de 16 à 17 ans	188	1 435	6 935



LES PRESTATIONS DU HANDICAP :

Nombre d'allocataires en 2019 :

	MAZAMET	CACM
Adultes Handicapés (Aah)	233 allocataires 326 personnes couvertes	1 774 allocataires 2 598 personnes couvertes
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeéh)	60 allocataires 63 enfants couverts	455 allocataires 481 enfants couverts





L'Allocation aux Adultes Handicapés (Aah) permet d'assurer un minimum de ressources.

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh) aide dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé de moins de 20 ans.

AEEH : DETAILS	NOMBRE
NB ENFANTS 0-5 ANS AVEC AEEH VERSABLE	8
NB ENFANTS 6 A 11 ANS AVEC AEEH VERSABLE	23
NB ENFANTS 12 A 15 ANS AVEC AEEH VERSABLE	15
NB ENFANTS 16 A 17 ANS AVEC AEEH VERSABLE	7
NB ENFANTS 18 A 20 ANS AVEC AEEH VERSABLE	10
TOTAL	63

SYNTHESE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

ATOUTS	<ul style="list-style-type: none"> • Une chute démographique qui se stabilise grâce à l'arrivée d'une nouvelle population, notamment celle attirée par les biens immobiliers à vendre • Des naissances qui diminuent à un rythme plus faible que dans la plupart des communes voisines avec toutefois un taux de natalité supérieur à celui de l'unité urbaine
POINTS DE VIGILANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Ménages d'une seule personne plus importante sur la commune • Des familles monoparentales nombreuses • De faibles taux d'activité • Une précarisation accrue des familles mazamétaines (surreprésentation des faibles revenus, taux de chômage élevé • Un vieillissement de la population

PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL « VEILLE ACTIVE »

Dossier réalisé par Didier CUQUEL – Chargé de mission « Politique de la Ville » sur le secteur de Mazamet/Labruguière

OBJECTIFS

La ville de Mazamet relevant du statut dit de « veille active » dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020, un groupe de travail a été constitué dès la fin de l'année 2015, en vue d'organiser une mobilisation partenariale pour parvenir à une réintégration du centre-ville en Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) à échéance de 2018, date de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et d'une potentielle révision de sa géographie prioritaire.

Le groupe de travail s'appuie sur la présence active de deux Adjointes, du Directeur Général des Services et de la Déléguée du Préfet ; le responsable de la Maison du Département de Mazamet, le conseiller technique Vie sociale de la CAF et les coordonnateurs des dispositifs Réseau d'Education Prioritaire (REP), Programme de Réussite Educative (PRE) et Projet Educatif Local (PEL) viennent compléter le partenariat mobilisé dans le cadre de ce groupe, aux côtés du chef de projet Contrat de Ville.

METHODOLOGIE ET RESULTATS

En 2016, les travaux ont été centrés sur la définition d'un périmètre « centre-ville » potentiellement éligible aux critères QPV : seuil 1 000 habitants et critère unique de concentration de la pauvreté. Sa délimitation a été progressivement affinée pour satisfaire à ces deux impératifs, et les travaux ont parallèlement porté sur les outils devant permettre de vérifier – et justifier le moment venu auprès du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) – qu'il réponde bien à ces prérequis (cf cartographie page 23)

Concernant la vérification du critère « population », une convention d'utilisation sous licence de l'outil Diaf-RP (diffusion infra-communale à façon) a été signée par la Ville avec l'INSEE dès juin 2016. Pour le critère « pauvreté », les services de la CAF ont été sollicités via un premier courrier formulant une demande de principe pour accéder à un panel d'indicateurs internes.

Dès finalisation du projet de périmètre définitif, la commande de traitement de données avait été adressée à l'INSEE ; rapidement retournés, les résultats avaient fait état d'une population de 1 609 habitants, laissant donc une confortable marge au regard du minimum requis.

On a donc pu, à ce stade, revenir vers la CAF pour officialiser la requête de la Ville et transmettre la liste des rues et adresses postales composant le projet de QPV, celle des indicateurs, ainsi que les années et niveaux géographiques de référence sollicités pour les analyses.

La première réunion de 2017 a permis de présenter une analyse exhaustive des données qualitatives INSEE, autour de quatre grandes thématiques : indicateurs « population » (structures d'âges, composition des familles, part des étrangers dans la population, nombre de personnes par ménages) ; indicateurs « logement » (type de parc total bâti, structure du parc total bâti, statuts d'occupation des résidences principales, nombre de pièces par résidences principales) ; indicateurs « scolarisation/diplômes » (scolarisation selon l'âge, diplôme le plus élevé de la population de 15 ans et plus) ; indicateurs « activité/emploi » (conditions d'emploi des salariés, actifs occupés selon CSP, activité de la population).

Si la source INSEE n'est pas la plus adéquate pour entrer véritablement dans le détail des problématiques sociales (les données CAF étant ici incontournables), elle a cependant permis d'esquisser un premier cadre d'analyse en caractérisant une situation socio-économique très fragile sur le périmètre. En effet, sur nombre d'indicateurs, des écarts très significatifs entre le profil du périmètre et celui de la ville dans son ensemble se sont effectivement dégagés, notamment sur la part des familles monoparentales, celle des étrangers, le taux de vacance des logements, le taux de scolarisation, le niveau de diplômes, les catégories socioprofessionnelles, la part des emplois précaires, le taux de chômage, ...

Les résultats des traitements CAF ont ensuite été communiqués ; traités sans délais, ils ont fait l'objet d'une présentation devant le groupe de travail dans le cadre de la réunion organisée à cet effet en mai 2017.

Comme pour les données INSEE, l'analyse de ces indicateurs sociaux – nombre d'allocataires, nombre de personnes couvertes, quotient familial, familles monoparentales, taux de chômage, allocataires RSA

– a fait l’objet d’un document de synthèse où ils étaient présentés sur quatre niveaux géographiques (QPV, ville, agglomération, département) et sur trois « millésimes (2005, 2010, 2015), afin de permettre des comparaisons et d’identifier des spécificités du périmètre par rapport à ces aires de référence, mais aussi de suivre des évolutions dans le temps. A noter toutefois que certaines données soulèvent des problèmes d’interprétation, avec des fluctuations du nombre total d’allocataires (comme de personnes couvertes) dont les causes apparaissent difficiles à appréhender.

Au regard de l’ensemble des indicateurs issus des sources INSEE, puis CAF, il est en premier lieu apparu que l’on ne s’était pas « trompé de périmètre », plusieurs critères permettant de caractériser une évidente spécificité du projet de QPV au regard des problématiques sociales.

Les membres du groupe de travail ont ensuite envisagé les démarches pouvant désormais être engagées en vue de compléter/affiner l’ensemble des informations à ce jour collectées.

La Directrice Académique des services de l’Education Nationale a été destinataire d’un courrier sollicitant la communication des indicateurs ayant servi de base au classement en REP des secteurs Marcel Pagnol et Jean-Louis Etienne. Suite à cette demande, les informations demandées ont rapidement été retournées par les services de l’Education Nationale, mais il s’avère qu’ils ne constituent cependant pas un apport majeur par rapport aux autres sources d’informations déjà mobilisées.

Un courrier a de même été adressé au Directeur départemental des finances publiques, sollicitant le calcul du revenu fiscal médian de la population du projet QPV, indicateur que seule l’administration fiscale est en capacité de produire ; mais cette demande est restée sans réponse.

Il a également été acté de revenir vers le service financier de la Ville, avec lequel des contacts avaient été pris très en amont, pour recueillir des informations sur les capacités financières des ménages, via les dispositifs de dégrèvement/exonération des taxes foncière/habitation ; avec la liste précise des adresses postales correspondant au périmètre définitif cette démarche pouvait désormais être concrétisée. A partir de cette base de données anonymée, il a été procédé à une extraction de l’ensemble des adresses correspondant aux ménages résidant dans le périmètre du projet de QPV.

Les résultats issus de l’analyse de cette source fiscale restent cependant en attente de finalisation en vue d’une présentation devant le groupe de travail, dans le cadre d’une réunion qui marquerait une forme de reprise de ses travaux.

UNE DEMARCHE EN SUSPENS

En effet, aucune réunion du groupe ne s’est tenue depuis mai 2017, alors qu’il aurait été naturel d’organiser une réunion dès la rentrée suivante ou dans le courant de l’automne, au terme de la longue période électorale de mai/juin 2017 et passé le temps d’installation du nouveau gouvernement et de la nouvelle Assemblée nationale.

Or, le groupe est resté – et reste encore – en attente de clarification des intentions et projets de l’Etat au chapitre de la Politique de la Ville, des Contrats de Ville 2015/2020, de leur évaluation à mi-parcours et des éventuelles perspectives de révision de leur géographie prioritaire.

Outre la présentation des dernières informations collectées, une nouvelle réunion du groupe aurait dû pouvoir inscrire l’ensemble de ces questions à son ordre du jour, et faire avec la Déléguée du Préfet un point précis sur les perspectives se dessinant – ou non – pour la Ville de Mazamet. En effet, même si les indicateurs peuvent apparaître « favorables », on ne dispose à ce jour d’aucune assurance de réintégration, les critères précis sur lesquels le CGET tranchera le moment venu n’étant pas encore connus, pas plus d’ailleurs que les modalités précises d’évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville.

Faute de « grain à moudre », la décision de convoquer une nouvelle réunion est donc restée durablement en suspens.

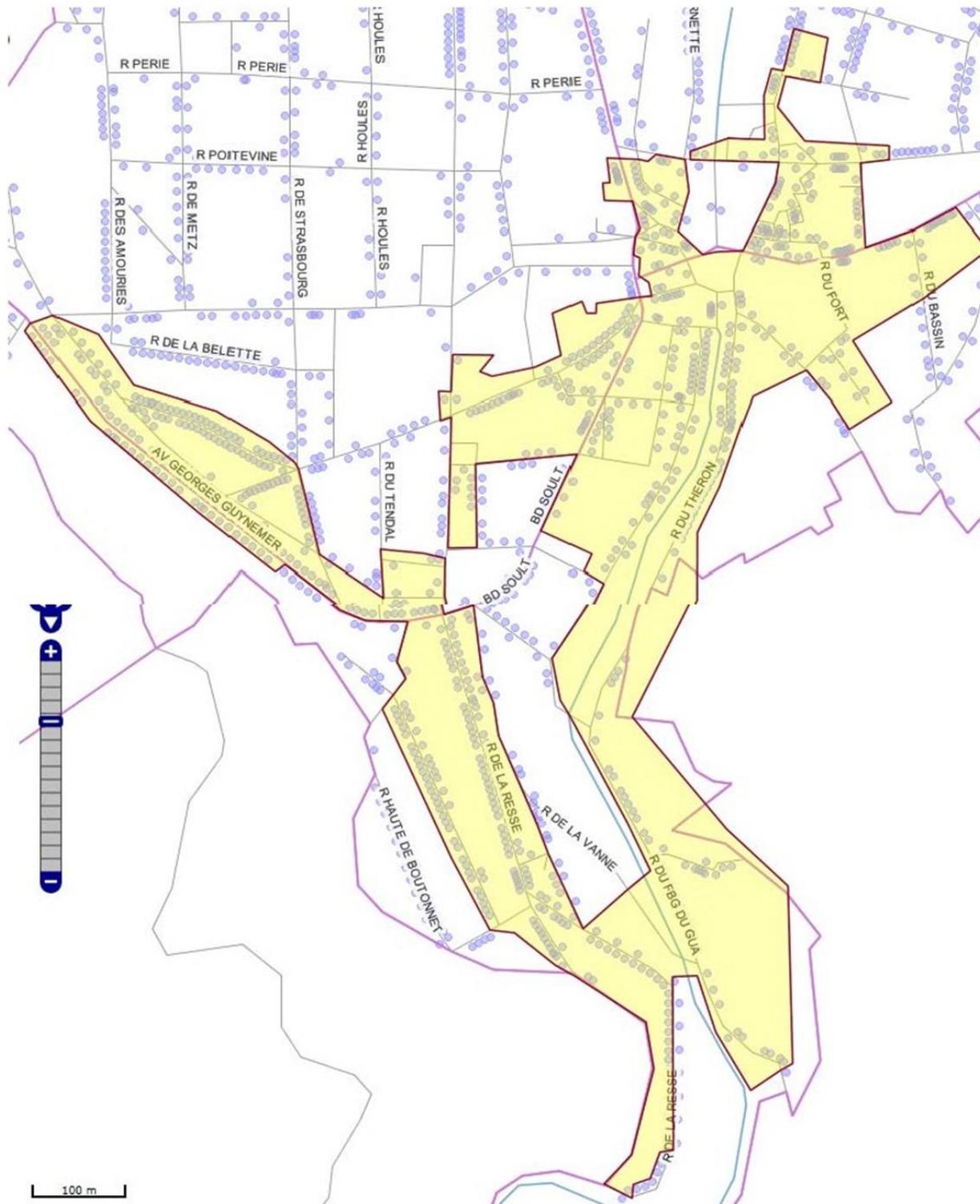
On peut par ailleurs rappeler que le CGET avait été tenu informé par courrier de la démarche engagée par la Ville, des moyens mis en œuvre pour la concrétiser et des différentes contraintes et limites des outils et données-sources utilisées (INSEE, CAF, services fiscaux de la Ville). Ce courrier, adressé par le Maire de Mazamet au Commissaire Général du CGET en septembre 2016 sollicitait une forme d'accord de principe afin de s'assurer que les contraintes méthodologiques ainsi décrites n'invalideraient pas, au final, l'ensemble de la démarche.

La Ville n'ayant jamais eu depuis lors aucun retour officiel quant à la position du CGET sur la recevabilité-même de sa démarche, malgré plusieurs démarches de relance de la part de la Déléguée du Préfet, il n'y a eu, là non plus, d'élément déclenchant susceptible de motiver la tenue d'une nouvelle réunion du groupe de travail.

Quoi qu'il en soit, la démarche d'évaluation à mi-parcours des Contrats de Ville désormais engagée devrait, en toute logique, permettre une clarification d'ensemble de la situation. Le groupe de travail restera pleinement mobilisable pour valoriser l'ensemble des démarches conduites et des informations collectées et appuyer l'argumentaire en vue d'une réintégration de Mazamet dans la géographie prioritaire du Contrat de Ville de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Il est proposé, lors de la préparation du renouvellement du prochain Contrat de Ville, soit courant 2023, de relancer et d'actualiser cette étude, si Mazamet n'est toujours pas reconnue en Quartier Prioritaire de la Ville, afin de permettre de réintégrer la commune en QPV sur les zones suivantes : hauts de Mazamet et centre-ville.

DELIMITATION DE LA ZONE QUI POURRAIT ETRE QUALIFIEE QPV :



PRESENTATION DES SERVICES A LA POPULATION DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE, ENFANCE/JEUNESSE, PARENTALITE

INTRODUCTION

Le dernier diagnostic enfance jeunesse a été réalisé en juin 2015 dans un contexte particulier.

Il avait été délégué au Groupement d'Intérêts publics (GIP) Ressources et Territoires lors du précédent mandat et portait sur :

- Le portrait sociodémographique de Mazamet,
- L'accueil des moins de 3 ans,
- L'accueil périscolaire et extrascolaire,
- Les activités de loisirs.

Dans la suite de leur analyse, trois points ont été mis en avant par le GIP, avec comme réflexion principale « quelle place accordée aux jeunes à Mazamet ? » :

- Des problématiques transversales ont été observées :
 - o L'accompagnement des jeunes et des familles
 - o L'accessibilité de l'offre
 - o Coordination et pilotage de la politique enfance jeunesse
- Des orientations ont été préconisées :
 - o Axe 1 – affirmer la place des jeunes dans la ville
 - o Axe 2 – informer : rendre lisible l'offre de services et d'équipements sur l'enfance et la jeunesse dans une cohérence territoriale
 - o Axe 3 : renforcer, positionner fortement le coordonnateur « enfance et jeunesse »

Ce diagnostic initié précédemment n'a pas eu de suite, en effet, la mission de coordonnateur « enfance jeunesse » n'est plus financée depuis 2018 par la CAF et certains quartiers classés en Quartier Prioritaire de la Ville bénéficiaient de financement et de dispositif, tel que le Programme de Réussite Educative, sont sortis du référencement en raison d'une nouvelle répartition géographique déterminée par l'Etat, laissant la Commune sans possibilité d'actions et avec des ressources amoindries.

A ce jour, la signature de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale (Ctg) de services aux familles conclue entre la CACM et la CAF pour l'année 2021 a entraîné la fin anticipée au Contrat enfance Jeunesse pour la commune de Mazamet. Toutefois, la commune continue de bénéficier de la Prestation de Service Unique (PSU) et perçoit un nouveau financement « des bonus forfaitaires » lié aux publics accueillis et au rééquilibrage du territoire d'implantation pour les structures de la petite enfance.

Dans le cadre de la Ctg, les thématiques retenues par la commune de Mazamet sont liées à la petite enfance, à l'enfance/junesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et à l'accès aux droits via le numérique.

Ci-dessous, dans une première partie, les services auprès de la population dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance/junesse et de la parentalité sont déclinés. Puis, dans une seconde partie, seront abordés les axes prioritaires de travail, leurs objectifs opérationnels puis les fiches-actions.

Ces services auprès de la population sont, soit municipaux, pour la petite enfance, soit délégués à la Maison des Jeunes de Mazamet – Centre Social pour les autres thématiques. Cette délégation a été mise en place depuis mai 2002 et a impulsé une nécessaire redynamisation locale qui perdure encore.

PETITE ENFANCE : Accueil de moins de 4 ans

Il existe à Mazamet une structure d'accueil municipale pour la petite enfance depuis 1928. En effet, à cette époque, la ville de Mazamet était en pleine expansion grâce à l'industrie du délainage et de la mégisserie. Les élus ont donc toujours essayé de créer ou d'améliorer les différents modes de garde pour les enfants dont les deux parents travaillaient dans ces usines et la crèche accueillait surtout les enfants de cette population ouvrière.

Pour l'époque, on peut souligner que la ville de Mazamet était précurseur dans ce domaine. De « La Goutte de lait », garderie fournissant un repas et les soins d'hygiène indispensables, à la structure actuelle, bien des modifications ont été apportées pour s'adapter à l'évolution de la société. Le statut socioprofessionnel des familles fréquentant la crèche a commencé à se diversifier timidement dans les années 70, pour devenir beaucoup plus varié dans les années 80, et surtout en 1981 avec l'ouverture de la halte-garderie.

L'établissement actuel a ouvert ses portes le 30 septembre 1975 et s'appelait « Crèche Municipale Jeanne Mazel ». Il pouvait accueillir 90 enfants 5 jours par semaine et 48 semaines par an. Ce fut le cas jusqu'en 1981, au moment du plein emploi sur la ville.

A partir de 1981, les effectifs ont commencé à diminuer et la municipalité a décidé d'associer une halte-garderie à la crèche. Ce mode de garde, plus souple dans les horaires de présence, correspondait à un nouveau besoin des parents.

En ce qui concerne la crèche, la garde à temps partiel a été mise en place et les parents pouvaient laisser leur enfant 3 ou 4 jours par semaine seulement.

En janvier 2005 avec la mise en place de la PSU (Prestation de Service Unique), le mode de fonctionnement a complètement changé. L'établissement s'appelle désormais « Centre Multi-Accueil Jeanne Mazel » (CMA) et il était agréé pour accueillir 50 enfants. Les possibilités d'accueil ont également évolué afin de respecter au mieux les besoins des familles.

Depuis janvier 2018, le CMA accueille jusqu'à 35 enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

LES ENJEUX DE L'ACCUEIL COLLECTIF :

Le Centre Multi-Accueil est un mode d'accueil qui permet aux familles de concilier vie socio-professionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant une vie quotidienne harmonieuse, sécurisante et épanouissante.

La vie du Multi-Accueil correspond à une expérience de vie collective au sein de laquelle chaque enfant découvre une vie quotidienne différente. Il est essentiel qu'il y trouve sa place au sein du groupe. Il doit permettre à chaque enfant de développer sa personnalité en tant qu'individu unique, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT :

Il existe un projet d'établissement par structure. Il comprend : le projet social, le projet éducatif ainsi que le projet pédagogique. Datant de 2017, il a été retravaillé en 2021.

C'est un outil de travail fédérateur auquel les agents doivent se référer pour pouvoir accueillir et accompagner chaque enfant et sa famille dans les meilleures conditions possibles. Il prône une cohérence éducative dans les différents services de la structure pour que chaque enfant et chaque agent évolue dans des conditions les plus agréables possibles.

Il permet aussi à chaque nouveau professionnel ou à chaque stagiaire de connaître les objectifs de l'établissement et les pratiques mises en place pour y parvenir. Il s'intégrera ainsi plus facilement dans l'équipe de travail.

Ce projet est donc le résultat d'une réflexion de toute l'équipe sur les pratiques quotidiennes pour amener l'enfant vers son autonomie et répondre au mieux à ses besoins et à ceux de sa famille, ainsi qu'à leur évolution. En effet, les premières années de la vie d'un enfant sont essentielles pour son développement psychomoteur et affectif.

La crèche, en continuité de l'action éducative menée dans la famille, a donc un rôle important à jouer pour favoriser l'éveil et la socialisation de chaque enfant.

PRESENTATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF AU SEIN DE LA COMMUNE : LES 2 CENTRES MULTI-ACCUEIL

Nom de la structure : CENTRE MULTI-ACCUEIL JEANNE MAZEL (CMA)		
Type :	Service public	
Tél :	05.63.61.13.38	
Adresse :	Rue Emilie Escudie 81200 Mazamet	
Type de Public (tranche d'âge éventuellement)	De 10 semaines à 4 ans capacité d'accueil : 35 places	
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi 7 h 30 – 18 h 15	
Fermeture	4 semaines en août 2 semaines pour les fêtes de fin d'année	
Organisation	2 services : Bébés/moyens : 15 enfants de 2 mois ½ à 1 an ½ environ Moyens/grands : 20 enfants de 1 an ½ à 4 ans	
Tarif :	Tarif horaire : en fonction des revenus du ménage et du nombre d'enfants dans la famille. Minoration de 30 % pour les habitants de la commune	
Nombre d'enfants accueillis	2021 : total : 94 89 (Mazamet) – 4 (Aussillon) – 1 (Pont-de-Larn) 2020 : total 92	
Nombre d'enfants dont la famille se situe dans les bas-revenus	2021 : 52 enfants « en dessous du seuil de 1 euro »	
Nombre d'enfants en (ou pressenti) situation d'handicap	2021 : 4 enfants	
Données CAF :	2020	2021
Nombre d'enfants inscrits sur place	2,63	2,66

Fonctionnement en partie multi-accueil	En partie	En partie
Nombre d'heures réalisées par place	947 (covid)	1 237
Equipe professionnelle :	<ul style="list-style-type: none"> • 1 directrice : infirmière-puéricultrice • 2 éducatrices de jeunes enfants • Des auxiliaires de puéricultrice • Des professionnels titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance • 1 agent d'entretien • 2 agents de service cuisine 	

Projet « lutte contre les perturbateurs endocriniens »

Le centre multi-accueil Jeanne Mazel a impulsé un projet de lutte contre les perturbateurs endocriniens (PE), qui constitue un enjeu sanitaire et environnemental important.

Face à cet enjeu de santé publique, le Conseil Départemental du Tarn a décidé de mettre en œuvre un Plan triennal Départemental de Prévention et de Lutte contre les PE pour réduire l'exposition des Tarnais aux perturbateurs endocriniens.

Aussi, le CMA a déposé sa candidature auprès du conseil départemental et a été retenue pour faire partie des crèches-tests pour 2021-2023. Un diagnostic a été mené, des actions sont mises en place avec des évaluations. Une interface internet est dédié à ce test, géré par l'association Label-Vie. C'est un réel investissement de la part des professionnels, tant par le temps imparti sur ce projet, que par le changement d'habitudes.

Le CMA a fait l'acquisition d'un système de nettoyage à capacité élevée dénommée « lotus pro » qui change l'eau du robinet ordinaire en solution aqueuse d'ozone stabilisé. Cette eau ozonée permet d'assurer un nettoyage hautement efficace qui détruit la saleté, la graisse et les autres contaminants de façon sécuritaire, en remplaçant les produits chimiques désodorisants et assainissant traditionnels.

Cette pratique a également été instaurée sur le centre multi-accueil de la Lauze.

Nom de la structure : CENTRE MULTI-ACCUEIL LA LAUZE	
Type :	Service public
Tél :	05.63.98.97.36
Adresse :	Chemin des chênes 81200 Mazamet
Type de Public (tranche d'âge éventuellement)	De 2 mois à 4 ans – capacité d'accueil : 17 places
Horaires d'ouverture	Lundi au vendredi 7 h 45 - 18 h 15
Fermeture	4 semaines en août 2 semaines pour les fêtes de fin d'année
Organisation	Volet activités : culturelles, manuelles, interculturelles Volet animations collectifs familles : temps festives, de découverte...
Nombre d'enfants accueillis	2021 : total : 45 41 (Mazamet) – 2 (Aigefonde) – 2 (Bout du Pont-de-Larn)

Nombre d'enfants dont la famille se situe dans les bas-revenus	2021 : 18 enfants « en dessous de 1 euro »	
Nombre d'enfants en (ou pressenti) situation d'handicap	2021 : 1 enfant	
Données CAF :	2020	2021
Nombre d'enfants inscrits sur place	2,65	2,65
Fonctionnement en partie multi-accueil	En partie	En partie
Nombre d'heures réalisées par place	915 (covid)	1 169
Equipe professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • 1 responsable : éducatrice de jeunes enfants • Des auxiliaires de puéricultrice • Des professionnels titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance • 1 agent d'entretien 2 agents de service cuisine	

LES PARTENAIRES

Les Centres Multi-Accueil travaillent en partenariat avec différents interlocuteurs afin de diversifier les propositions auprès des enfants et de leurs familles.

Partenaires éducatifs

L'école maternelle : un partenariat est organisé chaque année avec des écoles de la ville afin de familiariser les enfants à l'école maternelle.

La médiathèque : En lien avec la médiathèque, des matinées contes sont organisés.

Gymnastique : Une éducatrice sportive de la collectivité anime des séances de gymnastique auprès des enfants de la structure afin de favoriser leur développement psychomoteur.

Projet intergénérationnel : Occasionnellement, des personnes âgées viennent à la crèche afin d'échanger avec les enfants et de participer à des ateliers avec eux. Parfois, ce sont les enfants qui se déplacent à la maison de retraite.

Le centre Multi-Accueil de la Lauze : Lors de certains évènements ou fêtes, les enfants du centre Multi-Accueil de la Lauze sont invités à partager les activités et inversement (ferme nomade, crêpes, spectacle de Noël...).

Partenaires administratifs, sociaux et financiers

La mairie : La directrice travaille en étroite collaboration avec les différents services municipaux : Le Directeur Général des Services, le service des Ressources Humaines, le service Finances, les services techniques...

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale et Agricole : La CAF et la MSA participent financièrement au fonctionnement des structures et notamment dans le cadre de la PSU (Prestation de Service Unique) à hauteur de 66% du prix de revient des familles.

La médecine du travail : L'ensemble du personnel passe une visite médicale 1 fois tous les deux ans afin de s'assurer de la bonne santé physique et psychique des professionnelles.

La Protection Maternelle et Infantile : Dans le cadre de l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs familles nous sommes amenés à orienter celles-ci vers la PMI afin de bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur différentes thématiques. A l'inverse, la PMI oriente les familles vers la crèche dans le but de les accueillir.

Les missions de la Protection Maternelle et Infantile sont les suivantes :

5. Une mission de prévention et promotion de la santé centrée sur la famille, la petite enfance et les jeunes : prévention pré et post natale, infantile jusqu'à 6 ans, planification familiale, accompagnement à la parentalité.
6. Des actions d'évaluation, d'accompagnement, de contrôle et de surveillance des établissements et des professionnels de l'accueil de la petite enfance : agrément des assistants maternels et (familiaux) et avis pour les établissements d'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs.
7. Des missions de santé publique et d'épidémiologie : exploitation des données issues des certificats de santé, enquêtes épidémiologiques spécifiques départementales, régionales et nationales, politique vaccinale PMI, veille sanitaire ...
8. Une mission de dépistage en école maternelle pour les enfants de 3-4 ans.

Structures petite enfance agréés sur le territoire CACM

4 types de structures sont implantées sur ce territoire :

Type de structure	Mazamet		CACM	
	Nombre	Places	Nombre	Places
Multi-accueil	2	52	14	367
Halte-garderie	0	0	3	60
Micro-crèche	0	0	4	40
Crèche familiale	0	0	1	16
Total	2	52	23	483

PRESENTATION DE L'ACCUEIL INDIVIDUEL AU SEIN DE LA COMMUNE :

Le Relais Petite Enfance (RPE) de la Montagne Noire est géré par une association d'aide à domicile : Serénitarn. Un agent à temps complet assure la gestion de cet établissement qui a la particularité d'être compétent sur un territoire élargi de 13 communes.

C'est un service de proximité à destination des parents et des futurs parents, des assistantes maternelles et des futures assistantes maternelles et des enfants accueillis. Ce lieu permet de se ressourcer, d'obtenir des informations, de l'aide, de l'écoute et d'échanger.

Le RPE propose également un accompagnement afin que les parents puissent trouver un mode d'accueil sur le territoire. Il accompagne les assistantes maternelles pour la partie administrative, dans l'élaboration des contrats de travail par exemple.

Pour les enfants accueillis chez les assistantes maternelles, des temps d'éveils et de socialisation sont organisés 3 ou 4 matinées par semaine.

Un réseau de coopération a été mis en place avec les autres RPE du territoire, Labruguière et Castres. Ce qui permet d'échanger autour des pratiques, voire des jeux (Labruguière) ou bien de mettre en place des formations communes pour les assistantes-maternelles.

Nom de la structure : RPE de la Montagne Noire	
Couvre 13 communes	
Type :	association
Tél :	05.63.97.75.80 rpe.montagnenoire@serenitarn.fr
Adresse :	104 avenue de Toulouse 81200 AUSSILLON
Type de Public (tranche d'âge éventuellement)	petite enfance – capacité d'accueil : 55 places sur tout le territoire – 12 à Mazamet, soit 32 enfants
Horaires d'ouverture et Missions :	Accueil pour vos démarches administratives : mercredi et jeudi de 9h00 à 12h30 Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00 et mercredi de 9h à 12h30 Matinées récréatives pour les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30.

Nombre d'assistantes maternels (infos PMI)	2018	2019	2020	2021	2022
Mazamet	10	6	8	8	7
CACM	176	157	152	144	NC

Communes	2019		2020		2021		2022 (mai)	
	AM	Places	AM	Places	AM	Places	AM	Places
AIGUEFONDE	4	11	4	11	4	11	4	11
AUSSILLON	6	9	4	6	4	8	2	5
MAZAMET	6	19	8	19	7	21	7	22
PAYRIN-AUGMONTEL	8	22	8	19	8	19	7	17
PONT DE L'ARN	3	7	3	8	5	12	4	12
BOUT DU PONT DE L'ARN	1	3	1	0	1	0	1	0
SAINT AMANS SOULT	0	6	3	6	3	5	3	5
SAINT AMANS VATORET	4	12	4	12	3	9	3	8
ALBINE	1	3	1	3	1	3	1	3
SAUVETERRE	0	0	0	0	0	0	0	0
ROUAIROUX	1	3	0	0	0	0	0	0
LACABAREDE	0	0	0	0	0	0	0	0
LABASTIDE ROUAIROUX	2	3	2	5	2	5	2	5
TOTAL	AM : 39 Places : 98		AM : 38 Places : 89		AM : 38 Places : 93		AM : 34 Places : 88	

SYNTHESE PETITE ENFANCE :

L'accueil individuel qui est le 1er mode d'accueil en France connaît une baisse d'activité tant à l'échelle nationale que départementale.

Tarn :

Le nombre d'assistantes maternelles (AM) en activité diminue chaque année. Le ratio des AM âgées de plus de 55 ans progresse, la demande de nouveaux agréments diminue, les AM cessent plus facilement leur activité.

Bassin mazamétain :

La demande des familles qui avait baissé d'une façon significative il y a quelques années, qui avait provoqué une inactivité conséquente des AM pendant près de 2 ans (baisse d'activité également dans les accueils collectifs) n'est plus d'actualité aujourd'hui. Il y aurait besoin de plus d'assistantes maternelles sur le territoire.

La moyenne d'âge des AM est élevée :

Les départs à la retraite dans un futur proche vont de nouveau déséquilibrer cette adéquation. Des changements d'orientation professionnelle, ainsi que la cessation de l'activité, des déménagements hors territoire, interviennent également dans la baisse du nombre d'AM.

Les accueils collectifs : après avoir subi également une baisse d'activité, sont aujourd'hui complets.

L'analyse de la situation sur le territoire rejoint les constats qui ressortent au niveau national et départemental.

LE TEMPS PERISCOLAIRE : LA RESTAURATION, LA GARDERIE ET L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Mazamet compte 8 écoles primaires, dont 6 publiques et 2 privées, réparties sur tout le territoire.

6 GROUPES SCOLAIRES PUBLICS	des bausses	rue du Couvent
	de labrespy	21, rue Ventose
	gravas-meyer	rue Meyer
	de la République	19, rue de la République
	de la lauze	rue de la Lauze
	de Negrin	av. Santa Maria
1 GROUPE SCOLAIRE PRIVE JEANNE D'ARC	Ecole primaire Notre Dame	34 bis, rue Meyer
	L'ensemble scolaire jeanne d'arc / saint jean	57, rue du Galinier

Les élèves des écoles publiques peuvent bénéficier d'un service de restauration facultatif organisé par la Commune, d'une garderie sur le temps périscolaire ou d'un accompagnement éducatif au sein de la MJC CENTRE SOCIAL.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est ouverte aux élèves à partir de 3 ans, de la maternelle et de l'élémentaire inscrits dans ces établissements.

A noter le souhait d'avoir et de maintenir une restauration en liaison chaude, qui a de nombreuses contraintes organisationnelles mais de nombreux avantages nutritionnels et gustatifs.

Trois modalités d'inscription sont possibles : l'inscription annuelle ou mensuelle et l'inscription occasionnelle.

Les inscriptions sont réalisées par le biais d'une fiche à compléter, à récupérer auprès de l'école et à ramener en mairie ou directement via le site de la ville (<http://www.ville-mazamet.com/mazamet-vivre-ensemble/page-inscription-anticipée>). Les inscriptions doivent être effectuées au moins une semaine à l'avance.

Une chartre relative au fonctionnement de la restauration scolaire est approuvée et signée par les parents, elle reprend les modalités d'inscription.

Les tarifs, fixés par une délibération du 30 septembre 2019, sont les suivants :

	Domicile :	
	Mazamet	Extérieur (*)
Elève maternelle	3,55 €	5,55 €
Elève primaire	3,85 €	5,85 €
Adulte	6,85 €	

* compte-tenu du coût de revient d'un repas, le tarif « extérieur » sera appliqué pour les familles qui ne sont pas domiciliées sur Mazamet, exception faite aux élèves inscrits en classe ULIS.

Les particularités suivantes sont appliquées :

- Les familles de 3 enfants et plus, usagers du service municipal de restauration scolaire, bénéficient à partir du 3^{ème} enfant, d'une réduction de 0,45 € sur les prix des repas mentionnés ci-dessus.
- Au titre des sujétions particulières que les parents font peser sur le service, une majoration de 2 € par « repas imprévus » sera facturée pour toute inscription hors délais dans les cantines des écoles pratiquant la préinscription. Le délai minimum est fixé à 2 jours ouvrés.

Compte-tenu de l'augmentation des charges courantes liées à la vie quotidienne et vu que le tarif n'a pas évolué depuis 3 ans, la municipalité étudie la réévaluation de celui-ci courant 2022.

LA GARDERIE :

A la rentrée 2014, la ville de Mazamet a mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires dans les 6 écoles publiques.

Une garderie municipale est proposée :

- le matin à partir de 7h30,
- à la pause méridienne et
- l'après-midi à partir de 16h 15 à 17 h 30 pour tous,

Les parents peuvent également inscrire leurs enfants à une étude surveillée (pour les élèves de l'élémentaire). L'étude surveillée est encadrée par des enseignants (rémunérés par la Ville) ou du personnel municipal. Une participation financière est demandée aux familles pour le temps périscolaire, (le coût varie entre 7,50 et 20 euros par trimestre par enfant, selon la domiciliation des familles et leurs revenus – tarif dégressif par rapport au nombre d'enfants par famille).

- et de 16h15 à 18h15 pour les enfants dont les deux parents travaillent.

ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE LA MJC – CS A L'ATTENTION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Nombre d'enfants accompagnés

Primaires	34	16 filles	18 garçons
Collèges	16	5 filles	11 garçons
Total enfants accueillis	50	21 filles	29 garçons

Pour rappel, l'accompagnement éducatif est le dispositif qui a remplacé le Programme de Réussite Educative (PRE). Ce dernier a dû être stoppé en 2014, en raison du déclassement de Mazamet hors zone de quartier prioritaire de la Ville.

Néanmoins, les mêmes principes de fonctionnement et le même esprit ont été conservés, notamment un étroit partenariat avec la communauté éducative, les services sociaux et tout particulièrement les parents et leurs enfants qui sont au centre de ce dispositif. L'équipe s'appuie beaucoup sur les parents car aucune action ne peut être prise envers les enfants sans l'assentiment de leurs responsables légaux.

Cofinancé par le dispositif CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité) de la CAF du Tarn, l'ACCEDUC est une priorité du projet associatif.

Rappel périodicité :

Lundi 16h30-18h	Mardi 17h-18h30	Mercredi 14h-16h	Jeudi 16h30-18h	Vendredi 16h30-18h
CP/CE1/CE2	Collèges	Groupe renforcement	CE2/CM1/CM2	Collèges

Compte tenu des difficultés scolaires rencontrées, notamment la non maîtrise des fondamentaux, en Français et calcul, un accent particulier a été mis sur le travail scolaire depuis quatre ans. Cet axe de priorité émane d'une demande expresse des parents qui est ressortie lors d'un Conseil des parents pour la bonne et simple raison que la très grande majorité de ces parents n'est pas en mesure d'accompagner leurs enfants sur le plan scolaire.

Beaucoup d'enfants n'arrivent pas à faire leurs devoirs pour de multiples raisons (promiscuité, exigüité des logements ou présence d'une fratrie importante). L'accompagnement Educatif leur propose un cadre où ils peuvent se concentrer et faire leur travail tranquillement. Le temps qui reste est consacré à des activités plus ludiques : ateliers lecture, jeux coopératifs et sport.

Les collégiens sont reçus le mardi et le vendredi de 17h à 18h30. Depuis 5 ans un contrat a été conclu avec les différents responsables du secteur jeunesse qui permet aux jeunes de l'Accompagnement Educatif de participer au centre de loisirs le mercredi (sorties piscine, ciné, sport) mais à condition d'être assidu aux séances du mardi et effectuer son travail scolaire.

Cette action permet à ces adolescents d'avoir des activités le mercredi après-midi et de leur éviter l'oisiveté. C'est un engagement que nous avons pris auprès des parents. Tout écart de la part des enfants leur est signalé.

UN SOUTIEN PARENTAL PAR LE BIAIS DU CONSEIL DES PARENTS

Un Conseil des parents a été installé à la suite d'une demande formulée par les parents voilà déjà 5 ans. Il est constitué de tous les parents qui souhaitent y participer et dont les enfants sont inscrits à l'Accompagnement Educatif. C'est véritablement un lieu de transversalité. Il est essayé avec l'accord naturellement des parents de faire appel à des intervenants extérieurs telles que la CPE (qui n'est plus là), l'infirmière du collège ou une psychologue pour venir discuter de thématique autour de l'éducation et de la scolarité des enfants. Le dispositif est bien repéré. Malheureusement l'année 2020, avec la pandémie a été impactée et de fait le Conseil des parents ne s'est réuni qu'une seule fois en Juin.

Le Conseil des parents a également rendu possible le rapprochement des familles de l'Accompagnement du Centre-ville avec celles qui sont sur le site de la Lauze. Certaines familles participent ainsi aux petits déjeuners des parents, au loto, aux sorties familles, et à toutes les manifestations culturelles et récréatives proposées par le secteur « Projet Familles » conduit par Charlene.

Les parents sollicitent également le soutien de la MJC-CS dans les démarches administratives en rapport avec l'école, la Sécurité sociale et d'autres institutions.

La confiance dont nous témoignent les parents est plus forte. L'Accompagnement Educatif représente beaucoup pour les familles. Une très grande majorité d'entre elles est monoparentale avec une fratrie importante dont il faut s'occuper après l'école. La plupart juge l'aide apportée par la MJC-CS précieuse. Pour les mamans de Mayotte cet accompagnement est d'autant plus significatif que la grande majorité n'est pas en mesure d'aider scolairement leurs enfants. L'action est plébiscitée par les parents et la MJC-CS représente pour ces familles un lieu d'écoute, d'échanges et de dialogue.

Elle est aussi pour les familles un lieu ressources. Le dispositif est bien repéré. Il existe un lien de confiance très fort qui nous unit aux parents. Et cela représente un atout majeur en termes de coéducation que nous préconisons dans toutes nos actions.

A l'heure actuelle, la grande crainte des parents est la fermeture des écoles et par conséquent de la MJC-CS comme en mars 2020. En effet, elles ont peur de se retrouver à la maison avec les enfants dans l'incapacité de pouvoir leur apporter de l'aide au plan scolaire. L'école à distance les a beaucoup impactés d'une part parce que la majorité de ces familles sont mal équipées au plan numérique et d'autre, elles ne sont pas en mesure d'aider les enfants dans leur scolarité. Beaucoup d'enfants ont très vite décroché lors du 1^{er} confinement (comme disent les parents : ils ont tout oublié).

La notion de parentalité est également abordée par d'autres actions au sein de la MJC ES et va bien au-delà, avec notamment des projets familles.

LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

Deux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont aujourd'hui implantés à Mazamet et gérés par la MJC - Centre Social mais aucun ne prend en compte les 4-5 ans.

Plusieurs autres centres de loisirs des communes voisines accueillent toutefois les enfants dès 3 ans, comme à Aussillon, Payrin-Augmontel, Pont-de-l'Arn ou Aiguefonde. La Ville de Mazamet participe forfaitairement à la journée pour les enfants de sa commune aux centres de loisirs des communes voisines.

En 2021 l'ALSH d'Aussillon pour les 3-11 ans a ainsi accueilli 9 enfants de Mazamet (soit 1882,5 heures sur les mercredis et 4409,75 heures pour la période de vacances scolaires).

1^{ère} SITE – CENTRE VILLE

Ce site accueille 2 secteurs :

- Le secteur enfance : 5-11 ans
- Le secteur jeunesse : 12-17 ans

Nom de la structure : MJC- Centre Social (ALSH)	
Type :	associatif
Tél :	05.63.61.13.38
Adresse :	10 rue de Juillet 81200 Mazamet
Type de Public (tranche d'âge éventuellement) :	De 5 à 17 ans : 2 secteurs Secteur enfance : 60 places Secteur jeunesse : 30 places
Période d'ouverture :	7 h 30 à 18 h Mercredis et samedis sur projets Vacances scolaires juillet et août

Secteur enfance : 5-11 ans (centre-ville)

Saison 2018-2019	214 enfants
Saison 2019-2020	189 enfants
Saison 2021-2022	157 enfants

Bilan financier et humain :

Année particulière car sur le plan financier, le secteur se retrouve positif en raison des sorties non effectuées liées à la crise sanitaire. A noter le côté salarial qui pèse lourd dans le budget. La fréquentation a été plus importante sur la période estivale et en vacances ; les mercredis connaissent une forte baisse due aux confinements et au contexte particulier de cette période.

Diverses activités sont mises en place tout au long de l'année : yoga ; kid's English, argile, poney, éveil gymnique, danse africaine, théâtre, break dance, espagnol,...

Perspectives :

- Donner de nouvelles perspectives aux enfants pour l'après coronavirus
- Veiller à la bonne évolution physique et moral des enfants pendant cette période spéciale

Projet à venir : 1 séjour pour les 8-11 ans équitation et vie en pleine nature
Secteur jeunesse : 12-25 ans

Saison 2018-2019	260 jeunes
Saison 2019-2020	257 jeunes
Saison 2021-2022	198 jeunes

L'objectif du secteur n'est pas d'occuper le temps libre des jeunes avec des activités exclusivement récréatives mais « prioritairement » de soutenir leurs initiatives culturelles et citoyennes et de les impliquer comme des acteurs à part entière dans la vie de leur quartier et de leur ville.

Le fonctionnement des mercredis s'effectue par demi-journée à thèmes durant toute l'année : street dance girl, danse africaine, e-sport, multisports, break dance...

En 2019-2020, 2 séjours chantiers loisirs ont été organisés : un séjour ski avec 15 jeunes et un séjour à Foix avec 15 jeunes, et en lien avec la MJC de Payrin-Augmontel. Les chantiers ont permis la remise à neuf des murs de la salle de danse, notamment.

En plus du centre de loisirs pour les 12 – 17 ans le secteur jeunesse intervient auprès des jeunes 14-25 ans par la mise en place d'actions de mobilité internationale (OFAJ et Erasmus+) ainsi qu'un projet PS jeunes depuis 2020 (co-financé par la CAF et le FONJEP) d'accompagnement des projets des jeunes à travers de multiples actions et un large réseau de partenaires (études, formation, sports, culture, santé, prévention, tec...). Le projet « la boussole des jeunes » a pour vocation aussi de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du territoire.

2^{EME} SITE – LA LAUZE

Nom de la structure : MJC - CS (ALSH) – LA LAUZE	
Type :	associatif
Tél :	05.81.43.67.95
Adresse :	Place de la Lauze 81200 Mazamet
Type de Public (tranche d'âge éventuellement)	30 places De 6 à 12 ans : mercredi De 6 à 12 ans : vacances scolaires
Horaires d'ouverture :	8 h 15 à 12 h 15 / et de 13 h 30 à 17 h 30 Du mercredi au vendredi Toutes les vacances
Fermeture :	Tous les samedis Au mois d'août 1 semaine à Noël

Saison 2019-2020	62 enfants
Saison 2021-2022	74 enfants

Bilan d'activités :

Année particulière également à cause du covid, d'autant plus que la MJC a été fermée pour travaux et le centre de loisirs s'est déroulé à l'école de la Lauze pour les vacances de juillet. Le réaménagement s'est déroulé fin août après 1 an de travaux, avec un accueil chaleureux des habitants.

Un projet a porté la structure sur toute l'année : le projet « Harry Potter » avec une programmation d'animations autour de ce thème : cuisine (potions), modelage, initiation foot... Il a été initié afin de permettre aux enfants de vivre une parenthèse imaginaire grâce à la magie des films d'Harry Potter, mais surtout pour consolider un groupe d'enfants qui se rencontre dans un lieu de loisirs, les accompagner dans une démarche participative et les impliquer dans la vie association.

A noter une fréquentation plus importante avec l'arrivée de nouveaux enfants. Le matin, la fréquentation varie entre 21 et 26 enfants, les après-midi sont toujours complets, avec 30 enfants.

Perspectives : tout en restant sur le même fil conducteur d'Harry Potter, les objectifs seront la confiance en soir, le vivre ensemble et le regard des autres.

SYNTHESE :

Une fréquentation toujours importante d'enfants et de jeunes avec un projet pédagogique visant notamment la socialisation et l'autonomie pour les plus grands ; les parents sont aussi dans le cœur des missions. Les actions auprès de ces publics ne se limitent pas à cette énumération, pour avoir la totalité des réalisations, le rapport de l'assemblée générale de la MJC CENTRE SOCIAL de l'année 2021 est consultable sur demande auprès de la MJC

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS AUX ALENTOURS :

Commune	Accueils de loisirs	Age des enfants accueillis
Mazamet	MJC – Centre Social (ALSH) La Lauze	5 à 17 ans
	MJC – Centre Social (ALSH) Centre-Ville	5 à 12 ans (mercredi) ; 5 à 17 ans (vacances)
Aiguefonde	MJC La Ruche (ALSH)	3 à 12 ans
	MJC Le Bercaïl (ALSH)	12 à 17 ans
Aussillon	Accueils de Loisirs associés à l'école	élèves des écoles de la commune
	ALSH	3 à 11 ans
	Centre d'Animation Jeunesse (CAJ)	12 à 17 ans
Labruguière	CLAC périscolaire (MJC)	élèves des collèges
	MJC (ALSH)	12 à 16 ans
	ALAE (association ELAN)	élèves des écoles de la commune
	ALSH (association ELAN)	3 à 11 ans
	Passerelle ELAN / MJC (vacances)	10 à 13 ans
Payrin-Augmontel	MJC de Payrin (ALSH)	3 à 12 ans
	MJC d'Augmontel	-
Pont de l'Arn et Bout du Pont de l'Arn (SIVOM des Rives de l'Arn)	ALSH des Galopins	3 à 12 ans
	ALSH Accueil Jeunes des Rives de l'Arn (MJC de St Baudille)	13 à 17 ans
Saint-Amans-Soult	MJC Saint-Amans / Albine	6 à 17 ans

Lieux d'accueil	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans
Mazamet	x	2	1
Aiguefonde	1	1	1
Aussillon	1	1	1
Labruguière	1	1	1
Payrin-Augmontel	1	1	x
Pont-de-L'Arn	1	1	1
Saint-Amans-Soult	x	1	1

Avec toutes ces actions et activités engagées auprès de la population, tant les jeunes, que les familles, les adultes ou bien les seniors, la MJC de Mazamet, devenue Centre Social en 2016 est un acteur clé du territoire.

Elle vient de déposer sa 3^{ème} demande d'agrément pour 2021-2024. Avec la création d'un nouveau projet social, des objectifs généraux et opérationnels ont été définis :

I. Améliorer l'accueil

- Augmenter les compétences de l'équipe
- Améliorer l'organisation et la coordination de l'équipe
- Définir d'une méthodologie commune
- Aménagement de lieux adaptés

II. Favoriser la mixité sociale, lutter contre les inégalités

- Développer une coordination sur l'accès aux droits
- Développer les soirées conviviales
- Des horaires adaptés
- Mettre en place une politique tarifaire pertinente

III. Renforcer la cohésion intrafamiliale et faciliter les relations et les solidarités interfamiliales.

- Améliorer la vie quotidienne des familles
- Renforcer la fonction parentale
- Permettre la participation et l'initiative des familles

IV. Développer l'animation, la culture et le lien social

- Développer la participation des habitants
- Aller à la culture
- Faire venir la Culture

V. Améliorer la communication et l'accessibilité.

- Renforcer la cohésion de l'équipe
- Relancer et promouvoir le Bénévolat
- Développer les outils de gestion des activités
- Adapter les outils de Communication externe
- Faciliter la mobilité dans la ville

Ces objectifs sont à prendre en compte dans la démarche de la Convention Territoriale Globale afin d'assurer une cohérence territoriale.

CONCLUSION

Au vu du contexte actuel relatif aux complexités financières, les priorités sont le maintien et le soutien aux structures existantes afin d'assurer la continuité des dispositifs et actions mis en place.

A cet effet, afin de répondre aux nécessités de mises aux normes, le coin restauration du CMA Jeanne-Mazel nécessite une rénovation matérielle et organisationnelle. Le personnel de cuisine ayant fait valoir ses droits à la retraite, doit être remplacé car la préparation des repas est effectuée sur place et induit une présence quotidienne avec du personnel qualifié.

Egalement, au vu de la synthèse socio-démographique et du diagnostic réalisé, il serait intéressant d'étudier la faisabilité de soutenir et de développer la réservation de places d'accueil en crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP). Ce label, porté par la CAF, a pour vocation de soutenir les parents qui ont un besoin de garde lors de la mise en place d'un projet de formation ou d'emploi.

De plus, au vu du prix de revient par place, il serait intéressant d'analyser le fonctionnement des deux centres multi-accueil pour étudier d'éventuelles pistes pour tendre vers un fonctionnement optimal.

Enfin, la Ville a engagé un partenariat avec le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) afin de réserver 2 places d'hébergement temporaire pour des femmes victimes de violences intraconjugales. Ce partenariat fera l'objet d'une fiche-action pour l'année à venir.

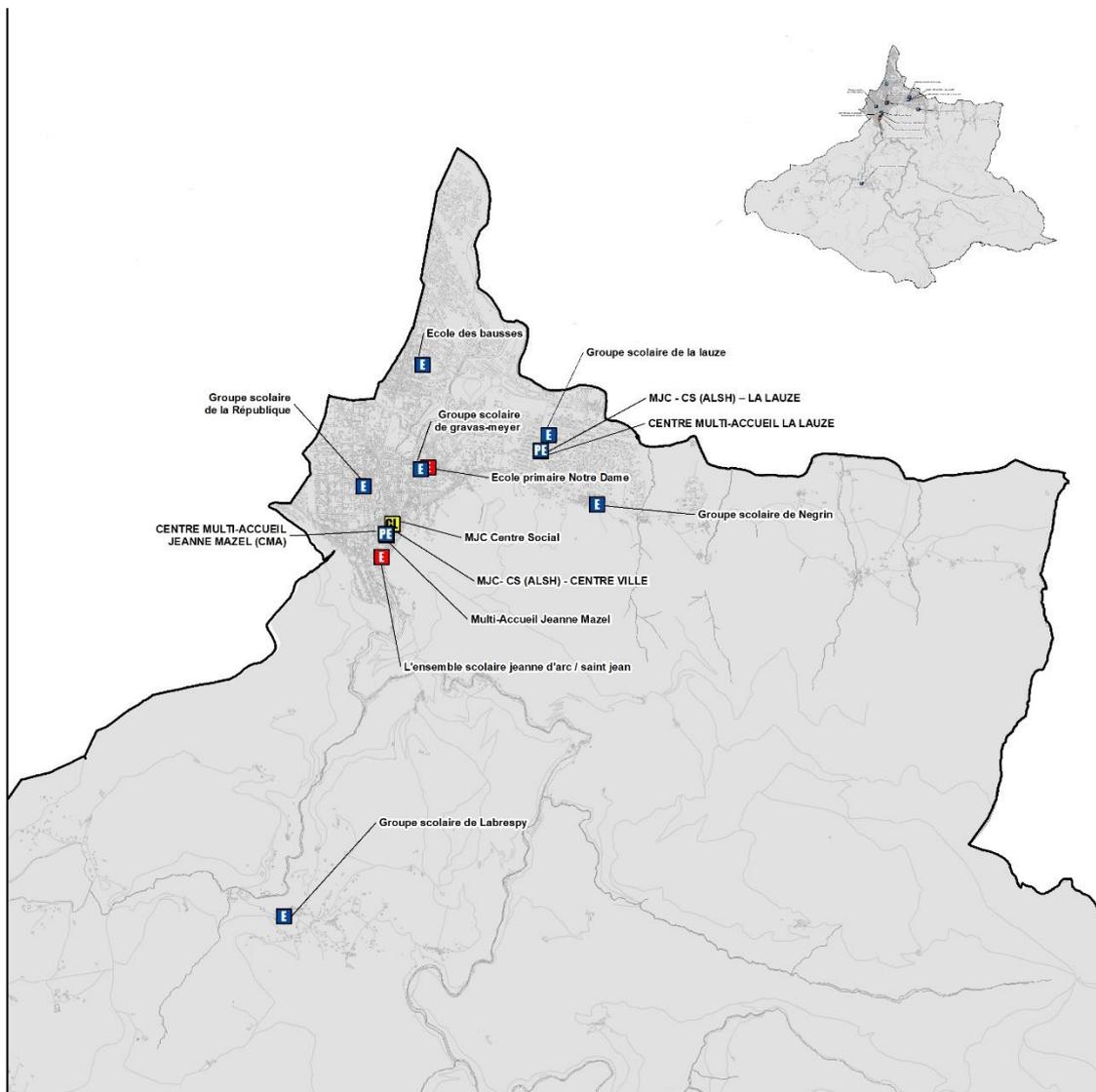
En ce qui concerne les services liés à l'enfance-jeunesse, la ville de Mazamet reste attentive et est partie prenante dans le fonctionnement de la MJC Centre Social et proposera des actions en lien avec la thématique animation de la vie sociale.

Dans le point II des objectifs généraux présentés par la MJC Centre Social « favoriser la mixité sociale, lutter contre les inégalités », la collectivité souhaite mettre l'accent sur cette thématique « l'accès aux droits via le numérique ».

A noter que le renouvellement des contrats des villes va être engagé à partir de 2023, ce qui laisse l'opportunité de démontrer à l'Etat la nécessité d'une requalification en quartier prioritaire de la Ville.

Aussi, les axes, objectifs opérationnels et fiches-actions qui en découlent sont énoncés en suivant ; d'autres axes et/ou fiches-actions pourront être mises en place tout au long de la Ctg et selon les évaluations effectuées.

POSITIONNEMENT DES STRUCTURES SUR LA COMMUNE :



LEGENDE :

-  Petite enfance : centre multi-accueil
-  MJC Centre Social, Centre de loisirs
-  Ecole privée
-  Ecole publique

DEFINITION DES AXES ET PLAN D' ACTIONS

5 axes stratégiques ont été identifiés :

THEMATIQUES	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES-ACTIONS	N°
PETITE ENFANCE	AXE 1	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles	- Maintenir et soutenir l'activité existante	- Rénovation de la partie cuisine du CMA Jeanne Mazel	1.1
			- Rendre efficient le fonctionnement des structures	- Optimisation du fonctionnement des structures.	1.2
			- Poursuivre la fabrication des repas sur place - Supprimer les troubles musculo-squelettiques des agents de cuisine	- Aménagement d'un parc extérieur ombragé au centre multi-accueil de la Lauze	1.3
PETITE ENFANCE/ PARENTALITE	AXE 2	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles	- Soutenir et accompagner la fonction parentale avec une attention particulière portée sur les familles vulnérables	- Maintien d'un accès de garde pour les familles en insertion	2.1
			- Soutenir l'accueil de jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi et ou à la formation des parents en situation d'insertion professionnelle - L'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est prévu sur les plages horaires consacrées à l'accueil de l'enfant qui bénéficie ainsi d'un environnement favorable à son développement.	- Etude pour la mise en œuvre d'un nouveau partenariat « agir ensemble pour l'insertion sociale et professionnelle » : soutenir et développer la réservation de places d'accueil en crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (label AVIP)	2.2
ENFANCE-JEUNESSE/ PARENTALITE/ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	AXE 3	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de l'enfance-jeunesse et à destination des parents	Maintenir et soutenir l'activité existante et développer l'activité de la vie sociale	- Rénovation d'une salle à destination d'actions collectives pour les 14-25 ans et pour les parents	3.1

THEMATIQUES	AXES D'INTERVENTION	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FICHES-ACTIONS	N°
ACCES AUX DROITS/ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	AXE 4	Renforcer l'information et l'orientation des publics dans l'accès aux droits via le numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la fluidité du parcours des habitants pour un accès aux droits via le numérique - Renforcer l'accès aux droits - Soutenir l'action de la MJC Centre Social relative à l'accès aux droits via le numérique 	- Participation à l'information des habitants sur les différents lieux d'accès, de formation au numérique	4.1
	AXE 5	Positionner en QPV en 2024 une partie du territoire de Mazamet (parties Haut de Mazamet et centre-ville)	<ul style="list-style-type: none"> - A la faveur de la préparation du futur contrat de ville, faire intégrer la ville de Mazamet dans le dispositif Quartier Politique de la Ville - Permettre à la commune et aux opérateurs de terrain de bénéficier d'avantages financiers et humains 	- Actualisation de l'étude effectuée en 2018 et transmission aux représentants de l'Etat pour solliciter une révision de la géographie prioritaire	5.1

MAZAMET

FICHE ACTION N°M 1.1

<p>INTITULE DE L'ACTION</p>	<p>Rénovation de la partie cuisine du CMA Jeanne Mazel</p>
<p>THEMATIQUE</p>	<p>PETITE ENFANCE </p>
<p>CONSTAT ATOUT FAIBLESSE</p>	<p>Vieillessement de l'électroménager, mobilier en bois, manque de matériel (cellule de refroidissement). Problème d'ergonomie pour le personnel. Qualité des repas servie aux enfants Réaménagement dans les locaux déjà existants</p>
<p>OBJECTIF GENERAL</p>	<p>Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<p>Maintenir et soutenir l'activité existante Supprimer les troubles musculo-squelettiques des agents de cuisine</p>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Achat d'une cellule de refroidissement Achat d'un frigo professionnel Changement du four / mise à hauteur de celui-ci pour les agents de cuisine Remplacement des meubles en bois par des meubles inox</p>
<p>PUBLIC VISE</p>	<p>Enfants / personnel de cuisine</p>
<p>ECHEANCIER</p>	<p>Fin 2022, début 2023</p>
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES</p>	<p>Moyens humains : directrice de la structure, services municipaux Moyens techniques et financiers : services municipaux (étude de faisabilité et achat), CAF Moyens réglementaires validés par la PMI et les services vétérinaires</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Une cuisine fonctionnelle aux normes d'hygiène en vigueur en veillant à l'ergonomie du poste de travail</p>

MAZAMET

FICHE ACTION N°M 1.2

<p>INTITULE DE L'ACTION</p>	<p>Optimisation du fonctionnement des structures : CMA Jeanne Mazel et CMA la Lauze</p>
<p>THEMATIQUE</p>	<p>PETITE ENFANCE </p>
<p>CONSTAT</p>	<p>Bilan CAF avec les données structures</p>
<p>ATOUT</p>	<p>Deux structures présentes sur le territoire avec des professionnels compétents</p>
<p>FAIBLESSE</p>	<p>Beaucoup de familles (soignants/ grande surface) avec des plannings variables donnés le vendredi pour la semaine suivante/ au mois.</p>
<p>OBJECTIF GENERAL</p>	<p>Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles</p>
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS</p>	<p>Maintenir et soutenir l'activité existante Rendre efficient le fonctionnement des structures</p>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>Etudier la possibilité de déterminer des places qui peuvent être attribuées au cas par cas sur l'une ou l'autre des structures Veiller à l'analyse des plannings enfants pour une gestion optimale</p>
<p>PUBLIC VISE</p>	<p>Les familles du secteur</p>
<p>ECHEANCIER</p>	<p>Fin d'année 2022 – année 2023</p>
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES</p>	<p>Moyens humains : - Directrice de la structure - Conseiller technique de la CAF</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Les familles trouvent un mode de garde adapté à leurs besoins</p>

MAZAMET	FICHE ACTION N°M 1.3
INTITULE DE L'ACTION	Aménagement d'un parc extérieur ombragé au centre multi-accueil de la Lauze
THEMATIQUE	PETITE ENFANCE 
CONSTAT ATOUT FAIBLESSE	<p>Forte chaleur dans la partie de cour actuellement fréquentée par les enfants, uniquement recouverte de bitume, manque d'ombrage naturel.</p> <p>Il existe à proximité des espaces plus ombragés, avec de la verdure.</p> <p>Accessibilité aux autres espaces.</p>
OBJECTIF GENERAL	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles
OBJECTIF OPERATIONNEL	Maintenir et soutenir l'activité existante
DESCRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier des scénarii d'aménagement extérieur - Elaborer un dossier de faisabilité et de financement - Mettre en œuvre le projet
PUBLIC VISE	Enfants / personnel de la crèche
ECHEANCIER	2023
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES	<p>Moyens humains : directrice de la structure, services municipaux</p> <p>Moyens techniques et financiers : services municipaux, CAF</p>
RESULTATS ATTENDUS	Un meilleur bien être des enfants fréquentant la structure en profitant au maximum de la partie extérieure de la crèche.

MAZAMET	FICHE ACTION N°M 2.1
INTITULE DE L'ACTION	Maintien de l'accès de garde pour les familles en insertion : CMA Jeanne Mazel et CMA La Lauze
THEMATIQUE	PETITE ENFANCE 
CONSTAT ATOUT FAIBLESSE	Par manque de mode de garde, certaines familles ne peuvent pas retrouver une activité professionnelle ou faire des recherches. Adaptabilité de l'accueil aux besoins des familles en insertion déjà effectif dans la structure. Veiller à garder des places vacantes tout en améliorant le taux de remplissage
OBJECTIF GENERAL	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Soutenir et accompagner la fonction parentale avec une attention particulière portée sur les familles en situation d'insertion
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Etude sur l'organisation et planning mis en place au sein des deux structures
PUBLIC VISE	Familles en situation d'insertion
ECHEANCIER	A court terme (fin d'année 2022)
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES	Moyens humains : - Directrice du CMA - Conseiller technique de la CAF Acteurs de l'insertion
RESULTATS ATTENDUS	Avoir identifié le public et le comptabiliser (nombre de familles concernées, nombre d'enfants, nombre d'heures sollicitées) Avoir identifié des freins d'accès aux modes de garde s'il y a lieu

MAZAMET

FICHE ACTION N°M 2.2

<p>INTITULE DE L'ACTION</p>	<p>Etude pour la mise en œuvre d'un nouveau partenariat « agir ensemble pour l'insertion sociale et professionnelle » : soutenir et développer la réservations de places d'accueil en crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle (label AVIP)</p>
<p>THEMATIQUE</p>	<p>PETITE ENFANCE </p>
<p>CONSTAT</p> <p>ATOUTS</p>	<p>Absence de créneaux réservés pour les parents en recherche d'emploi qui ont besoin de faire garder leurs jeunes enfants pour participer aux entretiens professionnels/et pour ceux qui sont en insertion professionnelle (stage ou emploi). Le frein majeur que constitue la garde d'enfants, en particulier pour les mères élevant seules leurs enfants, pour un retour à l'emploi.</p> <p>Volonté affichée de la collectivité Deux multi-accueils présents sur le territoire, des partenaires locaux investis Un accompagnement financier et en ingénierie de la Caf</p>
<p>OBJECTIFS GENERAUX</p>	<p>- Offrir un accueil de qualité dans le domaine de la petite enfance pour toutes les familles - Favoriser l'accueil des enfants et l'accompagnement des familles défavorisées en matière de mode de garde en EAJE.</p>
<p>OBJECTIF OPERATIONNEL</p>	<p>- Soutenir l'accueil de jeunes enfants et favoriser l'accès à l'emploi et ou à la formation des parents en situation d'insertion professionnelle - L'accompagnement personnalisé vers l'emploi et l'autonomie est prévu sur les plages horaires consacrées à l'accueil de l'enfant qui bénéficie ainsi d'un environnement favorable à son développement.</p>
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>- Prise en compte du cahier des charges de labélisation AVIP - Etude des modalités de mise en œuvre - Définition des modalités d'organisation du partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Maison du Département et la PMI - Décision finale - Rédaction du dossier de demande de labellisation le cas échéant</p>
<p>PUBLIC VISE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Parents qui ont la charge et la garde d'enfant(s) • Qui n'ont pas de solution de mode de garde • Qui ont un projet de formation ou d'emploi • Bénéficiaires de revenus précaires (RSA, ASS, AAH, petits salaires...)
<p>ECHEANCIER</p>	<p>2023</p>
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES</p>	<p>Moyens humains : directrice de la structure, services municipaux, partenaires locaux : Mission Locale, Pôle Emploi, Maison du Département, PMI, CAF Moyens techniques et financiers : Commune, CAF</p>
<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<p>Etre en mesure d'appréhender la faisabilité d'une labellisation de X places de crèches AVIP sur la commune et ses effets produits afin de décider l'opportunité de cette mise en place</p>

MAZAMET	FICHE ACTION N° M 3.1
INTITULE DE L'ACTION	Rénovation d'une salle à destination d'actions collectives pour les 14-25 ans et pour les parents
THEMATIQUE PRINCIPALE	ENFANCE-JEUNESSE 
THEMATIQUES TRANSVERSALES	PARENTALITE/ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
CONSTAT ATOUT FAIBLESSE	Besoin d'un local supplémentaire pour les animations de la vie sociale (PS Jeunes et parents notamment) Salle disponible et non utilisée à l'école du Pin (1 ^{er} étage) Salle à rénover
OBJECTIF GENERAL	Offrir un accueil de qualité dans le domaine de l'enfance-jeunesse et à destination des parents
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Maintenir et soutenir l'activité existante Développer l'activité de la vie sociale
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Etude du projet technique Achat de matériel et mobilier Rénovation de la salle dans les règles de l'Art
PUBLIC VISE	Enfants et jeunes : 14-25 ans Parents
ECHEANCIER	2023
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES	Moyens humains : <ul style="list-style-type: none"> - Directeur de la MJC Centre Social - Services municipaux - Animateur PS Jeunes Moyens techniques et financiers : services municipaux, CAF
RESULTATS ATTENDUS	Salle rénovée et accessible aux publics définis Développement des actions dans le cadre de l'animation de la vie sociale

MAZAMET

FICHE ACTION N° M 4.1

INTITULE DE L'ACTION	Participation à l'information des habitants sur les différents lieux d'accès, de formation au numérique
THEMATIQUE PRINCIPALE	ACCES AUX DROITS 
THEMATIQUE TRANSVERSALE	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
CONSTAT	La MJC Centre Social a défini le besoin de la création d'une coordination territoriale sur l'accompagnement numérique
ATOUT	De nombreuses actions, interventions ou structures ont mis en place des actions dans ce domaine
FAIBLESSE	Aucun recensement d'information et actions, interventions mises en places non connues du public
OBJECTIF GENERAL	Renforcer l'information et l'orientation des publics dans l'accès aux droits via le numérique
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Améliorer de la fluidité du parcours des habitants pour un accès aux droits via le numérique Renforcer l'accès aux droits Soutenir l'action de la MJC Centre Social relative à l'accès aux droits via le numérique
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Mettre à disposition du public l'information sur les différents lieux d'accès aux droits via le numérique, selon le classement pressenti par les intervenants aux réunions préparatoires de cette coordination : - lieu d'accès à internet en terme de couverture, équipements, connexion - lieux d'accompagnement aux démarches en ligne - lieux de formation à l'apprentissage des outils numériques - lieux cumulant l'accès, l'accompagnement et la formation Cette mise à disposition s'effectuera par le (ou les) moyen(s) le(s) plus adapté(s) : magazine municipal, impression de dépliants...
PUBLIC VISE	Public nécessitant une prise en charge issu du bassin Mazamétain et de la Vallée du Thoré
ECHEANCIER	A court terme (fin d'année 2022)
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES	Moyens humains : directeur et secrétaire de la MJC Centre Social Moyens technique et financier : services municipaux (magazine municipal)
RESULTATS ATTENDUS	Accès de l'information au public

MAZAMET

FICHE ACTION N° M 5.1

INTITULE DE L'ACTION	Actualisation de l'étude effectuée en 2018 et transmission aux représentants de l'Etat pour solliciter une révision de la géographie prioritaire
THEMATIQUE	ACCES AUX DROITS 
THEMATIQUE TRANSVERSALE	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE
CONSTAT	Décision de l'Etat de ne pas intégrer la Ville de Mazamet dans les QPV en 2015
ATOUT	Les critères d'éligibilités à ce dispositif peuvent être prouvés sur un périmètre donné : Haut de Mazamet et centre-ville
FAIBLESSE	Incertitudes sur les possibilités de recours de la Ville auprès de l'Etat
OBJECTIF GENERAL	Positionnement en quartier prioritaire de la ville (QPV) en 2024 d'une partie du territoire de Mazamet
OBJECTIFS OPERATIONNELS	A la faveur de la préparation du futur contrat de ville, faire intégrer la ville de Mazamet dans le dispositif Politique de la Ville Permettre à la commune et aux opérateurs de terrain de bénéficier d'avantages financiers et humains
DESCRIPTIF DE L'ACTION	Reprendre et actualiser l'étude effectuée par le chargé de la politique de la Ville en 2015 Mise à jour de cette étude Alimenter l'étude du chargé de mission politique de la ville avec le diagnostic social réalisé par la MJC-Centre social au titre du renouvellement de son agrément 2021-2024 Elaboration d'un courrier sollicitant l'Etat Négociations éventuelles avec l'Etat
PUBLIC VISE	Les habitants du quartier éligible au dispositif
ECHEANCIER	Est dépendant des décisions prises sur le renouvellement des QPV par l'Etat en 2023
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES	Groupe de travail d'études : élus, techniciens, partenaires et acteurs locaux
RESULTATS ATTENDUS	Amélioration des services rendus à la population



Glossaire

Référencement des sites/données utilisés dans les diagnostics

Lexique



GLOSSAIRE

A

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AE : Acte d'Engagement

AEEH : Allocation d'Education de l'enfant handicapé

ALAE : Accueil de Loisirs Associés Aux Ecoles

ALF : Allocation Logement à caractère Familial

ALS : Allocation Logement à caractère Social

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

ALT : Allocation Logement à caractère Temporaire

AM : Assistante-Maternelle

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARS : Allocation de Rentrée Scolaire

AS : Assistants-Sociaux

ASF : Allocation de Soutien Familial

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

AVIP : crèche A Vocation d'Insertion Professionnelle

AVS : Animation de la Vie Sociale

B

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BAAPAT : Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des Sports

BJ EPS : Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

BNS : Brevet National de Secourisme

BSB : Brevet de Surveillant de Baignade

C

CACM : Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CAP AEPE : Certificat d'Aptitude Professionnelle Accompagnement Educatif à la Petite Enfance
CCTM : Communauté de Communes de Thoré Montagne Noire
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CD : Conseil Départemental
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CES : Contrat Emploi Solidarité
CIDFF : Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CMA : Centre Multi-Accueil
CMG : Complément de libre choix du Mode de Garde
COSEC : Complexe Sportif Evolutif Couvert
CTG : Convention Territoriale Globale

E

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
EJE : Educatrice de Jeunes Enfants
ETP : Equivalent Temps Plein
ETAPS : Educateur territorial des activités physiques et sportives
ERP : Etablissement Recevant du Public
EVS : Espace de vie Sociale

F

FJEP : Foyer de Jeunes et d'Education Populaire
FD MJC : Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture
FEDERTEEP : Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn
FR MJC : Fédération Régional des Maisons des Jeunes et de la Culture
FONJEP : FOnDs de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants-Parents

LECGS : Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

M

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MJC CS : Maison des Jeunes et de la Culture Centre Social

N

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires

O

OFAJ : Office Franco-Allemand pour la Jeunesse

OMAAJ : Office Municipal d'Animation des Associations et de la Jeunesse

OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Renouvellement Urbain

P

PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics

PC : Permis de Construire

PCCS : Professions et Catégories Socio-professionnelles

PE : Perturbateurs Endocriniens

PEDT : Projet Educatif Territorial

PEL : Projet Educatif Local

PIJ : Point d'Information Jeunesse

PLU : Plan Local de l'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PMI : Protection Maternelle Infantile

PPA : Prime d'Activité

PreParE : Prestation Partagée d'Education de l'Enfant

PRH : Pôle Ressources Handicap

PRL : Parc Résidentiel de Loisirs

PS Jeunes : Prestation de Service Jeunes

PSU: Prestation de Service Unique

Q

QF : Quotient Familial

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

R

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents

REP : Relais Petite enfance

REP : Réseau d'Education Prioritaire

RPLS : Répertoire des logements locatifs sociaux

RSA : Revenu de Solidarité Active

S

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SMIC : Salaire Minimum de Croissance

REFERENCEMENT DES SITES/DONNEES UTILISES DANS LES DIAGNOSTICS :

- Programme Local de l'Habitat, Observatoire CACM 2021
- Sites internet de chaque ville concernée et de la CACM, profil facebook le cas échéant
- Données issues de chaque collectivité concernée
- Données issues de la CAF (allocations, services et équipements)
- Wikipedia
- Ville-data.com
- Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021
- <https://annuaire-education.fr/>
- <http://data.caf.fr/dataset/repartition-par-commune-des-etablissements-d-accueil-du-jeune-enfant>
- <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

LEXIQUE

Aire d'attraction définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction.

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cités » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. Ainsi, sept aires ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère).

Bassin de vie :

Le découpage de la France « en bassins de vie » a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines : services aux particuliers, commerce, enseignement, santé, sports, loisirs et culture Transports.

Déciles :

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales :
- le 1er décile (D1) du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 10 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 90 % des revenus.

- le 9ème décile (D9) du revenu disponible correspond au niveau au-dessous duquel se situent 90 % de ces revenus. C'est de manière équivalente le niveau au-dessus duquel se situent 10 % des revenus.

Grille communale de densité s'appuie sur une méthodologie européenne pour caractériser les communes en fonction de la **répartition** de la population sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la **commune** est considérée comme dense.

- 1 : commune densément peuplée
- 2 : commune de densité intermédiaire
- 3 : commune peu dense
- 4 : commune très peu dense

Pôle Urbain

Le pôle urbain est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles - unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois et les petits pôles - unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.

Pôle rural

Le pôle rural est composé des communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et comptant 1 500 emplois ou plus.

Remarque : cette définition n'est plus en vigueur dans le nouveau zonage en aires urbaines (octobre 2011).

Politique de la Ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle se déploie sur des territoires infra-urbains appelés « quartiers prioritaires de la politique de la ville », caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini les principes d'identification de ces quartiers, précisés par deux décrets :

Décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Décret du 22 décembre 2014 relatif aux modalités de détermination des quartiers prioritaires de la politique de la ville particulières aux départements d'outre-mer, à Saint-Martin et à la Polynésie française.

Les quartiers de la politique de la ville remplacent les zonages formés par les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Population à bas revenus : il s'agit de la population de référence dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus.

Le seuil des bas revenus est égal à 60% de la médiane. La médiane est la valeur en dessous de laquelle il y a 50% des personnes. En 2019, le seuil des bas revenus (applicable aux ressources 2017) était de 1096 euros.

Revenu mensuel par unité de consommation (RUC) rapporte le revenu disponible (revenus + prestations) des allocataires, au nombre d'unités de consommation (uc=1 pour l'allocataire, 0.5 par

adulte et enfants de 14 ans ou plus, 0,3 par enfant de moins de 14 ans). On ajoute 0,2 pour les familles monoparentales.

Population référence du RUC : il s'agit de l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires d'AAH en maison d'accueil spécialisée.

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu disponible par UC (ou niveau de vie).

Les Unité de Consommation (UC) sont un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC).

Pour comparer le niveau de vie des ménages, on ne peut s'en tenir à la consommation par personne. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Aussi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Cet indicateur est calculé sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Les résultats sont fournis pour la France métropolitaine, la Martinique et La Réunion.

Les données proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques
- et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires

de ces prestations : Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les données issues de FiLoSoFi sont soumises au secret statistique. Aucune statistique n'est diffusée sur les très petites zones (moins de 50 ménages et moins de 100 personnes).

Unité Urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Il sert de référence pour la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM.

Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2016. L'algorithme utilisé est celui préconisé par Eurostat, LabourMarketAreas, disponible en open source. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

